Montréal jeudi 24 février 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 124 86 pages 5 cahiers Ensoleillé, Max. -8 Min. -15 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

12,8 **MILLIARDS** POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ

› L'aide internationale doublée d'ici cinq ans

BUDGET FÉDÉRAL 2005

LES MILLIARDS PLEUVENT

7,7 **MILLIARDS** DANS LES POCHES DES CONTRIBUABLES

› Revenus exempts d'impôt fédéral : 10 000 $ en 2010

› Cotisation à un régime de pension haussée à 22 000 $



4,6 **MILLIARDS** POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

› Taux d'impôt général des sociétés réduit de 21 à 19 %

› Élimination de la surtaxe

3 **MILLIARDS** DE PLUS POUR L'ENVIRONNEMENT

› Création du Fonds éco-net pour réduire les gaz à effet de serre

› Près de 300 millions en cinq ans pour l'énergie éolienne et les mini-centrales hydroélectriques



2,7 **MILLIARDS** POUR LES AÎNÉS

› Hausse de 36 $ des prestations mensuelles pour un célibataire

5 **MILLIARDS** POUR LES GARDERIES

› Le Québec touchera une compensation sans condition

Satisfait, Harper ne fera pas tomber le gouvernement Martin

UN BUDGET SUCRÉ



PHOTO JIM YOUNG, REUTERS

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a déposé hier à Ottawa un budget équilibré de 200 milliards de dollars, un sommet historique.

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a joué à l'équilibriste hier en déposant un budget qui augmente considérablement les dépenses en matière de défense, offre de modestes réductions d'impôts aux contribuables et prévoit des investissements majeurs dans les programmes sociaux et en environnement.

Grâce à ce saupoudrage sans précédent, le gouvernement Martin s'est assuré l'appui du Parti conservateur, qui juge le budget suffisamment acceptable, ce qui devrait permettre aux libéraux, minoritaires aux Communes, de survivre aisément au premier vote de confiance portant sur le plan budgétaire, prévu le 7 mars.

Mais les mesures contenues dans ce budget équilibré de 200 milliards de dollars — un sommet historique — ont soulevé la colère du Bloc québécois qui a la ferme intention de s'y opposer, M. Goodale ayant carrément ignoré les demandes de créer une caisse autonome de l'assurance emploi et de s'attaquer au déséquilibre fiscal qui existe entre Ottawa et les provinces, notamment.

›Voir **BUDGET** en page A2

Nager dans le fric



CLAUDE PICHER

Ottawa aura beau imaginer toutes les pirouettes possibles pour nier l'existence d'un déséquilibre fiscal avec les provinces, personne ne le croira plus. S'il est un message que le budget déposé hier par le ministre Ralph Goodale envoie haut et fort, c'est bien celui-ci : de l'argent, il y en a, il y en a beaucoup et il y en aura encore. Sans aucun doute possible, ce budget démontre clairement à quel point le gouvernement fédéral nage dans l'argent, et jamais il ne l'a admis aussi ouvertement.

Au premier coup d'oeil, on pourrait être porté à penser que le ministre a réussi un véritable tour de force.

Le budget prévoit de nouveaux programmes et des dépenses additionnelles de 42 milliards au cours des cinq prochaines années. Cette somme s'ajoute aux 34 milliards d'initiatives annoncées depuis le dépôt du budget de 2004, et notamment lors de la mise à jour économique et financière de novembre. Il s'agit donc d'une cagnotte de 76 milliards, qui sera répartie entre une infinité de secteurs : environnement, affaires autochtones, aide internationale, défense, intégration des immigrants, petite enfance, recherche scientifique, et je pourrais continuer encore longtemps.

›Voir **PICHER** en page A12

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
« Il n'y a rien pour nous dans le budget ? »
— Groupaction

PROJET DE CHUM À OUTREMONT

Trop cher, trop risqué, trop loin, selon Johnson

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Le projet de construction du futur CHUM à la gare de triage d'Outremont entraînerait d'énormes dépassements de coûts par rapport aux budgets prévus. Ce projet, plus risqué que celui du centre-ville, représente une facture supplémentaire de 200 millions de dollars simplement pour acquérir le terrain et le préparer à recevoir la nouvelle technopole.

Dans son avis de 20 pages, transmis au début du mois de décembre au gouvernement Charest, l'ancien premier ministre Daniel Johnson rend un verdict sans équivoque sur le choix que devrait faire Québec pour l'emplacement du superhôpital francophone.

›Voir **CHUM** en page A18

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 11
Bandes dessinées	AFFAIRES 9
Bridge	AFFAIRES 12
Décès	AFFAIRES 13 et 14
Feuilleton	AFFAIRES 9
Forum	A 24 à 26
Horaire télévision	ARTS 6
Loteries	A 21
Mots croisés	AFFAIRES 9 et SPORTS 8
Mot mystère	AFFAIRES 9
Observateur	AFFAIRES 10
Petites annonces	AFFAIRES 10 et AFFAIRES 2
Trait d'union	LP2 22 et 23
Vin	ACTUEL 4

Météo
Ensoleillé, maximum -8, minimum -15, plus de détails en page SPORTS 12

6 21924 98765 1



Offre spéciale
Lunettes complètes Easy Clip ou invisibles (sans contour) 189$
Verres simple vision et monture
Voir détails et sélection en succursale
3295581

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt
Sur approbation de crédit.
Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020
3286683

BUDGET FÉDÉRAL 2005

Un budget sucré

BUDGET suite de la page A1

Le Nouveau Parti démocratique cachait mal sa déception devant la baisse des impôts accordée aux entreprises, mais le chef du parti, Jack Layton, a dit vouloir étudier le budget avant de confirmer si ses troupes voteront en faveur.

Dans son budget, qui vise manifestement à préparer le terrain de la prochaine bataille électorale, M. Goodale confirme que le gouvernement continuera d'engranger des surplus importants au cours des cinq prochaines années (près de 29 milliards), dont la moitié servira à rembourser la dette accumulée de 501 milliards.

«Nous devons exercer sans relâche une saine gestion financière et chercher à présenter des budgets équilibrés ou excédentaires, année après année. Il ne s'agit pas seulement d'une saine gestion économique, mais aussi de gros bon sens», a déclaré le ministre dans son discours aux Communes.

12,8 milliards aux forces armées

Le grand argentier compte utiliser une partie de sa marge de manoeuvre pour investir massivement dans les forces armées canadiennes, qui ont grandement souffert des années de compressions durant la lutte contre le déficit.

Ainsi, le gouvernement consacrera 12,8 milliards d'argent frais à la remise sur pied des forces armées, la plus forte hausse du budget de la Défense en 20 ans. Cette somme servira à embaucher 5000 nouveaux soldats et 3000 réservistes (3 milliards), à acheter de nouveaux hélicoptères de capacité moyenne, des avions polyvalents, des camions militaires et des installations spécialisées (2,8 milliards), et à financer des projets d'immobilisation (3,2 milliards).

Environnement

En matière d'environnement, le gouvernement fédéral délie aussi les cordons de sa bourse. En tout, Ottawa dépensera cinq milliards en cinq ans (dont trois milliards d'argent frais) pour respecter les objectifs de Kyoto : protection de l'environnement et lutte contre les changements climatiques. De cette somme, un milliard servira à créer le Fonds éco-net pour aider les industries pétrolières et charbonnières à trouver des moyens de moins polluer.

Légère baisse d'impôts

Dans son budget, le ministre Goodale offre une légère baisse du fardeau des contribuables à revenus faibles et moyens. Ainsi, d'ici 2009, le gouvernement fera passer le montant des revenus que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt (le montant personnel de base) à 10 000 $, comparativement à 8012 $ en 2004. Concrètement, chaque contribuable obtiendra une baisse d'impôt de 16 $ en 2006, 32 $ en 2007, 96 $ en 2008 et 192 $ en 2009, selon les calculs des fiscalistes. Grâce à cette mesure, 860 000 contribuables à faible revenu ne paieront plus d'impôt.

Les aînés trouveront leur compte dans ce budget puisque le gouvernement entend augmenter les prestations mensuelles de 36 $ pour un aîné célibataire et de 58 $ pour un couple d'ici le 1er janvier 2007, mesure qui coûtera 2,7 milliards sur cinq ans.

Hausse du plafond des REER

Autre mesure importante, le gouvernement entend porter le plafond annuel de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à 22 000 $ d'ici 2010, comparativement à 18 000 $ aujourd'hui.

Faisant un clin d'oeil aux entreprises, il a aussi annoncé l'élimination, à compter de 2008, de la surtaxe de 1,12 % imposée aux sociétés depuis 1987 pour aider à réduire le déficit. En outre, le taux général d'imposition des sociétés sera réduit de 2 points, passant de 21 % à 19 %, d'ici 2010, afin d'assurer la compétitivité internationale de la fiscalité des entreprises canadiennes.

Garderies

Le ministre Goodale compte aussi utiliser sa marge de manoeuvre pour réaliser certaines promesses de la dernière campagne électorale, notamment la création d'un réseau national de garderies et la conclusion d'un nouveau pacte fiscal avec les municipalités, même si ces deux domaines relèvent de la compétence des provinces.

Le gouvernement confirme qu'il compte investir cinq milliards en cinq ans pour créer un réseau national de garderies et verse immédiatement 700 millions dans une fiducie. Les provinces pourront y prélever leur part qui sera déterminée en fonction de leur population, et ce, jusqu'à la fin de l'exercice 2005-2006. D'ici là, Ottawa souhaite conclure une entente finale avec les provinces. En principe, le Québec, dont le réseau de garderies est considéré comme un modèle au pays, devrait toucher 25% des 5 milliards du fédéral sans condition, dont 175 millions cette année.

Taxe sur l'essence

Les municipalités, qui réclament une aide des ordres de gouvernement supérieurs pour financer des projets d'infrastructures, commenceront à toucher dès cette année une partie de la taxe fédérale sur l'essence promise par les libéraux, soit 600 millions. À terme, en 2009-2010, ce nouveau pacte fiscal permettra aux villes d'empocher deux milliards de la taxe fédérale par année, soit environ 5 cents le litre. En matière de soins de santé, Ottawa confirme l'entente conclue avec les provinces en septembre qui prévoit une hausse de la contribution fédérale de 41,3 milliards au cours de la prochaine décennie.

UN SEUIL HISTORIQUE

OÙ VA L'ARGENT ?

OTTAWA HONORE SON ENGAGEMENT DE VERSER AUX MUNICIPALITÉS UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE. CELA REPRÉSENTERA UNE SOMME DE 600 MILLIONS EN 2005-2006, MAIS C'EST UNE GOUTTE D'EAU DANS L'OCÉAN DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT CENTRAL. PAR EXEMPLE, LES PRESTATIONS AUX AÎNÉS AUGMENTERONT DE PRÈS DE 1,2 MILLIARD L'AN PROCHAIN, POUR AVOISINER LES 30 MILLIARDS.

14,5%
PRESTATIONS AUX AÎNÉS
29,11 milliards

7,9%
ASSURANCE EMPLOI
15,74 milliards

0,2%
TAXES REMISES AUX VILLES
600 millions

39,4%
FRAIS DE PROGRAMMES RÉGULIERS
78,98 milliards



12,2%
TRANSFERTS POUR LA SANTÉ ET AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX
24,35 milliards

6,3%
PÉRÉQUATION ET AUTRES ACCORDS
12,54 milliards

17,5%
FRAIS DE LA DETTE
TOTAL : 35,18 milliards

2%
EXCÉDENT (RÉSERVES)
4 milliards

L'ESSENTIEL DES NOUVELLES INITIATIVES

LE BUDGET 2005 DU GOUVERNEMENT MARTIN PRÉVOIT UNE PLUIE D'INITIATIVES FISCALES DONT LES COÛTS TOTAUX DEVRAIENT ATTEINDRE PRÈS DE 48,9 MILLIARDS DE DOLLARS À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010. QUE CE SOIT DANS LES SOINS DE SANTÉ, L'AIDE AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, LA RÉDUCTION D'IMPÔT AUX PARTICULIERS OU L'ACHAT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR L'ARMÉE CANADIENNE, **LE BUDGET GOODALE SAUPOUDRE PARTOUT.**

INDIVIDUS ET ENTREPRISES
se voient accorder des baisses d'impôts

Le gouvernement consacrera près de **21,3 milliards** d'ici cinq ans pour des baisses d'impôts tant aux individus — en majorité chez ceux gagnant un salaire annuel inférieur à 60 000 $ — qu'aux entreprises, pour mettre en place un programme national de garderies, pour intégrer des immigrants, pour la relance des régions, pour la recherche, etc.

UN VIRAGE VERT
dans le paysage

En annonçant des investissements de **7,5 milliards** au cours des cinq prochaines années dans l'environnement et les «collectivités viables», le gouvernement veut se donner une image verte et compatible à son engagement de respecter le protocole de Kyoto. Les collectivités viables ? C'est de cette façon qu'Ottawa identifie les villes qui recevront 5 milliards des revenus de la taxe sur l'essence d'ici la fin de la décennie.

UNE PRÉSENCE ACCRUE
sur la scène internationale

Le Canada ambitionne d'être plus présent sur la scène internationale et plus particulièrement dans l'aide aux pays en voie de développement en doublant son aide aux pays pauvres. Et comme, de nos jours, une présence internationale se traduit bien souvent par le déploiement de contingents militaires, le gouvernement Martin verse de l'argent frais à la Défense. Au total, ces mesures entraîneront des dépenses de **12,2 milliards de dollars**.

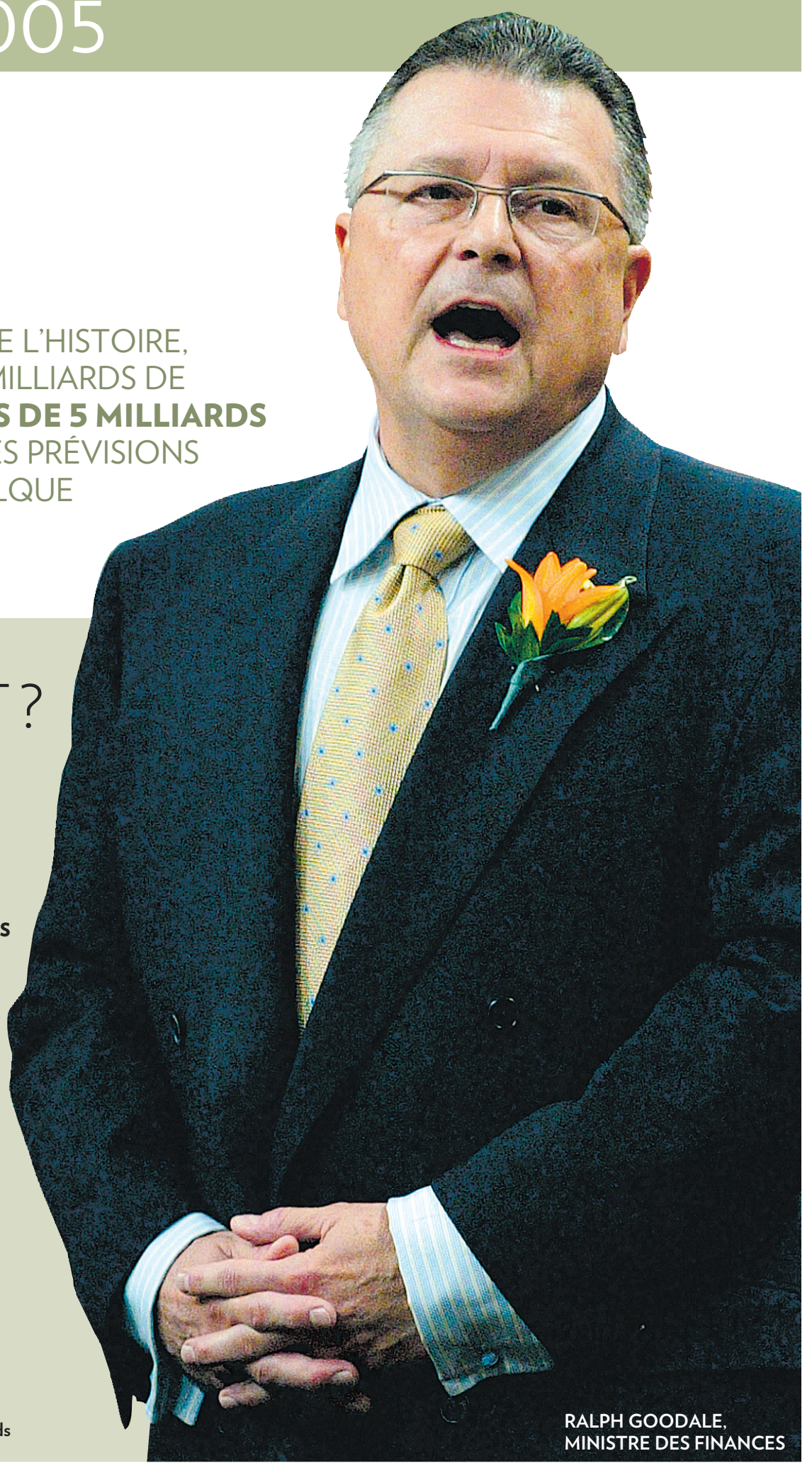
LES AÎNÉS
souffleront un peu

Le fédéral donne un coup de main aux aînés à faible revenu. Ottawa s'est engagé hier à augmenter les fonds au Supplément de revenu garanti de **2,7 milliards** d'ici 2009-2010. Pour une personne seule, cela signifie une augmentation de la prestation mensuelle de 36 $ d'ici le début de 2007. Ajoutons à cela d'autres mesures et le fédéral aura consacré **6,3 milliards d'ici 2010** pour «renforcer les fondements sociaux du Canada».

BUDGET FÉDÉRAL 2005

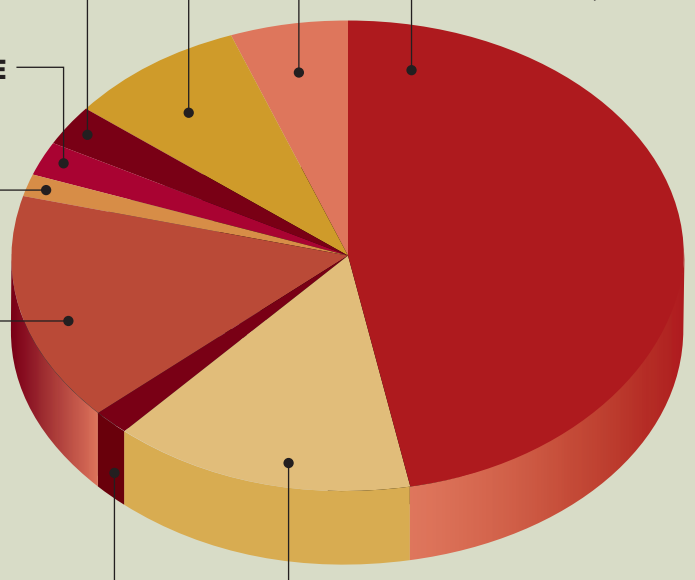
200,4 MILLIARDS

REVENUS RECORDS. POUR LA PREMIÈRE FOIS DE L'HISTOIRE, LE BUDGET FÉDÉRAL DÉPASSE LE CAP DES 200 MILLIARDS DE DOLLARS. **C'EST UNE AUGMENTATION DE PRÈS DE 5 MILLIARDS PAR RAPPORT À L'ANNÉE EN COURS.** SELON LES PRÉVISIONS D'OTTAWA, LES REVENUS GRIMPERONT DE QUELQUE 10 MILLIARDS SUPPLÉMENTAIRES EN 2006-2007.



RALPH GOODALE, MINISTRE DES FINANCES

D'OÙ PROVIENT L'ARGENT ?



ASSURANCE EMPLOI
8,6% › 17,22 milliards

AUTRES TAXES
2,8% › 5,62 milliards

TAXES SUR L'ÉNERGIE
2,3% › 4,68 milliards

DROITS DE DOUANE
1,5% › 3,06 milliards

TPS
15,7%
› 31,54 milliards

AUTRES
1,8% › 3,52 milliards

AUTRES
5,7% › 11,35 milliards

IMPÔTS PARTICULIERS
47% › 94,25 milliards

ENTREPRISES
14,6% › 29,17 milliards

DES CHIFFRES QUI PARLENT

4,65
MILLIARDS

L'IMPÔT DES PARTICULIERS RAPPORTERA 94,25 MILLIARDS, SOIT **4,65 MILLIARDS DE PLUS QU'EN 2004-2005.** LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES RAPPORTERA 31,54 MILLIARDS, SOIT 1,3 MILLIARD DE PLUS.

196,4
MILLIARDS

C'EST LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES PENDANT LE PROCHAIN EXERCICE, INCLUANT LES NOUVELLES INITIATIVES DE 2,98 MILLIARDS

498,5
MILLIARDS

LA DETTE PASSERA SOUS LES 500 MILLIARDS. ELLE ÉQUIVAUT À 38,8% DU PIB, COMPARATIVEMENT À 68,4% EN 1995-1996. LA CIBLE EST DE 25% EN 2015-2016.

À l'ombre du bouclier



VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

Hier matin à Ottawa, jour de budget, de quoi parlaient tous les journalistes parlementaires enfermés dans la grande salle du Centre des congrès ? De baisses d'impôts ? De priorités budgétaires ? De compromis entre le gouvernement et l'opposition ?

Pas du tout. Tout le monde n'avait qu'un sujet en tête : le bouclier antimissile. Pour être plus précis : les incroyables rebondissements de la position du gouvernement Martin dans le dossier d'une éventuelle participation du Canada au projet si cher à George W. Bush.

Résumons (parce que ça devient difficile à suivre) : selon notre nouvel ambassadeur à Washington, Frank McKenna, le Canada fait déjà partie *de facto* du projet américain, mais par ailleurs son patron, Paul Martin, s'apprêterait à annoncer que le Canada dira NON au président Bush.

Le fait que le fameux bouclier fasse à ce point ombrage au budget (un événement, tout de même, pour un gouvernement) est tout à fait typique du gouvernement Martin. Toujours dépassé par les événements, souvent un train de retard sur l'actualité, ce gouvernement est décidément incapable d'imposer son rythme. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les libéraux ont réussi à s'autoscooper et à bousiller ce que l'on appelle à Ottawa leur budget week.

Il faut dire que le ministre Ralph Goodale ne s'est pas aidé beaucoup en pondant un budget flou, caractérisé, encore une fois, par la multiplication de petites mesures allant dans toutes les directions.

Sans priorité ni, apparemment, de but précis, le deuxième budget Goodale se résume ainsi : un peu de tout pour tout le monde, mais rien de précis pour personne. Ça aussi, c'est typique du gouvernement Martin. Ça manque un peu de direction, tout ça.

Certains diront que le gouvernement, minoritaire, faut-il le rappeler, n'avait pas le choix puisqu'il devait tenter de faire plaisir à tous les partis de l'opposition pour survivre au vote aux Communes. L'argument ne tient pas la route puisque, de toute évidence, la peur d'être défait en Chambre n'a pas pesé beaucoup sur les épaules de Ralph Goodale, qui est bien loin de répondre aux demandes des conservateurs, des bloquistes et des néo-démocrates.

Les libéraux, tout minoritaires qu'ils sont, savent trop bien que Stephen Harper ne peut risquer de provoquer des élections maintenant.

On est bien loin de l'ambiance de psychodrame du discours du Trône, en octobre dernier. Loin aussi des exigences de l'opposition à l'époque. Le Parti conservateur réclamait alors la création d'une caisse autonome de l'assurance emploi pour s'assurer que le programme ne serve qu'à verser des prestations aux chômeurs. Il demandait surtout une réduction des impôts pour les familles à revenu faible et moyen. M. Goodale ne leur a donné hier que de minimes baisses d'impôt.

Le Bloc québécois, de son côté, exigeait «que les compétences des provinces soient intégralement respectées et que les pressions financières qu'elles subissent en raison du déséquilibre fiscal soient allégées». M. Duceppe réclame aussi à cor et à cri la création d'une caisse autonome de l'assurance emploi et une bonification substantielle du régime. Au contraire, Ralph Goodale piétine les platebandes des provinces (santé, garderies, municipalités) et donne une autre puissante démonstration du déséquilibre fiscal en saupoudrant ses milliards ici et là dans une kyrielle de mesures et de programmes.

À lire ce budget, on a vraiment l'impression que M. Goodale a *la plus belle job* au pays : engranger les surplus sans rien faire, consulter aux quatre coins du pays pendant des mois pour vous faire désirer et, finalement, décider comment vous allez généreusement distiller vos milliards. À côté de ça, les ministres des Finances (sauf celui de l'Alberta, évidemment), semblent vivre un interminable calvaire.

Dans son budget, M. Goodale a même le luxe de prévoir «de nouveaux revenus provenant de la taxe sur l'essence», dont la moitié sera gracieusement versé au programme des infrastructures durables. Par ailleurs, le ministre des Finances nous apprend qu'une première ronde de révision des programmes gouvernementaux lui a permis l'an dernier de récupérer 11 milliards. Rien que ça. Le quart du budget du gouvernement du Québec, qui gratte littéralement les fonds de tiroirs pour essayer de trouver deux milliards d'économie dans un exercice semblable.

Toute la question, maintenant, est de savoir comment réagiront les partis de l'opposition. Le Bloc québécois, à moins d'un grave problème de cohérence, devrait voter contre ce budget. Le NPD, en raison des efforts concrets des libéraux en envi-ronnement, devrait voter pour. Reste les conservateurs. Historiquement, a déjà expliqué le chef Harper, l'opposition officielle ne peut voter avec le gouvernement sur une question de vie ou de mort.

Un peu d'arithmétique (la nouvelle discipline à la mode en ces temps de gouvernement minoritaire) : les libéraux ont 133 députés, les conservateurs, 99, le Bloc, 54, le NPD, 19, plus deux indépendants (plus le président, qui ne vote qu'en cas d'égalité). À supposé que tous les libéraux et les néo-démocrates votent en faveur du budget, cela donne 152 voix. Les conservateurs, les bloquistes et les deux indépendants en cumulent 155. C'est donc dire, aussi curieux que cela puisse paraître, que ce sont vraisemblablement les conservateurs qui sauveront le gouvernement Martin en laissant quelques députés dehors au moment du vote.

En ce sens, le budget Goodale en dit beaucoup plus sur les faiblesses de l'opposition que sur les desseins du gouvernement Martin.

Pour joindre notre chroniqueur
vincent.marissal@lapresse.ca

BUDGET FÉDÉRAL 2005

Une modification aux REER profitera aux hauts salariés

FRANCIS VAILLES

OTTAWA – Les contribuables aisés pourront mettre plus d'argent à l'abri de l'impôt au cours des prochaines années. Dans son budget, le gouvernement fédéral a annoncé hier une hausse du plafond de cotisation au régime enregistré d'épargne retraite (REER), qui passera progressivement de 18 000 $ à 22 000 $ d'ici 2010.

Cette mesure touche les particuliers qui gagnent plus de 100 000 $ par année, puisque le maximum de cotisation permis par la loi est de 18 % du revenu gagné, une norme qui ne change pas avec le budget. En 2010, donc, seuls les particuliers qui ont un revenu de plus de 122 222 $ pourront verser le maximum de 22 000 $ dans leur REER (18 % de 122 222 $). Lorsque pleinement en vigueur, en 2010, la mesure coûtera 180 millions par année, estime le gouvernement.

Selon les règles actuelles, les contribuables ne peuvent cotiser plus de 16 500 $ à leur REER en 2005 et 18 000 $ en 2006. Le budget fait passer le plafond à 19 000 $ en 2007, 20 000 $ en 2008, 21 000 $ en 2009 et 22 000 $ en 2010. « Cette mesure profitera surtout aux entrepreneurs, aux travailleurs autonomes et aux propriétaires de petites entreprises », a déclaré hier le ministre des Finances, Ralph Goodale.

Avec le changement, les contribuables visés pourront donc accumuler 4000 $ de plus que prévu dans leur REER à partir de 2010. Sur 15 ans, cette augmentation leur permettra de hausser leur capital REER de 113 412 $, en supposant un taux de rendement moyen de 5 %. Avec le retour d'impôt (4000 $ X 48,2 % de taux maximum d'imposition), ils pourront de plus accumuler 44 491 $ hors REER sur 15 ans. « C'est une mesure assez intéressante pour les hauts salariés », dit Stéphane Leblanc, fiscaliste chez Ernst & Young, qui a faits les calculs.

Cette mesure touche les particuliers qui gagnent plus de 100 000 $ par année.

Comme toujours, le plafond de 22 000 $ sera moindre pour un salarié qui cotise au régime de retraite de son employeur (régime de pension agréé ou RPA). Le plafond des RPA est également augmenté dans les mêmes proportions, cependant.

Fini la limite de 30 %

Par ailleurs, Ottawa a décidé de faire sauter la limite de placements étrangers admissibles au REER. Actuellement, les particuliers et les RPA sont assujettis à un plafond de 30 % en biens étrangers. Ce plafond est immédiatement aboli.

Cette règle sur les biens étrangers, dont le taux était auparavant de 10 % puis de 20 %, avait été adopté en 1971, afin que l'épargne pour la retraite des Canadiens soit essentiellement investie dans des entreprises locales et pour contribuer à l'essor des marchés financiers canadiens.

Or, est-il expliqué dans le budget, les marchés financiers canadiens « ont pris de l'envergure et gagné en maturité depuis le début des années 90 et l'accès au capital dont disposent les sociétés canadiennes s'est nettement accru ».

BAISSE D'IMPÔT

L'équivalent d'une bouteille de vin par année

FRANCIS VAILLES

OTTAWA – Le ministre des Finances, Ralph Goodale, n'a pas oublié les contribuables dans son budget, mais que les particuliers ne se réjouissent pas trop vite : la baisse d'impôt équivaut à une bouteille de vin... par année.

Plus précisément, le gouvernement fédéral fera progressivement passer le montant personnel de base à 10 000 $ en 2009. Ce montant correspond au seuil de revenus en dessous duquel aucun impôt n'est exigible au fédéral. En 2004, le montant est de 8012 $.

En haussant le montant de base de 100 $ de plus que celui prévu en 2006, le fédéral fera économiser 16 $ à chacun des contribuables cette année-là, compte tenu du taux d'imposition fédéral de 16 %. C'est le prix d'une bouteille de vin de qualité moyenne.

« Dans l'immédiat, cette mesure est peu significative, bien qu'elle touche tous les contribuables. Encore une fois, la classe moyenne n'y gagne pas grand-chose », souligne Stéphane Leblanc, fiscaliste chez Ernst & Young.

Durant la première année budgétaire, en 2006-2007, la mesure coûtera 360 millions de dollars au gouvernement fédéral. Ottawa y consacrera 3,55 milliards par année à partir de 2009 et les années suivantes. En additionnant l'allégement fiscal pour les cinq premières années, Ottawa parle d'une réduction d'impôts de 7,1 milliards. Lorsque cette mesure sera intégralement mise en oeuvre, en 2009, le nombre de contribuables qui ne paieront plus d'impôt augmentera de 860 000, dont 240 000 aînés.

En 2006, donc, tous les contribuables auront 100 $ de plus en franchise d'impôt. Ce montant augmentera de 100 $ en 2007, de 400 $ en 2008 et d'environ 600 $ en 2009. Avec l'effet composé, la nouvelle mesure permettra à tous les contribuables d'économiser 192 $ d'impôts en 2009 par rapport à ce qu'ils paient en 2004.

Le montant de base, précisons-le, est déjà indexé annuellement depuis quelques années, afin de compenser la hausse des prix à la consommation. Le taux d'indexation est de 1,7 % en 2005.

En ajoutant cette indexation à la mesure du budget Goodale, les contribuables peuvent envisager de payer environ 62 $ de moins d'impôts en 2006 par rapport à ce qu'ils paient en 2004. En 2009, la différence annuelle d'impôts atteint 318 $ par rapport à 2004.

D'autres mesures du budget touchent les revenus des contribuables, mais de façon plus ciblée. Outre la mesure touchant les REER (voir le texte ci-haut), le gouvernement fédéral annonce qu'il haussera le supplément de revenu garanti, fourni aux aînés à faible revenu. La hausse mensuelle sera de 36 $ pour un aîné et de 58 $ pour un couple. La moitié de l'augmentation entrera en vigueur le 1er janvier 2006 et l'autre, le 1er janvier 2007. Au total, 1,6 million de bénéficiaires du supplément profiteront de cette hausse, dont un million de femmes.

Ottawa instaure en outre une kyrielle de mesures pour les personnes handicapées, en réponse au Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées. Les mesures coûteront 107 millions dès 2005-2006. Ottawa a également prévu un crédit d'impôt de 16 % pour les frais d'adoption d'un enfant à l'étranger, auquel il consacre 5 millions par année.

RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL POUR LES CONTRIBUABLES

	Changement au montant personnel de base			Économie d'impôt			
	Hausse prévue au budget	Indexation déjà prévue[1]	Nouveau montant de base	Avec la nouvelle hausse du montant de base	Avec l'indexation déjà prévue[1]	TOTAL	Économie annuelle par rapport à 2004
2005	-	136$	8 148$	-	22$	22$	**22**$
2006	**100**$	154$	8 402$	**16**$	25$	41$	**62**$
2007	**100**$	159$	8 661$	**16**$	25$	41$	**104**$
2008	**400**$	164$	9 226$	**64**$	26$	90$	**194**$
2009	**600**$	175$	10 000$	**96**$	28$	124$	**318**$

1 Basé sur un taux d'indexation d'environ 1,9 % pour les années 2006 et suivantes

Source : Préparé par Ernst &Young

HAUSSE DU MONTANT POUR **ÉPOUX** OU **CONJOINT DE FAIT**

	Changement au montant			Économie d'impôt			
	Hausse prévue au budget	Indexation déjà prévue[1]	Nouveau montant pour conjoint	Avec la nouvelle hausse du montant pour conjoint	Avec l'indexation déjà prévue[1]	TOTAL	Économie annuelle par rapport à 2004
2005	-	116$	6919$	-	19$	19$	**19**$
2006	**85**$	133$	7137$	**14**$	21$	35$	**53**$
2007	**85**$	137$	7358$	**14**$	22$	35$	**89**$
2008	**340**$	141$	7840$	**54**$	23$	77$	**166**$
2009	**510**$	150$	8500$	**82**$	24$	106$	**271**$

1 Basé sur un taux d'indexation d'environ 1,9 % pour les années 2006 et suivantes

Source : Préparé par Ernst &Young

À LA POURSUITE DES FRAUDEURS INTERNATIONAUX

Le gouvernement fédéral veut intensifier sa lutte contre la fraude fiscale internationale et prévoit, pour ce faire, embaucher 179 employés de plus à l'Agence du revenu du Canada.

Au total, Ottawa ajoutera 30 millions de dollars par année «dans l'intensification des activités de vérification et de recouvrement», est-il écrit dans le budget présenté hier.

De ce montant, une bonne partie ira à l'embauche de 150 vérificateurs et de 29 superviseurs.

L'argent frais servira également à payer les importants frais d'avocats liés aux procédures, qui débouchent souvent sur des contestations de la part des entreprises qui ont cotisé.

Une partie des 30 millions de dollars annuels est également prévue pour donner du muscle aux systèmes informatiques et pour enrichir les bases de données.

Environ la moitié du nouveau personnel sera affecté à la vérification internationale, l'autre travaillera à contrer l'évitement fiscal de tout ordre. Actuellement, 270 employés sont assignés à la vérification internationale sur les quelque 40 000 employés qui travaillent à l'Agence du revenu du Canada.

Avec ces 30 millions annuels, Ottawa espère récupérer environ 100 millions par année en impôt d'ici trois ans. À l'heure actuelle, la vérification internationale rapporte près d'un milliard de dollars au fisc fédéral, un montant en forte croissance depuis cinq ans.

Avis aux intéressés: les vérificateurs recherchés doivent être affilié à un ordre comptable professionnel (CA, CGA, CMA) et posséder au moins 10 ans d'expérience. Une partie des nouveaux vérificateurs viendront de l'interne, tandis qu'un certain nombre devrait être embauché dans le secteur privé. Évidemment, les personnes embauchées à l'interne laisseront libres des postes qui pourront alors être comblés par des comptables moins expérimentés.

Francis Vailles

Économisez avec les bas tarifs d'Air Canada pour les grandes villes nord-américaines.

Canada – Tarifs Tango, ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

TORONTO 89$ | WINNIPEG 95$ | SYDNEY (N.-É.)/DEER LAKE SERVICE SANS ESCALE ! 1er JUIN–29 OCTOBRE 2005 99$ | CALGARY 124$ | VANCOUVER 179$

États-Unis – Tarifs ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

NEWARK 125$ | PITTSBURGH 151$ | MIAMI FORT LAUDERDALE 159$ | RALEIGH-DURHAM 172$ | SEATTLE 239$

Réservez sur **aircanada.com** et obtenez un mille Aéroplan[MD] pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis.

Vous pouvez téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262.
Gagnez du temps ! Pour tous les vols au Canada, vous pouvez maintenant vous enregistrer sur **aircanada.com**

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 5 $ additionnels par personne (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Sydney (N.-É.)/Deer Lake – nouveau service sans escale en vigueur le 1er juin 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 29 octobre 2005. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 2 mars 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 mai 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 6 $, ne sont pas inclus. **Destinations américaines :** le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 12 $, ne sont pas inclus. **Destinations canadiennes et américaines :** les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de la société en commandite Jazz Air (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz[MC]), de United Airlines, de SkyWest ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). [MC]Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. [MD]Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

BUDGET FÉDÉRAL 2005



PHOTO JIM YOUNG, REUTERS

À entendre le chef conservateur Stephen Harper, le ministre des Finances, Ralph Goodale, que l'on voit ici prononçant le discours du budget hier aux Communes, propose un document dont les grandes priorités sont « conservatrices ».

Le PC votera pour l'adoption du budget

« Je pense que les grandes priorités sont conservatrices », dit Stephen Harper

GILLES TOUPIN
ET NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Le gouvernement minoritaire de Paul Martin ne connaîtra vraisemblablement pas, du moins pour l'instant, le triste sort du gouvernement conservateur de Joe Clark en 1979, qui avait perdu le vote de confiance sur le budget ce qui avait entraîné la tenue d'élections.

Le chef conservateur, Stephen Harper, a en effet accueilli avec une certaine satisfaction le budget Goodale hier, le qualifiant même de « budget conservateur ».

M. Harper a indiqué que ses troupes se rangeraient du côté des libéraux à l'occasion du vote du 9 mars, non sans avoir proposé au préalable des amendements.

Les 133 députés libéraux et les 99 conservateurs constituent ensemble, et de loin, la majorité requise de 154 sièges à la Chambre des communes.

« D'abord laissez-moi être clair, a commenté Stephen Harper. Il n'y a rien dans ce budget qui justifie en ce moment des élections générales. Je suis beaucoup plus content que je ne l'aurais cru. Je pense que les grandes priorités dans ce budget sont des priorités conservatrices. Les grandes annonces sont une augmentation des fonds pour la défense et une réduction des impôts. »

Gilles Duceppe, le chef du Bloc québécois, a pour sa part rejeté catégoriquement le budget Goodale, promettant que les 54 députés de sa formation politique allaient se prononcer contre.

« Ce gouvernement-là voudrait avoir des élections précipitées qu'il n'aurait pas agi d'une autre façon », a lancé avec dépit M. Duceppe.

« Ce budget est inacceptable pour les Québécois, a-t-il expliqué. D'aucune façon le Bloc ne peut appuyer un tel budget. Il n'y a rien pour l'assurance emploi ou à peu près pas. On nie les deux rapports dont un unanime sur la création d'une caisse autonome. Il n'y a strictement rien sur le déséquilibre fiscal, alors qu'on a vu ce matin ce sondage où les Québécois considèrent que c'est un problème très grave. »

« Ce budget est inacceptable pour les Québécois », soutient Gilles Duceppe.

Pronostic rejeté

Gilles Duceppe s'en est pris également aux prévisions budgétaires de Ralph Goodale, rejetant complètement son pronostic d'absence de surplus pour les trois prochaines années, nonobstant une marge de réserve de 15 milliards.

« Les économistes, a-t-il dit, ont confirmé ce qu'on avançait que ces surplus seront de 33 ou 34 milliards pour les trois prochaines années. »

M. Duceppe était également outré de l'annonce que doit faire aujourd'hui Lucienne Robillard, ministre des Ressources humaines, d'une bonification de 300 millions du régime de l'assurance emploi.

« C'est nettement insuffisant », a tranché le chef du Bloc, qui ne comprend pas que les libéraux aient voté, il y a quelque temps, en faveur d'une caisse autonome de l'assurance emploi et qu'aujourd'hui ils fassent marche arrière.

M. Duceppe a conclu qu'il ne craignait pas de faire une campagne électorale sur cette question et sur la question « complètement ignorée par les libéraux » du déséquilibre fiscal.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, a estimé pour sa part que le budget Goodale faisait fi des préoccupations des générations futures parce qu'il proposait peu de nouvelles mesures en environnement et en éducation.

Il reproche aux libéraux de ne pas avoir été fidèles à leurs engagements.

« On n'a aucun plan pour atteindre les objectifs de Kyoto, ce n'est pas dans le budget, a-t-il dénoncé. Pour nous, c'est un gros problème. C'est la même chose pour l'éducation postsecondaire : il n'y a pas de plan. »

M. Layton a toutefois refusé de révéler sa stratégie lorsque viendra le temps de voter en Chambre sur le budget.

« On va étudier le document, a-t-il dit. Nous avons des décisions importantes à prendre. Les Canadiens ne souhaitent pas nécessairement aller en élections, mais ils veulent que les libéraux honorent leurs promesses. »

M. Layton a néanmoins admis que le budget présenté par M. Martin était plus satisfaisant que ceux qui avaient été élaborés dans le passé par des gouvernements libéraux majoritaires.

Pour sa part, la ministre de la Sécurité publique, Anne McLellan, a exhorté l'opposition, particulièrement le Bloc québécois, à appuyer le budget.

La ministre a d'ailleurs déclaré qu'elle s'opposait à tout amendement qui sera présenté par l'un des trois partis. « Le budget, c'est le budget, a-t-elle affirmé. Nous pensons qu'il n'y a aucune raison pour les partis d'opposition de ne pas voter en faveur de ce document. »

Cette prise de position risque de causer certaines frictions avec les conservateurs de Stephen Harper. M. Harper a en effet confirmé hier que son parti avait l'intention de proposer certains amendements, sans préciser lesquels.

DES RÉACTIONS

ÉDUCATION : UNIVERSITAIRES DÉÇUS

Le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Pier-André Bouchard, est déçu « des miettes » laissées pour l'éducation postsecondaire dans le budget fédéral. « On voit bien les priorités de Paul Martin : plutôt que de réinvestir en éducation il donne 12,8 milliards pour l'armée », dit M. Bouchard.

LES HÔPITAUX S'INTERROGENT

L'Association des hôpitaux du Québec constate que le fédéral ne prévoit pas davantage de financement que ce qu'il a déjà promis à l'occasion de l'entente sur la santé de septembre dernier, soit 41,3 milliards en 10 ans pour les provinces. « Le Québec avait obtenu une entente asymétrique en septembre 2004 et là, on voit que le gouvernement fédéral semble reculer », déplore le vice-président de l'AHQ, Daniel Adam.

LES SPÉCIALISTES ESPÉRAIENT PLUS

Le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le docteur Yves Dugré, prend acte du fait qu'Ottawa maintient sa promesse de donner 41,3 milliards aux provinces pour les soins de santé, mais déplore qu'on ne bonifie pas la mise. « L'argent reste à Ottawa et les provinces continuent d'étouffer. C'est un double discours du fédéral : comme il n'y a pas plus d'investissements (les 805 millions exceptés), le déséquilibre fiscal n'est que partiellement comblé », fait valoir le docteur Dugré.

RIEN POUR LES DÉMUNIS

Selon l'organisme Option consommateurs, le budget n'apporte presque rien aux démunis du Canada et « c'est décevant. Il y a des mesures intéressantes, mais sans impact majeur », selon la directrice, Louise Rozon. Le ministre Goodale « aide un peu les aînés les plus démunis, mais n'augmente pas les prestations pour les très nombreux enfants vivant dans la pauvreté. Le minimum imposable passera de 8000 $ à 10 000 $ d'ici 2010, mais pour des gens qui paient peu d'impôts. ».

— Laurier Cloutier

PEU POUR LES FAMILLES

Il y a « peu de choses pour les familles du Québec » dans le budget Goodale et l'Union des consommateurs est « assez déçue », selon son porte-parole, Charles Tanguay. Le ministre parle de fixer les contributions de l'assurance emploi et d'en augmenter les prestations, « mais il ne s'agit que d'intentions. Avec l'assurance emploi, Ottawa a pourtant volé 45 milliards dans les poches des chômeurs. La hausse des contributions aux REER n'aide que les riches. Pour les familles et les démunis, il y a très peu de raisons de se réjouir de ce budget. Les grands gagnants sont les entreprises et l'armée où Ottawa investit trop », selon Charles Tanguay.

— Laurier Cloutier

Assurance emploi : le meilleur est à venir

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a ignoré les demandes de l'opposition en n'annonçant aucune nouvelle mesure dans le dossier de l'assurance emploi.

Dans son budget déposé hier aux Communes, le ministre des Finances n'évoque pas la possibilité de créer une caisse autonome d'assurance emploi, demande formulée à maintes reprises par les trois partis de l'opposition, particulièrement le Bloc québécois. Or, la mise en place de cette fameuse caisse fait partie des conditions exigées par les troupes de Gilles Duceppe pour donner leur appui tacite au budget Goodale.

Si le ministre des Finances ne donne aucun chiffre concret concernant la gestion du programme, il s'engage néanmoins à plafonner le taux de cotisation à 1,95 $ jusqu'en 2007. « Des rajustements seront apportés au programme pour donner suite à l'évolution des circonstances et des défis auxquels les chômeurs sont confrontés, peut-on lire dans le budget. L'établissement du taux à 1,95 $ pour 2005 permet de couvrir le coût de ces mesures pour la même année. »

Le meilleur resterait toutefois à venir dans ce dossier, car la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lucienne Robillard, annoncera sous peu des changements au régime, indique-t-on dans le budget.

Ces modifications viseront notamment à mettre fin au fameux trou noir, qui pénalise les travailleurs saisonniers en les privant d'un revenu lorsqu'ils ont épuisé leurs semaines de prestation d'assurance emploi. Le gouvernement Martin avait promis de remédier à la situation dans le discours du Trône.

Ainsi, Mme Robillard annoncera prochainement une série de modifications visant à venir en aide aux travailleurs vivant dans des régions où le taux de chômage est supérieur à 10 %. Ces mesures permettront de réduire de 70 heures le seuil d'admissibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Il passera en effet de 910 à 840 heures. De plus, la durée des prestations devrait augmenter de cinq semaines pour atteindre un nombre maximum de 45 semaines. Pour mettre en place ces mesures, le gouvernement compte investir 300 millions annuellement.

BUDGET FÉDÉRAL 2005

Québec pourra aller chercher plus d'un milliard dans deux fiducies

STÉPHANE PAQUET

OTAWA – S'il n'a pas peur d'hypothéquer l'avenir, le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, pourra puiser plus d'un milliard de dollars dans deux fiducies mises sur pied par Ottawa. Il pourrait même s'en servir pour boucler son budget en cours.

Selon des documents du ministère fédéral des Finances, Ottawa met en fiducie 999 millions pour Québec dans le but de réduire les listes d'attente dans les hôpitaux. Au Canada, la somme totale est de 4,25 milliards.

Cette somme, déjà accordée par l'entente sur la santé de l'automne dernier, est normalement prévue pour les années financières 2004-2005 à 2008-2009. Mais rien n'empêche Michel Audet d'utiliser tout l'argent dès l'année financière qui se terminera à la fin mars, ont indiqué deux porte-parole fédéraux.

Le transfert fédéral visant la réduction des temps d'attente prévoit en effet que Québec a droit à 148 millions cette année, 147 millions en 2005-2006, 282 millions l'année suivante et ainsi de suite, pour un total qui frôle le milliard sur cinq ans.

À ce milliard, il faut ajouter 165 millions d'une autre fiducie, celle destinée à financer le nouveau programme national de garderies. Pour l'ensemble des provinces, Ottawa place 700 millions dans cette fiducie.

Québec a déjà son propre programme de garderies depuis 1997. En vertu de cette promesse de Paul Martin pendant la dernière campagne fédérale, le Québec aura droit à 47 millions cette année et à 118 millions l'an prochain. Là encore, le Québec peut prendre la somme qu'il souhaite pour l'année en cours, ont indiqué les mandarins d'Ottawa.

En ce qui a trait à la péréquation, les calculs fédéraux fournis hier font état d'une hausse de 1,12 milliard en 2005-2006 en faveur du Québec. Ce chiffre, comme la plupart des chiffres fédéraux sur la péréquation, pourrait être contesté par Québec, en invoquant les rajustements des années précédentes qui font fondre cette hausse.

En tout, l'accord sur la santé et le nouveau régime de péréquation « nous permettront de verser près de 75 milliards de dollars de plus aux provinces et aux territoires au cours des 10 prochaines années », s'est félicité le ministre Goodale.

Le gouvernement fédéral augmente aussi le budget de Développement économique Canada. Au Québec, son budget permanent est haussé de 44 millions par année, « ce qui permettra à l'organisme de maintenir son aide au développement économique local et à l'innovation à l'intention des petites et moyennes entreprises du Québec », écrit le ministère fédéral.

Sur cinq ans, d'autres fonds de 73 millions sont aussi accordés pour les collectivités vulnérables, « plus particulièrement les municipalités éloignées qui ne comptent qu'une industrie ».

Les villes québécoises, qui relèvent du gouvernement du Québec, pourront aussi profiter des 138 millions avancés par Ottawa, qui réduit d'autant sa part de la taxe sur l'essence. Cette somme sera disponible une fois que Québec se sera entendu avec Ottawa. Des négociations qui peuvent être longues, comme le montrent les expériences passées.

« Nous voulons que ce soutien s'ajoute à celui que les administrations provinciales et municipales pourraient prévoir et non le remplacer », a averti le ministre Goodale aux Communes.

LES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DE RALPH GOODALE

	2004	2005	2006
Croissance du PIB réel	2,7 %	**2,9** %	3,1 %
Croissance du PIB nominal	6,1 %	**4,9** %	5,0 %
Taux de chômage	7,2 %	**7,2** %	7,0 %
Croissance de l'emploi	1,7 %	**1,4** %	1,5 %
Croissance du PIB réel américain	4,4 %	**3,6** %	3,4 %

Source : Ministère des Finances Canada



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

Le gouvernement Martin honore son engagement et délie les cordons de la bourse en versant cinq milliards en cinq ans pour la mise en place d'un programme national de garderies calqué sur le modèle québécois.

Garderies : le gouvernement Martin honore son engagement

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Dans son budget, le gouvernement Martin honore son engagement et délie les cordons de la bourse en versant cinq milliards en cinq ans pour la mise en place d'un programme national de garderies calqué sur le modèle québécois.

Le ministre des Finances n'a toutefois pas donné suite aux demandes du gouvernement Charest, qui veut bénéficier d'un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière pour l'ensemble du programme. En effet, Québec a déjà une longueur d'avance sur les autres provinces avec son système de garderie à 7 $ par jour. Le gouvernement ne veut donc se soumettre à aucune norme nationale et refuse de s'engager à réinvestir tout l'argent du fédéral dans son réseau de service de garde.

Malgré tout, afin de répondre aux besoins imminents des provinces, Ralph Goodale s'engage à verser une somme de 700 millions dans une fiducie. Le « compte bancaire » commun permettra aux provinces et aux territoires de disposer de cette somme dès cette année, même si les négociations entourant la mise en place du programme ne sont pas terminées.

« Les provinces et les territoires pourront y prélever des fonds, en fonction du nombre d'habitants, jusqu'à la fin de 2005-2006, pendant que l'on élaborera un cadre visant la prestation de programmes et de services de qualité d'un bout à l'autre du pays. » De ce fonds, Québec pourra prendre la part qui lui revient et l'investir dans son réseau.

Ottawa précise également qu'il est toujours en pourparlers avec les provinces et les territoires pour ne pas empiéter sur leurs champs de compétence respectifs.

Aide aux personnes âgées

Le ministre Goodale s'engage également à venir en aide aux aînés. En effet, les personnes âgées qui bénéficient du Supplément de revenu garanti (SRG) verront leurs prestations augmenter. Il s'agit d'une des hausses les plus significatives depuis 1984. D'ici janvier 2007, les prestations augmenteront de 36 $ par mois pour un célibataire et de 58 $ pour un couple.

Les aidants naturels — ceux qui prêtent main-forte à un parent âgé ou malade — recevront eux aussi leur part du gâteau. Le montant maximal de frais médicaux qu'ils peuvent réclamer pour le compte d'un proche à charge doublera, à compter de l'année d'imposition 2005, pour atteindre 10 000 $.

En santé, le gouvernement fédéral réitère l'engagement tenu à la signature de l'entente prise avec les provinces en septembre 2004 en leur accordant 41,3 milliards au cours des 10 prochaines années.

Ottawa vient de « rouler » Jean Charest, estime Bernard Landry

DENIS LESSARD

JOLIETTE – Avec son budget d'hier, le gouvernement fédéral vient à nouveau de « rouler » Jean Charest, le premier ministre « le plus mou » de l'histoire récente du Québec. Le Québec n'a rien eu de plus en transferts en dépit des énormes surplus à Ottawa.

Telle est la réaction lapidaire du chef péquiste, Bernard Landry, au budget Goodale, en marge du caucus de ses députés qui se termine aujourd'hui à Joliette.

Le premier ministre Charest « n'avait rien demandé, donc il n'a rien eu... » ironise M. Landry. Pire encore, « en dégommant Yves Séguin, il a envoyé un puissant signal à Ottawa qu'il baissait les bras, en retirant ce dossier critique au meilleur combattant pour redresser le déséquilibre fiscal », a dénoncé le chef du PQ, quelques minutes après que Ralph Goodale eut déposé son budget aux Communes. Pour M. Landry, le gouvernement Martin mériterait d'être défait aux Communes sur ce budget.

Les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse obtiennent des transferts spéciaux, qui, transposés à l'échelle du Québec, représenteraient son budget total pour une année (47 milliards de dollars). « Qu'a dit M. Charest ? Il s'est comporté comme un fédéraliste plus engagé aux intérêts du Canada qu'à ceux du Québec. Jamais un premier ministre du Québec depuis Duplessis n'aura été aussi mou et complaisant », de lancer le chef péquiste.

Selon lui, M. Charest devrait immédiatement exiger une rencontre avec son homologue fédéral, Paul Martin, pour qu'il « mette fin à cette stratégie du déséquilibre fiscal ». Le PQ se fait fort d'amener ce débat à l'Assemblée nationale et M. Landry espère à ce sujet l'appui de l'ex-ministre des Finances, Yves Séguin.

« M. Charest avait annoncé une nouvelle ère de coopération avec Ottawa en campagne électorale. Aujourd'hui, c'est pire qu'avant, on doit constater qu'il a induit la population en erreur », de noter M. Landry.

Ottawa confirme grâce à ses surplus son entrée dans les compétences des provinces, en retournant aux municipalités une partie de la taxe d'accise notamment. Autre intrusion, avec des normes et des barèmes, Ottawa « veut venir nous montrer comment garder les enfants, nous qui avons le meilleur système ».

Mettre fin au système fédéral

Aussi, Bernard Landry voit dans l'orientation générale du budget Goodale l'« énième démonstration qu'il faut mettre fin au système fédéral, une déclaration qui vient consolider mes convictions souverainistes. Jamais les finances publiques du Québec ne seront gérées convenablement tant qu'elles ne seront pas totalement gérées à Québec ».

Pour François Legault, critique du PQ en finance, « c'est choquant pour les Québécois de voir que la principale dépense fédérale va à la Défense nationale. Or, 79 % des Québécois souhaiteraient qu'on transfère de l'argent d'Ottawa à Québec pour la santé et l'éducation. Au même moment, le fédéral décide d'injecter 7 milliards de dollars en plus en cinq ans dans la défense », dénonce-t-il.

Le budget Goodale offre des baisses d'impôts pour les nantis, « va du côté des conservateurs » plutôt que du côté des Québécois. Ottawa vient de jouer un mauvais tour au nouveau ministre des Finances, Michel Audet. « Il faudra qu'il se rende compte qu'il y a un Dracula à Ottawa qui saigne le Québec », a lancé M. Legault.

BUDGET FÉDÉRAL 2005



PHOTO AHMAD MASSOUD, ARCHIVES REUTERS ©

Des soldats canadiens membres de la Force internationale d'aide en Afghanistan durant un exercice en septembre 2003. Le budget Goodale souhaite grossir l'effectif de l'armée afin notamment d'augmenter la présence canadienne dans les missions de paix un peu partout sur la planète.

Fini la disette dans l'armée

Les libéraux veulent tenir leur promesse d'élargir les rangs des forces armées canadiennes

GILLES TOUPIN

OTTAWA – **La Défense nationale a reçu la plus grosse part du gâteau budgétaire hier avec une augmentation de son financement sur cinq ans de 12,8 milliards de dollars.**

Selon le ministre des Finances, Ralph Goodale, il s'agit là « de la plus forte hausse du genre des 20 dernières années ».

Le gouvernement Martin avait promis en campagne électorale d'augmenter le personnel des forces armées. Hier, il a confirmé qu'il pourra élargir les rangs de l'armée de quelque 5000 membres, sans compter l'ajout de 3000 réservistes.

En fait, le cadre financier de base de cette augmentation du budget militaire est de 7 milliards de dollars. Mais il faut ajouter à cette somme — comme l'a fait hier le ministre des Finances — les coûts annuels de personnel, d'opérations et d'entretien associés à toute immobilisation acquise, ce qui donne 12,8 milliards.

Pour l'exercice 2005-2006, la contribution gouvernementale aux forces armées se limitera en réalité à 500 millions de dollars. C'est que les forces armées doivent d'abord se remettre en état de fonctionnement normal, retrouver leurs pleines capacités opérationnelles, rattraper les retards accumulés dans l'entretien des infrastructures et dans les soins médicaux militaires. Ils doivent aussi remédier aux problèmes critiques d'insuffisance de fournitures et de retards dans les réparations. Pour ce volet, les militaires dépenseront dès la première année 420 millions de dollars. La somme restante, soit 80 millions, servira à entamer le processus d'expansion des Forces canadiennes.

La deuxième année, soit pour l'exercice 2006-2007, les nouveaux investissements atteindront 600 millions, dont 500 millions encore une fois pour la « viabilité opérationnelle des Forces canadiennes » et 100 millions pour le recrutement.

Ce n'est qu'à partir de l'exercice financier 2007-2008 que l'armée commencera à recevoir des contributions nouvelles substantielles : 1,558 milliard en 2007-2008, 4,466 milliards en 2008-2009 et 5,704 milliards en 2009-2010.

Si le gouvernement attend la troisième année avant de commencer à injecter des sommes significatives dans la Défense, c'est qu'il souhaite d'abord que les forces armées remettent la maison en ordre et qu'ils aient le temps de former une partie du nouveau personnel. C'est seulement à ce moment — si le gouvernement évidemment se maintient au pouvoir jusque-là — que les militaires pourront utiliser pleinement les sommes réservées à l'achat de nouveaux hélicoptères de capacité moyenne, d'avions polyvalents, de camions et à la construction de nouveaux locaux spécialisés pour la Deuxième force opérationnelle interarmées, soit des immobilisations pouvant totaliser 2,757 milliards. Dès 2007-2008, Ottawa annonce 338 millions pour ces investissements. En 2008-2009, ils seront de 1,232 milliard. Pour l'exercice suivant, ils seront de 1,187 milliard.

Enfin, d'autres projets seront annoncés ultérieurement. Ces projets dépendront des priorités que le gouvernement doit établir pour les forces armées à la suite du futur énoncé de la politique internationale du gouvernement. Pour l'exercice 2007-2008, le ministre des Finances a annoncé 120 millions pour ce dernier volet. Pour les deux exercices suivants, ces investissements atteindront 1,234 milliard et 2,437 milliards.

Dans un domaine connexe, lié aussi à la sécurité nationale, le ministre Goodale a annoncé hier 400 millions de dollars pour remplacer six bateaux de la Garde côtière et pour augmenter la flotte de quatre autres bateaux.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

> La Défense nationale ajoute la somme de 12,8 milliards de dollars sur cinq ans à son budget de fonctionnement.
> Le gouvernement souhaite augmenter l'effectif des forces armées de 5000 membres et celui des réserves de 3000 membres.
> Près de 3 milliards seront octroyés pour l'acquisition d'hélicoptères de capacité moyenne, d'avions polyvalents, de camions militaires et d'installations spécialisées.
> Une somme de 3,8 milliards servira à appuyer les nouveaux rôles de militaires canadiens à l'étranger.
> Une somme de 1 milliard sur cinq ans sera consacré à la sécurité nationale.
> Près de 400 millions seront affectés pour le remplacement de six navires et pour l'achat de quatre autres pour la garde côtière.

Aide internationale La priorité à la dette des pays les plus pauvres

Une offre inférieure aux attentes

GILLES TOUPIN

OTTAWA – Le gouvernement Martin a affirmé hier dans son budget qu'il doublera son aide internationale d'ici 2010-2011, conformément à son engagement pris à Monterrey en 2002.

Mais, selon le directeur de l'Institut Nord-Sud, Roy Culpeper, cette façon employée par Ralph Goodale de dire les choses n'est que de la poudre aux yeux. « Il n'y a pas de nouvelle là-dedans, a déclaré à *La Presse* M. Culpeper. C'est la même chose qu'auparavant. M. Chrétien avait annoncé avant de partir l'accroissement de 8 % par année du budget de l'aide internationale. M. Goodale n'a fait que confirmer hier de vieilles nouvelles. »

L'Institut Nord-Sud est une société caritative indépendante spécialisée dans les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement. « Nous avions espéré, a ajouté M. Culpeper, une plus grande croissance de l'aide qui pourrait atteindre les 12 % ou les 15 %. Nous sommes loin du compte. » L'Institut Nord-Sud estime en effet qu'une aide supplémentaire aux pays en développement ne suffit pas à enrayer la pauvreté si elle ne favorise pas un taux de croissance supérieur et soutenu qui permet d'atteindre des objectifs essentiels de développement. Pour que le taux de croissance d'un pays en développement permette la réduction significative de la pauvreté, il faut qu'il parvienne à un seuil de 6 à 7 %.

« Nous avions espéré une plus grande croissance de l'aide qui pourrait atteindre les 12 % ou les 15 %. Nous sommes loin du compte », a déclaré le directeur de l'Institut Nord-Sud, Roy Culpeper.

Dès l'exercice 2005-2006, Ottawa ajoute 100 millions de dollars à son budget d'aide internationale. L'année prochaine (2006-2007), le gouvernement fédéral annonce des investissements supplémentaires de 368 millions. Par la suite, les nouvelles ressources consacrées à l'aide internationale iront en croissant : 657 millions en 2007-2008, 970 millions en 2008-2009 et 1,3 milliard en 2009-2010.

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a souligné que le gouvernement attachait une importance particulière dans son aide internationale à alléger la dette des pays les plus pauvres « afin que leurs ressources puissent être libérées pour des investissements sociaux nécessaires à l'amélioration de la vie de leurs citoyens ». Le présent budget affecte 172 millions de dollars à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

« Du remâché »

Une partie de la hausse de 3,4 milliards annoncée hier servira aussi à appuyer la politique étrangère du Canada, lorsque celle-ci aura été précisée dans un énoncé à venir. Le gouvernement consacre, par exemple, 500 millions sur cinq ans à diverses initiatives favorisant la paix et la sécurité. Une somme de 42 millions sur cinq ans servira aussi à accroître le personnel dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger, sans compter un investissement de 59 millions pour satisfaire les besoins les plus pressants de sécurité dans ces ambassades et consulats.

« Tout cela, c'est du remâché », a commenté le critique du Bloc québécois en matière de Finances, Yvan Loubier. « Nous avons calculé que le ratio de l'aide internationale du Canada au PIB ne sera que de 0,31 % en 2010-2011. Nous sommes bien loin de l'objectif de l'ONU de 0,7 % auquel avait adhéré le Canada. » Pour Roy Culpeper, cet objectif « a tout simplement disparu des plans du gouvernement Martin ».

BUDGET FÉDÉRAL 2005



PHOTO PC, ARCHIVES LA PRESSE

C'est à compter de 2008 et pas avant que les entreprises canadiennes auront droit à un abaissement progressif de l'impôt sur leurs bénéfices, qui passera de 21 à 19 % d'ici 2010.

Réduction de l'impôt des sociétés... en 2008

RUDY LE COURS

OTTAWA Tout vient à point à qui sait attendre, veut le proverbe. Eh bien ! Les entreprises devront faire preuve d'une patience proverbiale avant de goûter aux largesses du ministre des Finances.

Dans son budget, Ralph Goodale prend acte de la réduction de l'impôt des sociétés aux États-Unis et tente de maintenir l'écart actuel qui favorise le Canada. La réduction américaine rend la fiscalité canadienne moins concurrentielle et moins propice à l'investissement étranger qui représente les deux cinquièmes de l'argent frais du secteur manufacturier.

Fin observateur, il constate que c'est à compter de 2008 seulement que le coup de pouce de Washington aux entreprises américaines aura l'effet d'une chiquenaude sur les canadiennes.

Voilà pourquoi c'est à compter de 2008 et pas avant qu'elles auront droit à un abaissement progressif de l'impôt sur leurs bénéfices qui passera de 21 à 19 % d'ici 2010.

Généreux, M. Goodale annonce aussi qu'il supprimera en plus en 2008 — et pas avant — la surtaxe de 1,12 % établie en 1987 pour réduire le déficit. Ces mesures coûteront 4,36 milliards entre 2008 et 2010.

« Merci, gros cadeau, ironisait hier Richard Fahey, directeur québécois de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). On va dépenser 8 milliards de plus d'ici un an et on va peut-être nous donner une baisse d'impôts en 2008. » La réaction du lobbyiste vient souligner l'éphémère habituel des gouvernements minoritaires et la précarité de leurs promesses à long terme.

« Nous sommes très déçus, renchérit Jayson Myers, premier vice-président et économiste en chef des Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC). Les manufacturiers américains ont droit à un meilleur traitement pour leurs stocks et leur taux effectif marginal d'imposition reste plus faible. »

Bon prince, M. Goodale accorde dès cette année cependant l'accélération de la déduction pour amortissement, demandée par les entreprises. Il la limite cependant aux pipelines, aux lignes de transport d'électricité et aux câbles de cuivre pour les télécommunications. Cette mesure le prive de 15 millions en recettes fiscales au cours du présent exercice et de 245 millions d'ici 2010.

« Des taux d'amortissement appropriés inciteront les sociétés à investir davantage, ce qui stimulera la compétitivité et la productivité des entreprises », affirme le ministre.

L'amortissement accéléré est accordé aux secteurs où on juge que la vie utile d'un équipement s'est raccourcie à cause des nouvelles technologies. Les MEC souhaitaient que l'accélération soit étendue à tout équipement de fabrication ou de transformation.

Le ministre fait cette fois-ci une grande exception pour les investissements dans la production d'énergie efficiente et renouvelable.

Éoliennes, petites installations hydroélectriques et autres piles stationnaires pourront être amorties au taux de 30 %. Cela représente un manque à gagner de 20 millions cette année pour le Trésor et de 250 millions, d'ici 2010. « Les Canadiens veulent que nous fassions la preuve que les saines politiques économiques vont de pair avec les saines politiques environnementales », affirme M. Goodale.

Le ministre a aussi annoncé une kyrielle de mesures susceptibles d'améliorer la productivité. Ainsi, il consacre 11 millions aux idées et aux technologies habilitantes et lance un programme pour faciliter la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, l'intégration des immigrants sur le marché du travail qui lui coûteront 73 millions l'an prochain.

Enfin, les entreprises sont très déçues par les bribes entendues concernant la réforme de l'assurance emploi. Elles n'ont aucune assurance que leur cotisation de 2,73 $ par 100 $ de salaire versé sera diminuée.

Réactions des milieux d'affaires

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) n'a pas trouvé ce qu'il espérait dans le budget Goodale, loin de là. « Pour les entreprises, il n'y a pas grand-chose. Les allégements fiscaux sont insuffisants pour pallier les impacts de la hausse du dollar. »

Diane Bellemarre, vice-président la recherche Conseil du patronat du Québec

La Fédération des chambres de commerce du Québec estime que ses cris d'alarme n'ont pas été entendus par le ministre des Finances, même si le budget accorde des réductions d'impôts aux entreprises. « Tout est graduel, c'est *si vous nous réélisez vous l'aurez*. »

Françoise Bertrand, présidente-directrice générale Fédération des chambres de commerce du Québec

L'Institut économique de Montréal est extrêmement déçu de la somme dérisoire des baisses d'impôts pour les particuliers et pour les entreprises, et surtout, du fait que ces réductions ne se matérialiseront pas avant 2008. « C'est de la science-fiction. »

Norma Kozhaya, économiste Institut économique de Montréal

La chambre de commerce du Montréal métropolitain se réjouit du transfert aux municipalités d'une partie de la taxe sur l'essence, mais elle déplore la lenteur de ce transfert. « Notre principal bémol est que, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, la prise d'engagements financiers répartis sur plusieurs années ne garantit rien. »

Isabelle Hudon, présidente et chef de la direction chambre de commerce du Montréal métropolitain

La Chambre de commerce du Canada estime que les nouvelles dépenses sont trop nombreuses dans le budget et qu'elles annulent les mesures visant à améliorer la productivité. Le gouvernement se contente « d'engouffrer davantage d'argent gagné à grand peine par les Canadiens, sans se pencher sur les problèmes fondamentaux de façon planifiée et productive. »

Nancy Hugues Anthony, présidente et chef de la direction Chambre de commerce du Canada



SOPHIE COUSINEAU

Décrocher la lune

OTTAWA — En arrivant au Centre des congrès d'Ottawa, hier matin, les gens d'affaires et les économistes avaient de bonnes raisons de se traîner les pieds. Comment un gouvernement libéral minoritaire pouvait-il exaucer leurs voeux, qui sont traditionnellement si impopulaires, alors qu'il doit courtiser l'appui des bloquistes et des néo-démocrates ?

Ils sont tombés sur le cul. Le quart de toutes les dépenses annoncées dans le budget de Ralph Goodale, qui totalisent près de 49 milliards de dollars, vont faire du Canada une meilleure place où brasser des affaires.

« Je suis agréablement surpris », dit l'économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion, Don Drummond. Cet ancien sous-ministre aux Finances s'était livré à un petit exercice il y a quelques semaines dans un journal torontois, en évaluant la probabilité que les lobbies d'affaires réussissent à obtenir des gains à partir de leurs listes d'épicerie. Il estimait à 10 % les chances que le taux d'imposition des sociétés recule de 21 à 20 %, tel que réclamé par la Chambre de commerce du Canada. Si ce budget est adopté, ce taux tombera en fait à 19 % en 2010 !

Il est clair qu'un gouvernement qui nage dans les surplus aurait pu faire plus et surtout plus tôt, puisque les baisses d'impôts annoncées hier feront sentir leur plein effet dans cinq ans seulement. Mais dans le contexte politique actuel, cela revient à décrocher la lune.

Ce n'était pas la seule surprise qui attendait les entreprises. Elles voient aussi s'envoler la surtaxe des sociétés qui avait été « temporairement » instaurée en 1987 pour aider à éponger le déficit. Les comptes publics ne sont plus dans le rouge depuis l'année financière 1997-1998. Mais évidemment, la surtaxe est restée dans le décor. Cette taxe se fondait tellement bien à la tapisserie que personne ne songeait sérieusement à son retrait. D'autant plus que le gouvernement n'avait laissé traîner aucun indice en ce sens dans ses promesses électorales ou encore dans son discours du Trône. Cette surtaxe de 1,12 % sautera donc en 2008.

Ralph Goodale, qui est retourné dans sa Saskatchewan natale pour s'acheter la nouvelle paire de chaussures que porte traditionnellement le ministre des Finances au dépôt de son budget — des Ecco à bouts carrés de 250 $ — juge que ces baisses d'impôt sont nécessaires afin que le Canada conserve son avantage concurrentiel sur les États-Unis.

À première vue, la comparaison semble bien choisie, puisque les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Canada. Mais il faut savoir que, contrairement à une perception répandue, nos voisins ont l'un des taux d'imposition sur les entreprises les plus élevés au monde. Le taux qui s'applique aux grandes entreprises américaines s'élève ainsi à 35 % ! Seules les entreprises manufacturières entrevoient un léger répit, avec l'allégement annoncé l'automne dernier, qui abaissera leur taux d'imposition à 31,85 % d'ici quelques années.

Il est clair qu'un gouvernement qui nage dans les surplus aurait pu faire plus et surtout plus tôt. Mais dans le contexte politique actuel, cela revient à décrocher la lune.

Évidemment, les choses se gâtent au Canada dès que l'on tient compte des impôts provinciaux (sauf au Québec où l'impôt sur les sociétés ne s'élève qu'à 8,9 %, pour un total de 27,9 % d'ici 2010) ainsi que des taxes sur la masse salariale, sur le capital et tutti quanti.

« Les baisses d'impôts annoncées vont nous permettre de nous distancer nettement des États-Unis, mais pour ce qui est du reste du monde, nous allons demeurer parmi les pays où les entreprises sont les plus taxées », constate l'économiste Don Drummond. C'est ce que nos amis anglais appellent un *reality check*.

////////////////////////////

Un budget se juge autant à ce qu'il contient qu'à ses silences. Le gouvernement libéral annonce ainsi qu'il examinera les lois qui régissent les institutions financières, notamment dans le but de mieux protéger les consommateurs. En fait, le gouvernement n'a guère le choix de se lancer dans cet exercice puisque ces lois, qui doivent être réexaminées tous les cinq ans, viennent à échéance en octobre 2006.

En vue des consultations qui se tiendront ces prochains mois, le gouvernement tente de diriger la discussion en proposant des sujets de réflexion. Certaines de ces suggestions sont fort intéressantes.

Pourquoi faut-il obligatoirement souscrire à une assurance quand on veut s'acheter une maison, mais que notre mise de fonds est inférieure à 25 % de son prix ? L'acheteur moins fortuné se trouve ainsi doublement pénalisé !

Pourquoi les banques peuvent-elles geler les chèques pendant plusieurs jours, surtout lorsque les chèques en question sont tirés d'une autre institution canadienne ? Encore ici, ce sont les plus pauvres qui casquent.

En revanche, les documents budgétaires dévoilés hier n'évoquent même pas la vente d'assurances dans les succursales bancaires, réclamée depuis toujours par les banquiers et dénoncée depuis un aussi grand nombre d'années par les assureurs. Ralph Goodale évite soigneusement ce sujet explosif.

Les fusions bancaires, déjà autorisées par la loi, mais officieusement condamnées, puisqu'elles nécessitent l'approbation du ministre des Finances d'un gouvernement minoritaire ? N'y songez même pas !

////////////////////////////

L'industrie du transport aérien trouvera à se réjouir de la baisse des droits qui ont été imposés afin de financer les nouvelles mesures de sécurité instaurées à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Cela n'a l'air de rien comme cela, une baisse de taxe de 12 $ à 10 $ sur un aller-retour entre Toronto et Montréal. Mais dans un contexte de guerre de prix entre les transporteurs, cela peut inciter des voyageurs à prendre l'avion plutôt que l'auto, l'autocar ou le train.

Par contre, le budget fédéral est totalement silencieux sur les loyers des aéroports, qui ont grimpé de façon exponentielle ces dernières années. Les administrations aéroportuaires ont eu beau déchirer leur chemise sur la place publique ces derniers mois, ils seront encore pris à refiler la note aux compagnies aériennes, qui la repasseront à leur tour aux voyageurs. À quand la Régie du tarmac ?

Encore heureux que le revenu non imposable des voyageurs canadiens grimpera à 10 000 $ en 2009...

Ernst & Young analyse le budget fédéral 2005

Ottawa, le 23 février 2005 – Dans son premier budget, le nouveau gouvernement libéral minoritaire adopte pratiquement les mêmes stratégies pour l'économie et la politique financière que celles des dernières années. De très importants engagements de nouvelles dépenses pluriannuelles demeurent sa priorité absolue. Ces engagements, ajoutés aux dépenses annoncées depuis le dernier budget, éclipsent à court terme toutes formes de réduction des impôts ou de l'encours de la dette qui reste énorme. Cette façon de faire reflète, en partie, l'inclination naturelle du gouvernement à mieux se positionner en vue des prochaines élections, qui se tiendront plus tôt que tard.

Les projections budgétaires indiquent que, pour les cinq prochains exercices, les engagements de dépenses cumulatifs auront épuisé pratiquement tout le surplus (c'est-à-dire l'excédent des recettes sur les dépenses, moins les montants mis de côté pour la réserve pour éventualités et la marge de prudence économique). Ces projections supposent une performance économique près de son potentiel tout au long de la période. S'il advenait un ralentissement, le Canada ne pourrait plus se permettre de telles dépenses sans créer de déficits.

Dans le but d'équilibrer le budget de chaque exercice, le Ministre des Finances, Ralph Goodale, compte sur des économies et des réaffectations importantes et croissantes des dépenses. Aussi, il a reporté la majorité des coupures d'impôts dans quatre ou cinq ans. L'engagement du gouvernement à maintenir un budget équilibré pourrait mettre en péril ces coupures, si jamais la performance économique ne correspondait pas aux attentes du Ministre, et nous en sommes inquiets.

Des perspectives économiques prometteuses, mais des risques importants qui appellent à la prudence

Le budget comporte des projections de performance économique et financière jusqu'en 2009-2010. Nous attendions depuis longtemps un retour à de telles projections, qui avaient été abandonnées au début des années 1990 en faveur de prévisions plus limitées de deux ans.

La performance économique globale en 2004 correspond beaucoup aux attentes du Ministre énoncées dans le budget précédent. Après un ralentissement inquiétant en 2003, l'économie a repris le chemin de la croissance. En 2004, la production réelle a augmenté d'environ 2,7 %, par rapport à un gain modeste de 2 % en 2003. Les faibles taux d'intérêt et les gains importants de l'emploi à plein temps ont raffermi le marché de l'habitation et soutenu les dépenses de consommation.

Les prévisions économiques du Ministre sont tirées de la plus récente consultation du ministère des Finances auprès des économistes du secteur privé. Selon le Ministre, l'économie semble vouloir continuer à afficher une solide performance, tant cette année que l'an prochain. Il prévoit que le PIB réel, soit le volume total des produits et services, progressera de 2,9 % en 2005 et de 3,1 % en 2006. Après 2006, l'économie devrait croître à un rythme près de son potentiel, son taux de croissance réelle augmentant en moyenne de 2,9 % par année.

Des gains au chapitre de l'emploi d'environ 1,4 % sont prévus pour chaque exercice et devraient ramener le taux de chômage aux environs de 6,5 % d'ici 2009-2010. Il s'attend à ce que l'inflation demeure à peu près à son niveau actuel, tandis que les taux d'intérêt devraient augmenter quelque peu.

Comme le Ministre prend soin de le reconnaître, cette évaluation prometteuse des perspectives de l'économie est assombrie par des risques importants, dont ceux associés au déficit budgétaire et au déficit des comptes courants des États-Unis ainsi que l'incidence incertaine sur les manufacturiers et les exportateurs de la montée soutenue du dollar canadien.

Le secteur de la fabrication a fait preuve de résilience face à la hausse de plus de 25 % de la valeur du huard par rapport au billet vert au cours des deux dernières années. Mais des coûts plus élevés, une concurrence plus serrée et un dollar plus fort menacent d'amoindrir leurs marges bénéficiaires. Si tel était le cas, les recettes du gouvernement pourraient décevoir, et les dépenses de programmes pourraient dépasser les prévisions. L'une ou l'autre hypothèse compromettrait la capacité du gouvernement à réaliser son objectif de maintenir un budget équilibré.

La hausse des dépenses étouffe la réduction des impôts et de la dette

Comme dans les trois derniers budgets, le gouvernement s'engage surtout dans de nouvelles dépenses à long terme. Le budget renferme quelques initiatives importantes de baisse des impôts. Mais la grande majorité de ces baisses ne se fera sentir qu'à compter de 2008-2009. Il ne comporte aucun engagement de réduction de la dette et la seule affectation promise à cette priorité est la partie de la réserve pour éventualités annuelle de 3 milliards de dollars non utilisée dans un exercice donné.

Une série de nouvelles dépenses viennent étouffer toutes mesures antérieures et plus audacieuses de réduction des impôts et de la dette. Les ententes conclues avec les provinces et les territoires depuis le dernier budget prévoient 75 milliards de dollars de plus pour la santé et la péréquation pour l'exercice courant et les neuf prochains, dont 33 milliards de dollars seront dépensés au cours du présent exercice et des cinq prochains. De plus, le Ministre a annoncé de nouvelles dépenses s'élevant à environ 3 milliards de dollars pour l'exercice en cours et des dépenses additionnelles de 25 milliards de dollars pour les cinq prochains exercices, en grande partie affectées aux priorités du programme électoral de l'an dernier, notamment l'apprentissage et la garde des enfants, la défense, l'aide internationale, les municipalités, l'environnement, les aînés et les Autochtones.

Afin de profiter des fonds qui auraient autrement fait partie du surplus budgétaire de l'exercice, le gouvernement a affecté 4,3 milliards de dollars à des fiducies créées pour la santé et la garde des enfants en 2004-2005. Outre les autres dépenses de fin d'exercice, cette affectation signifie que les dépenses de programmes de 2004-2005 augmenteront dans une impressionnante proportion de 11,8 %, après un taux de croissance déjà spectaculaire de 5,8 % en 2003-2004.

À compter de 2005-2006, le rythme de croissance des dépenses de programmes devrait demeurer élevé, avec une hausse moyenne de 5,5 % par année jusqu'en 2009-2010. Cette hausse suit une croissance annuelle des dépenses encore plus imposante de 6,6 % au cours des quatre dernières années. Le Ministre estime que, d'ici 2009-2010, les dépenses de programmes atteindront près de 85 milliards de dollars, ou 78 % de plus qu'en 1999-2000, dernier exercice de restriction des dépenses. Pour cette période de 10 ans, le taux annuel d'augmentation des dépenses de programmes aura dépassé la hausse des recettes de chaque année, sauf deux.

Ces estimations de dépenses renferment déjà les économies promises de près de 11 milliards de dollars qu'a relevées le Comité d'examen des dépenses. Ces économies devront être réalisées si le gouvernement veut maintenir son budget équilibré et respecter ses nouvelles obligations de dépenses. Plus encore, pour jouir d'une certaine marge de manœuvre dans le cadre de nouvelles dépenses futures inévitables, le Comité devra poursuivre ses efforts de détection de dépenses superflues et d'économies parmi les programmes moins prioritaires.

Où est l'allégement fiscal?

Les coupures d'impôts proposées constituent un certain soulagement pour les particuliers et les sociétés. Cependant, comme l'application graduelle de ces mesures se fera sur une longue période, les avantages s'en trouvent dilués et reportés pour tous. Même une fois ces coupures pleinement en vigueur, le fardeau fiscal au Canada, tant pour les particuliers que pour les sociétés, demeurera plus lourd qu'aux États-Unis, notre principal partenaire commercial. Une récente étude de l'Institut C.D. Howe montre que le taux d'imposition réel marginal des entreprises au Canada est de 31,3 %, comparativement à 23 % aux États-Unis. D'ailleurs, le taux du Canada demeure l'un des plus élevés du monde. Cet écart diminue de façon marquée les nouveaux investissements des entreprises et, du coup, freine la croissance de la productivité et la création d'emplois.

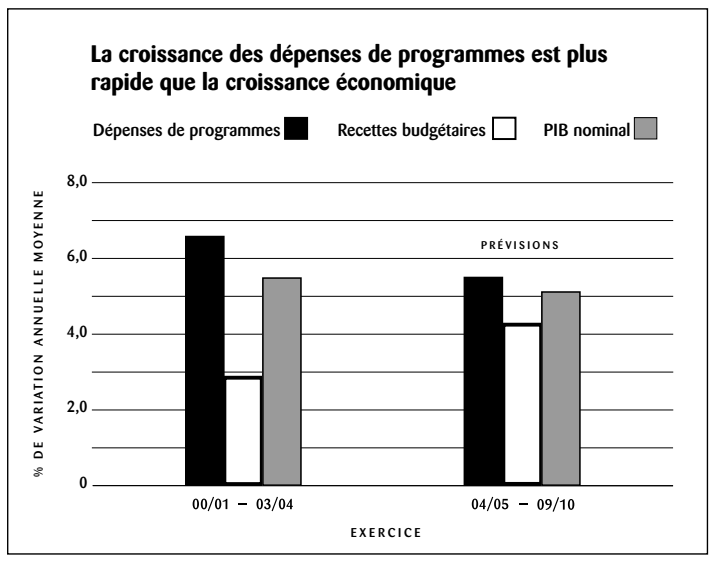
Le Canada doit régler cette question aux niveaux fédéral et provinciaux. Maintenant que sont en place les ententes fédérales-provinciales à long terme sur le financement des soins de santé et la péréquation, les deux paliers de gouvernement doivent consacrer des efforts similaires pour coordonner les façons d'abaisser davantage le niveau d'imposition des entreprises. Les augmentations des investissements et de la productivité qui s'ensuivront relèveront la production potentielle de l'économie et contribueront à de meilleurs rendements qui, en retour, amélioreront davantage le bien-être des Canadiens.

Le lourd fardeau fiscal des particuliers doit lui aussi être corrigé. Pour bien des travailleurs, un taux marginal de près de 50 % est un frein important aux efforts pour travailler plus, à l'épargne ou au placement. Le gouvernement doit élaborer un plan plus audacieux pour combler les lacunes les plus pressantes du régime actuel. Plus particulièrement, nous devons réduire notre dépendance aux impôts sur le revenu salarial et les placements. Comme l'a déclaré le Premier ministre en 2000, alors qu'il était Ministre des Finances, «les Canadiens ont le droit de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent. Ils ont travaillé dur pour cela. Cet argent leur appartient.»

Aucune réduction de la dette

Encore une fois, le budget ne prévoit pas de réductions précises de la dette. Pour les cinq prochains exercices, les seules réductions proposées de la colossale dette fédérale de 500 milliards de dollars proviennent de l'application des fonds de la réserve pour éventualités non encore utilisés à la fin de l'exercice. C'était là l'unique volonté du gouvernement de réduire la dette à chacun des derniers exercices.

Heureusement, par le passé, les projections du gouvernement relatives à son excédent budgétaire de fin d'exercice ont régulièrement manqué la cible, laissant des surplus plus élevés que prévu ces dernières années.



Ces erreurs d'estimation favorables et l'application de la partie non dépensée de la réserve pour éventualités ont invariablement permis au gouvernement de ramener le rapport dette-PIB de 68 % en 1995-1996 à moins de 40 % aujourd'hui. Le gouvernement reconnaît l'importance d'abaisser encore ce ratio et fait remarquer qu'il respecte son échéancier d'atteindre un ratio de 25 % en 2014-2015.

Nous nous inquiétons de ce que le rythme de réduction de la dette en accord avec la réalisation même de cet objectif est trop lent. Malgré des taux d'intérêt avoisinant leur plus bas niveau en 40 ans, le coût annuel du service de la dette dépasse toujours 35 milliards de dollars et représente à lui seul pour le gouvernement fédéral le poste de dépenses le plus important. Les frais de la dette publique devraient demeurer à ce niveau ou le dépasser au cours des cinq prochaines années ou même plus, limitant indûment toute planification fiscale.

Étant donné son importance, la réduction de la dette ne doit pas être traitée après coup, et être réalisée seulement lorsque la réserve pour éventualités est disponible à la fin de l'exercice. De plus, avec son désir d'améliorer l'exactitude de son processus de prévisions financières, le gouvernement ne peut plus se fier à des excédents inopinés en fin d'exercice pour atteindre les objectifs de réduction de la dette. Au contraire, nous conseillons vivement au gouvernement de prévoir un montant raisonnable, disons 3 milliards de dollars par année, pour le remboursement annuel de la dette.

Cette provision pour le remboursement de la dette doit être traitée comme une nouvelle dépense de programme, ayant la même importance que, par exemple, le respect des obligations du gouvernement envers les aînés pour les pensions ou envers les provinces pour les paiements de péréquation. Toute partie superflue de la réserve pour éventualités serait ajoutée au remboursement de la dette, permettant ainsi d'atteindre l'objectif d'un rapport dette-PIB de 25 % plus tôt que prévu maintenant.

La création de la richesse

Le gouvernement s'est engagé dans un ambitieux programme de dépenses pour les prochains exercices. Pour réaliser ce plan sans causer de déficit, le gouvernement devra pouvoir s'appuyer sur une solide performance économique. Nous demeurons inquiets du fait que les risques d'une sous-performance de l'économie sont considérables. Il nous faut revenir à la création de la richesse afin que le gouvernement puisse respecter ses engagements de dépenses sans un retour aux déficits et sans alourdir le fardeau de la dette.

Dans cette optique, nous recommandons au gouvernement :

- d'amener le Comité d'examen des dépenses à trouver suffisamment d'économies pour maintenir le niveau des dépenses de programmes en dollars constants, c'est-à-dire à diminuer dès que possible le rythme de croissance annuelle des dépenses de programmes pour l'aligner sur le taux de croissance démographique plus l'inflation, soit environ 3 %;
- de mettre en œuvre un plan plus audacieux de baisse des impôts afin d'alléger le fardeau des entreprises et de réduire la dépendance du Canada envers les impôts sur le revenu et les placements;
- de s'engager à réduire la dette d'au moins 3 milliards de dollars par année et d'en faire un poste de dépense prioritaire.

Pour profiter pleinement du potentiel de production du Canada, nos politiciens doivent polariser sur deux fronts : gérer l'économie et les coûts efficacement. Le Canada pourra ainsi éliminer le perpétuel écart de revenu avec les États-Unis et sera plus en mesure d'en faire bénéficier tous les Canadiens.

ey.com/ca

Vérification • Fiscalité • Services consultatifs transactionnels

ERNST & YOUNG

La qualité dans tout ce que nous faisons

©2005 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

3296079A

BUDGET FÉDÉRAL 2005

Une redevance de 1,5 cent le litre d'essence aux municipalités

STÉPHANE PAQUET
ET SÉBASTIEN RODRIGUE

OTTAWA – Le gouvernement fédéral n'a pas encore d'entente avec aucune province, mais il prévoit verser 600 millions de dollars cette année aux municipalités canadiennes, ce qui équivaut à 1,5 cent par litre d'essence.

D'ici l'année financière 2009-2010, cette redevance passera à 5 cents le litre. Dans cinq ans, Ottawa évalue donc que les municipalités du pays recevront 2 milliards par année.

Pour les grandes et petites villes du Québec, cela équivaut à 138 millions cette année et à 460 millions la cinquième année. Sur cinq ans, ce sont donc 1,15 milliard que les municipalités québécoises pourront se partager.

Pour le ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, la somme initiale de 600 millions constitue une amélioration de 200 millions par rapport à ce qu'il avait prévu. Et une fois atteint les 5 cents le litre, la part de la taxe sur l'essence aux municipalités « se maintiendra indéfiniment à ce niveau par la suite », a-t-il indiqué dans son discours d'hier.

TAXE SUR L'ESSENCE AUX MUNICIPALITÉS
En millions de dollars

	AU QUÉBEC	AU CANADA
2005-2006	**138**	**600**
2006-2007	**138**	**600**
2007-2008	**184**	**800**
2008-2009	**230**	**1000**
2009-2010	**460**	**2000**
TOTAL	**1151***	**5000**

* Les chiffres ayant été arrondis, le total n'équivaut pas à la somme des montants annuels.

Source : Ministère fédéral des Finances et *La Presse*

Faire pression

Initialement prévu pour aider les grandes villes canadiennes, le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence bénéficiera à toutes les municipalités, grandes ou petites, répétaient hier les fonctionnaires fédéraux. Quelle portion ira à quel type de municipalités ? Ça dépendra des différentes ententes qui seront conclues avec les provinces, précisaient les mandarins fédéraux.

Autrement dit, les villes qui voudront en avoir plus devront faire pression sur les gouvernements provinciaux. À Québec, on a déjà indiqué que les sommes ne serviront pas seulement aux grandes villes, au grand dam de Montréal.

Les villes qui voudront en avoir plus devront faire pression sur les gouvernements provinciaux.

Ces sommes devront servir « à l'appui de projets d'infrastructures viables au plan environnemental », écrit le ministère des Finances. En clair, cela veut dire, par exemple, améliorer le transport en commun, les usines de filtration d'eau, celles de traitement des eaux usées ou des déchets solides.

Ottawa ajoute également 300 millions à ses fonds municipaux verts, administrés par la Fédération canadienne des municipalités. Il y avait 250 millions dans cette cagnotte.

Enfin, le gouvernement fédéral promet d'augmenter les sommes dans les fonds d'infrastructures, à frais partagés entre Ottawa, les provinces et les municipalités quand les besoins se feront sentir.

Or, pour les fonds sur l'infrastructure rurale, aucune somme n'a encore été engagée sur le milliard promis, soulignaient les porte-parole fédéraux hier. Celui sur les infrastructures stratégiques a encore 800 millions à engager (sur les deux milliards promis dans son deuxième volet).

Enthousiasme par les villes

L'arrivée de cet argent frais a été accueilli avec enthousiasme dans le monde municipal qui s'attendait à une somme moins importante cette année. « Pour la première fois, de la part d'un gouvernement, il y a un engagement à long terme pour financer les infrastructures, donc on peut emprunter (...) et accélérer nos investissements », affirme le maire de Montréal, Gérald Tremblay.

Selon ses estimations, les 63 villes composant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) recevront ainsi 77 millions cette année et Montréal obtiendra a elle seule 52 millions de cette somme. À partir de 2010, Montréal recevra 165 millions alors que ce sera 260 millions pour l'ensemble de la CMM.

Le maire de Longueuil, Jacques Olivier, et le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, se réjouissent également des 5 milliards promis sur cinq ans. « On sera capables une fois pour toutes de s'attaquer au déficit chronique des infrastructures et de nous assurer que non seulement on l'a réglé, mais qu'il ne reviendra plus », précise le maire de Laval.

Réagissant au nom de la Fédération canadienne des municipalités, le maire de Sherbrooke, Jean Perreault, souligne que le budget fédéral prévoit un versement indéfini de 2 milliards par année après cinq ans, ce qui permettra aux villes de mieux planifier la rénovation des infrastructures, selon lui.

L'Union des municipalités du Québec ajoute pour sa part que son attention se tourne maintenant vers le gouvernement provincial qui doit négocier une entente avec Québec. Le maire de Montréal s'attend d'ailleurs à ce que Québec ne considère pas cette portion de la taxe sur l'essence comme un remplacement des programmes d'infrastructures existants. Il exhorte également le gouvernement provincial à verser cette manne financière sans « retenue » et sans condition particulière.

RÉACTIONS

LA STM SATISFAITE

Le président du conseil d'administration de la STM, Claude Dauphin, se réjouit de la décision du gouvernement fédéral de retourner aux provinces, au cours des cinq prochaines années : 5 milliards de dollars des revenus de la taxe sur l'essence pour financer les infrastructures locales écologiques dont celles du transport en commun. « Nous félicitons le gouvernement canadien pour cette réalisation qui démontre, d'une part, que le transport en commun figure parmi ses priorités et, d'autre part, qu'il doit être financé plus adéquatement », a commenté M. Dauphin.

L'ATUQ HEUREUSE ELLE AUSSI

L'Association du transport urbain du Québec a favorablement accueilli le budget Goodale. En plus de respecter ses engagements envers les municipalités, le gouvernement de Paul Martin a résolument entrepris un virage vert, affirme le président de l'ATUQ, Lawrence Cannon. Le transport en commun devra toutefois être explicitement identifié comme prioritaire dans l'affectation de ces nouveaux fonds par l'entremise de l'entente à conclure entre le gouvernement du Québec et Ottawa, réclame l'association.

Déception à Québec

GILLES NORMAND

QUÉBEC – Le premier budget du gouvernement Martin a eu l'effet d'une douche froide sur le cabinet Charest, dont la stratégie de négociation n'a pas rapporté les effets escomptés, loin de là. Tant le nouveau ministre des Finances, Michel Audet, que le chef de l'Alliance démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, se sont d'ailleurs dits « terriblement déçus ».

Pour M. Audet, ce budget vient confirmer l'existence d'un déséquilibre fiscal majeur au Canada. « Les chiffres du budget montrent que le gouvernement fédéral disposait d'une marge de manoeuvre de 14 milliards (de surplus) dès cette année et une de plus de 100 milliards pour les six prochaines années. Or, l'essentiel de cette marge, au lieu de servir à corriger le déséquilibre fiscal, sera utilisé pour multiplier les interventions fédérales de toute nature », a commenté le successeur d'Yves Séguin.

Le ministre des Finances du Québec, dont on a dit qu'il allait être beaucoup plus modéré que son prédécesseur dans ses revendications auprès d'Ottawa, estime que le budget Goodale ne corrige en rien le déséquilibre fiscal et qu'il n'est guère plus généreux quant aux paiements de péréquation.

« Il n'y a absolument rien dans le budget à cet égard. Cela va certainement compliquer le prochain budget du Québec », a-t-il reconnu, ajoutant qu'il n'allait ni « lancer la serviette » ni « baisser les bras ».

« J'ai l'intention de rencontrer le ministre Ralph Goodale au cours des prochains jours. Je veux ramener ce dossier (déséquilibre fiscal et péréquation) sur la table », a-t-il indiqué.

Il reconnaît l'existence de certaines mesures positives, notamment le financement pour les services de garde à l'enfance. Il accueille bien certaines dispositions pour réduire le fardeau fiscal qui, même s'il les juge relativement modestes, favoriseront les familles et les entreprises. Mais ces mesures n'atteindront leur plein effet qu'à compter de 2008.

BUDGET FÉDÉRAL 2005

Du financement pour les petites centrales hydroélectriques

CHARLES CÔTÉ

Afin d'atteindre les objectifs de Kyoto, le gouvernement fédéral va encourager les projets de petits barrages hydroélectriques, tant décriés par certains groupes écologistes. Le budget annonce un nouveau programme de 886 millions sur 15 ans pour encourager la construction de petites centrales électriques, pour un total de 1500 mégawatts au pays.

Cette mesure est incluse dans les 2,3 milliards sur cinq ans annoncés hier dans le cadre du protocole de Kyoto de lutte contre les changements climatiques, qui est entré en vigueur la semaine dernière. Çela répond aux attentes précises du Nouveau Parti démocratique et du Bloc québécois pour donner leur appui au budget.

Ottawa met sur la table 50 millions par année pendant cinq ans pour des projets avec les provinces.

Les promoteurs de petites centrales vont aussi bénéficier d'un nouvel avantage fiscal qui coûtera 250 millions en cinq ans. Cette mesure profitera également aux producteurs d'énergie éolienne et aux propriétaires de dépotoir qui récupèrent le gaz de décomposition des déchets pour produire de l'électricité.

Au Québec, les projets de centrales de moins de 50 mégawatts sont laissés au secteur privé, mais ils sont fortement contestés par certains groupes écologistes, dont la Fondation Rivières, dirigée entre autres par le comédien Roy Dupuis.

Les 2,3 milliards sur cinq ans annoncés hier s'ajoutent aux 2 milliards sur les cinq mêmes années qui avaient été annoncés dans les budgets précédents. Mais il n'y a pas moyen de savoir dans quelle mesure ces nouveaux fonds vont rapprocher le pays de son objectif de réduire les émissions annuelles de gaz à effet de serre de 6 % sous le niveau de 1990 d'ici à 2012.

Pour savoir ce qu'Ottawa exigera de la grande industrie et des constructeurs d'automobiles, on devra attendre le plan que le ministre de l'Environnement Stéphane Dion prévoit dévoiler d'ici quelques semaines.

Éconet

La part du lion revient à un nouveau fonds appelé Éconet qui atteindra 1 milliard en 2010. Il servira d'abord à trouver des nouvelles technologies qui permettraient l'expansion de l'industrie pétrolière et la production d'électricité au charbon, deux piliers de l'industrie albertaine, tout en réduisant leur impact sur le climat mondial. Mais il est impossible de savoir quel sera l'impact réel de ces nouvelles technologies, comme le captage de gaz carbonique.

Toujours dans le cadre de Kyoto, Ottawa met sur la table 50 millions par année pendant cinq ans pour des projets avec les provinces. Dans son discours, le ministre Goodale affirme que ce fonds pourrait être consacré à « l'amélioration du réseau d'interconnexions est-ouest ». Il s'agirait d'ajouter des lignes de haute tension des deux côtés de l'Ontario, pour que le Québec et le Manitoba, ses deux voisines, puissent y vendre leur hydroélectricité.

C'est ce même fonds Éconet qui devra acheter des crédits de polluer dans d'autres pays afin de permettre au Canada de respecter ses engagements de Kyoto.

Il reste au gouvernement à déterminer quel ministère va gérer ce fonds. Il se peut même qu'il soit transformé en fondation indépendante, un procédé décrié parce que les fondations sont soustraites au contrôle du Parlement et de la vérificatrice générale.

Enfin, Ottawa prolonge deux programmes qui ont rempli leurs promesses ces dernières années.

Le premier subventionne l'énergie éolienne. Prévu pour un total de 1000 mégawatts (MW) de puissance à l'origine, il passera à 4000 MW, et la dépense annuelle moyenne est maintenue sur 15 ans, pour atteindre 920 millions en tout. Selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne, le prolongement de ce programme permettra de couvrir la majeure partie des projets d'énergie éoliennes prévus au Canada d'ici 2010. Le Québec est bien placé pour en obtenir plus que sa part : la puissance des projets de parcs éoliens devrait dépasser 2200 MW d'ici 2012.

L'autre programme vise la rénovation des maisons pour qu'elles consomment moins d'énergie. Ce programme a déjà touché 125 000 maisons, il en vise maintenant 500 000, à raison d'un maximum de 630 millions par année.

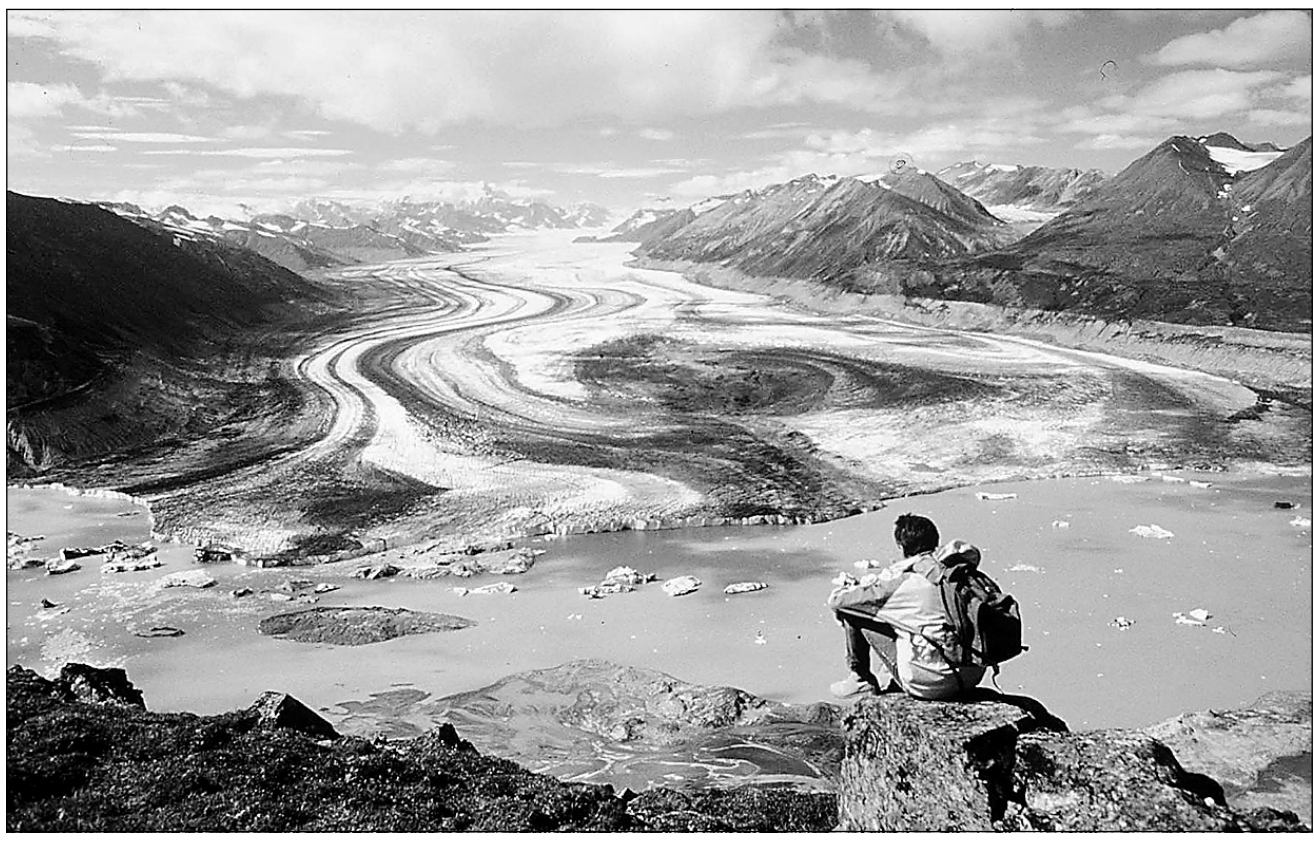


PHOTO CP ©

La lutte contre les changements climatiques, amorcée avec le protocole de Kyoto, se fera avec 2,3 milliards sur cinq ans. Mais pour savoir ce qu'Ottawa exigera de la grande industrie et des constructeurs d'automobiles, on devra attendre le plan que le ministre de l'Environnement prévoit dévoiler d'ici quelques semaines.

AUTRES TEXTES

Deux ennemis bien ciblés : page 12
Réactions : page 12

ÉNERGIE ET KYOTO

> Un investissement de 2,3 milliards en cinq ans, dont 1 milliard en nouvelles technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.

> Amortissement fiscal accéléré pour les investissements dans les énergies vertes.

> Pas d'augmentation des subventions annuelles à l'énergie éolienne.



4 JOURS SEULEMENT ! DU 24 AU 27 FÉVRIER 2005

TPS & TVQ*

Rabais équivalent au montant des 2 taxes.

DANS LES DÉPARTEMENTS
CHASSE - PÊCHE - CAMPING



CENTRE-VILLE
932 rue Notre-Dame Ouest Montréal (514) 866-8848
NORD DE MONTRÉAL - GALERIES NORMANDIE
2670 de Salaberry Montréal (514) 331-3340
RIVE-SUD
3755 Boul. Taschereau St-Hubert (450) 926-8448

*Non applicable sur les armes à feu, les appareils électroniques, les moteurs, les vêtements et les chaussures en liquidation.



3289979A

BUDGET FÉDÉRAL 2005

RÉACTIONS

› JOHN BENNETT, du Sierra Club du Canada
« On aime le budget. Le fonds d'un milliard va beaucoup faire pour l'innovation. On est aussi très favorable à l'avantage fiscal pour les énergies vertes. »

› STEVEN GUILBEAULT, de Greenpeace
« Le ministre des Finances n'a même pas mentionné Kyoto dans son discours (...) Certains projets prévus dans le fonds d'un milliard pourraient donner des résultats seulement après 2012. Ce n'est donc pas lié à l'atteinte des objectifs de Kyoto. »

› STÉPHANE DION, ministre de l'Environnement
« Avec l'amortissement accéléré pour les investissements en énergies renouvelables, je suis certain qu'il y a plein de chefs d'entreprise qui célèbrent aujourd'hui. »

› BERNARD BIGRAS, porte-parole du Bloc québécois en matière d'environnement
« Le fonds d'un milliard est une somme intéressante, mais on n'est pas certain que le Québec pourra toucher sa part. Il n'y a pas d'initiatives fiscales pour les citoyens, comme des déductions d'impôts pour l'abonnement au transport en commun. »

› JACK LAYTON, chef du NPD, à propos du fonds d'un milliard
« C'est très facile de mettre l'argent sur la table, mais il n'y a pas d'idées derrière. »

› GUY DROUIN, vice-président du secteur air et changements climatiques de RESEAU environnement du Québec
« C'est un budget équilibré, vert, qui va dans le sens des énergies renouvelables. Sauf qu'il n'y a rien concernant l'industrie automobile, un gros pollueur. »

Propos recueillis par Charles Côté et Caroline Touzin

Deux ennemis bien ciblés

Ottawa combat les espèces envahissantes et les produits chimiques

CHARLES CÔTÉ

Ottawa a trouvé des fonds pour combattre deux envahisseurs très différents dans son budget dévoilé hier, qui annonçait 443 millions de dollars de nouvelles dépenses sur cinq ans dans le domaine de l'environnement.

D'abord, les produits chimiques. Santé Canada aura 90 millions de plus pour compléter d'ici la fin de 2006 l'étude des impacts sur la santé de 26 000 produits chimiques déjà sur le marché au pays, en plus de faire des études sur les 1000 nouveaux produits lancés chaque année par l'industrie chimique.

Le Canada rejoint ici un mouvement mondial. En Europe, les autorités ont obligé l'industrie chimique à revoir l'impact sanitaire de tous les produits mis sur le marché depuis 50 ans, tandis qu'aux États-Unis, l'analyse de données colligées par l'Agence de protection de l'environnement montrent que la presque totalité de la population porte dans son corps de nombreux résidus de pesticides et d'autres produits chimiques.

Jusqu'ici, ce programme disposait de 29 millions par année et accusait du retard.

Ensuite, les espèces envahissantes. Certaines s'attaquent aux arbres, comme des insectes venus d'Asie. D'autres, comme la moule zébrée, bloquent les canalisations et tapissent le fond des lacs. Elles se multiplient parce qu'elles n'ont pas de prédateur naturel ici. Elles entrent cachées dans les navires ou dans les palettes de bois servant à transporter les marchandises.

D'ici cinq ans, Ottawa dépensera 85 millions de plus pour tenter de repousser ces envahisseurs aux portes du pays ou de les maîtriser si elles y sont déjà.



PHOTO PC ©

Aux États-Unis, l'analyse de données colligées par l'Agence de protection de l'environnement montrent que la presque totalité de la population porte dans son corps de nombreux résidus de pesticides et d'autres produits chimiques.

Par ailleurs, les océans seront l'objet de toutes sortes d'attentions.

Il y aura 30 millions pour le rétablissement du saumon de l'Atlantique, somme qui échoira probablement à la Fédération du saumon de l'Atlantique. Ottawa prolonge aussi un programme d'inspection des navires étrangers pour combattre la surpêche. Pour cela, six bâtiments de la Garde côtière seront remplacés.

Au cours des deux prochaines années, Ottawa met 28 millions sur la table pour se doter d'un plan d'action sur les océans. Une des régions visées est le golfe du Saint-Laurent, où le ministère des Pêches et Océans tentera de concilier les objectifs de conservation de la nature, de gestion des pêches et d'exploration gazière et pétrolière.

Puis, Pêches et Océans doit mettre sur pied au coût de 59 millions un programme de détection des maladies qui ferait pour les poissons et crustacés le même travail que pour les animaux terrestres. À quand la maladie du flétan fou ?



Nager dans le fric

PICHER
suite de la page A1

Pour plus de détails, je vous invite à lire les textes de mes collègues de *La Presse* dans les pages intérieures du présent numéro.

Certes, on pourra dire qu'il s'agit d'un exercice de saupoudrage typique. Effectivement, le budget comprend près d'une centaine d'initiatives de toutes sortes, comme le versement de 70 millions additionnels à Sport Canada, ou de 40 millions pour améliorer l'intégrité écologique des Grands Lacs. Mais ce qui compte, c'est l'addition de toutes ces sommes. Le fait est qu'on en arrive, comme nous venons de le voir, à 76 milliards. À ce niveau, ce n'est plus du saupoudrage, mais du *crémage* épais.

////////////////////////

On pourrait s'attendre à ce qu'une telle avalanche de dollars se traduise par une augmentation inconsidérée des dépenses. Autrement dit, pour céder à la tentation de faire plaisir à tout le monde, le ministre aurait mis en péril la santé des finances publiques. Même pas ! L'an prochain, les dépenses de programmes augmenteront de 2 % seulement ; elles grimperont ensuite en moyenne de 4,8 % par année jusqu'en 2009-2010. En réalité, l'ensemble des dépenses augmentera moins vite que cela, dans la mesure où le service de la dette continuera de diminuer. Si on tient compte à la fois des dépenses de programme et des frais de la dette publique, l'augmentation annuelle moyenne des dépenses sera de l'ordre de 3,7 %.

Si tout se passe comme prévu, la dette fédérale, qui se situe présentement à 39 % du PIB, n'atteindra plus que 31 % dans cinq ans.

Cela sera bien insuffisant pour précipiter les finances publiques dans la géhenne.

Au contraire : le ministre annonce que les quatre prochains budgets seront équilibrés. Il n'est donc pas question, malgré l'explosion des dépenses, d'un retour au cercle vicieux du déficit et de l'endettement. Encore plus fort : M. Goodale a l'intention de maintenir la réserve pour éventualités de trois milliards par année, au moins jusqu'en 2009-2010. Cette réserve, trouvaille de Paul Martin quand il était ministre des Finances, est comptabilisée comme une dépense, et peut être utilisée n'importe quand en cours d'exercice pour faire face aux imprévus. Si aucune « éventualité » ne survient, la réserve est automatiquement canalisée vers la réduction de la dette, à la fin de l'exercice. Ce n'est pas tout ; le budget met de côté des réserves supplémentaires de 14 milliards en cinq ans, à titre de « mesure de prudence économique » (autre invention qui remonte à l'époque Martin).

Ces chiffres sont basés sur les prévisions de croissance des économistes du secteur privé. Ils peuvent donc être considérés comme relativement crédibles, mais sont sujets à caution. En matière de finances publiques, les prévisions étalées sur plus de deux ans peuvent se révéler hautement fantaisistes. N'empêche, pour les prochaines années, si on se réfère aux informations les plus fiables dont on peut disposer au moment du dépôt du budget, les perspectives semblent plutôt bonnes.

Si tout se passe comme prévu, la dette fédérale, qui se situe présentement à 39 % du PIB, n'atteindra plus que 31 % dans cinq ans.

Et comme cerise sur le gâteau, M. Goodale se permet le luxe d'annoncer des baisses d'impôts totalisant 13,4 milliards en cinq ans. Les particuliers raflent la majeure partie du gâteau, par l'intermédiaire du relèvement des montants personnels (7,1 milliards) et des plafonds REER (610 millions). Quant aux entreprises, elles bénéficieront de réductions d'impôts.

////////////////////////

Pluie de dollars, augmentation de dépenses contenue, aucun déficit, maintien des réserves de prudence, diminution de la dette publique, baisse d'impôts, tout cela en même temps !

Il saute aux yeux que ce budget est un budget de gouvernement riche, et même très riche.

Mais comment Ottawa peut-il crouler ainsi sous les dollars ? À cause de ses revenus budgétaires, c'est-à-dire pour l'essentiel des taxes et des impôts qu'il prélève dans vos poches : impôt sur le revenu, TPS, droits de douane à l'importation, taxes sur l'énergie, taxes d'accise, et cotisations d'assurance emploi. Le produit de tous ces prélèvements fiscaux représente 93 % de l'ensemble des revenus budgétaires du gouvernement.

Or, entre 2005 et 2010, ces revenus fiscaux augmenteront en moyenne de 4,4 % par année (contre une croissance des dépenses de 3,7 %, comme on l'a vu plus haut).

La grande conclusion que l'on peut tirer de ce deuxième budget Goodale, c'est que les Canadiens, globalement, sont trop taxés. Ou alors, quand on regarde la dégradation du réseau public de santé, que leurs taxes ne vont pas aux bons endroits.

SSQ

Groupe financier



SSQUE VOUS NOUS CONNAISSEZ ?

Nous sommes l'une des plus importantes institutions financières avec plus de :

- ***1 million de clients;***
- ***1200 employés;***
- ***2,2 milliards $ d'actif sous gestion.***

NOUS SOMMES SSQ GROUPE FINANCIER.

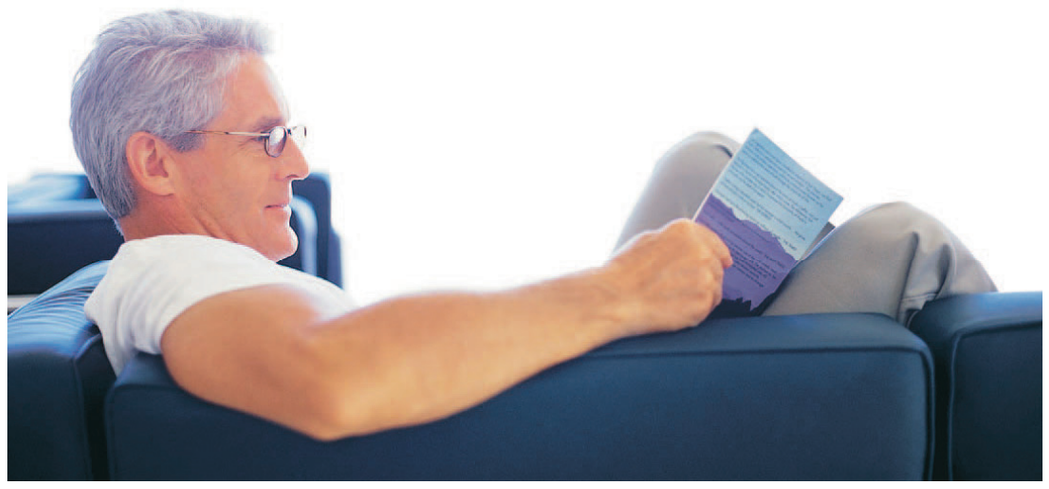
SSQ GROUPE FINANCIER

Les valeurs à la bonne place

3295806A

www.ssq.ca

INVESTISSEMENT ET retraite



Vous souhaitez obtenir un rendement intéressant sur vos **REÉR**? Pour votre retraite, profitez du savoir-faire et des produits signés SSQ :

- Fonds distincts ASTRA performants;

- Comptes à intérêts garantis (CIG) variés;

- Prêts REÉR et à l'investissement.

Communiquez avec votre conseiller en sécurité financière ou avec notre service à la clientèle au 1 800 320-4887

ASSURANCE collective

Premier en assurance collective au Québec pour des groupes de 3 à 150 000 assurés, nous offrons en exclusivité le programme de prévention *axé* Santé.

SSQ est un assureur en pleine croissance et orienté vers les gens.



ASSURANCES générales



Vos biens méritent d'être pleinement protégés. Mettez-nous au défi de vous faire un bon prix pour vos assurances auto et habitation.

1 866 SSQ AUTO
7 7 7 2 8 8 6
code 11

SSQ GROUPE FINANCIER

Les valeurs à la bonne place

3295807A



MICHEL GIRARD
FINANCES PERSONNELLES

Attention à vos actions canadiennes !

Pas sûr que le gouvernement Martin a pris une sage décision en abolissant la limite de 30 % sur les biens étrangers (actions, obligations, etc.) pouvant être inclus dans les régimes de retraite, tels les régimes de pension agréés, les REER, les FERR, les CRI, etc.

Même si elle pouvant être contournée en partie, cette limite de 30 % forçait tout de même les gestionnaires de portefeuille des fonds communs et des caisses de retraite à investir 70 % de l'épargne-retraite des Canadiens dans les valeurs mobilières canadiennes, telles les actions, les obligations, les fiducies, etc. C'est donc dire que les régimes d'épargne-retraite favorisaient grandement les marchés boursiers et obligataires canadiens.

Comme il est maintenant permis d'investir 100 % de l'épargne-retraite des Canadiens dans les valeurs étrangères, que feront, pensez-vous, les gestionnaires de portefeuille ? Nombre d'entre eux vont modifier substantiellement la répartition géographique de leurs portefeuilles en favorisant les valeurs étrangères au détriment des valeurs canadiennes.

Prenons les titres négociés sur les parquets des Bourses canadiennes. Comme la Bourse canadienne ne compte que pour 3 % de la capitalisation boursière mondiale, il faut s'attendre à ce que les gestionnaires de portefeuille de retraite liquident une portion importante des titres canadiens pour réinvestir le capital dans des titres étrangers. Ils chercheront ainsi à diversifier géographiquement le capital qui leur est confié.

Pour un gestionnaire de portefeuille de retraite, l'abolition de la limite de 30 % de biens étrangers représente un supercadeau puisqu'il ne sera plus contraint d'investir la majeure partie de son portefeuille strictement dans les valeurs canadiennes. Il aura le loisir d'investir dans les marchés boursiers et obligataires étrangers qui lui apparaissent plus prometteurs en ce qui concerne le rendement et possiblement moins risqués.

Bien entendu, si la diversification géographique s'avère aussi payante que les attentes des gestionnaires de portefeuille, les épargnants qui détiennent des fonds communs de placement REER et des régimes de retraite vont évidemment en profiter.

Maintenant, si la majorité des gestionnaires réduisent considérablement la portion « canadienne » des portefeuilles, il est évident que cela exercera une lourde pression à la baisse sur les actions canadiennes.

Non seulement les entreprises canadiennes auront-elles plus de difficulté à se financer par l'entremise de nouvelles émissions d'actions, mais, en plus, elles risquent de voir leurs actions se négocier à escompte. Cela déplaira aux actionnaires : ils devront, de toute évidence, réduire leurs attentes au chapitre du potentiel de plus-value des actions canadiennes.

Le plus déplorable dans cette abolition de la limite de 30 % de biens étrangers, c'est de voir que l'ensemble des contribuables canadiens vont maintenant consacrer une grosse portion de leurs impôts à financer des placements étrangers au détriment de placements canadiens.

Si la majorité des gestionnaires réduisent considérablement la portion « canadienne » des portefeuilles, il est évident que cela exercera une lourde pression à la baisse sur les actions canadiennes.

Je ne suis pas convaincu que c'est financièrement brillant de se servir de nos impôts collectifs pour investir dans les économies étrangères et ainsi créer des emplois à l'extérieur du pays !

Vive les REER du Fonds de solidarité de la FTQ et de Fondaction de la CSN. Avec ces REER de travailleurs, les impôts collectifs servent au moins à créer et maintenir des centaines de milliers d'emplois, ici même au Québec. Même si les gouvernements accordent des crédits d'impôt de 30 % en sus des déductions REER, un investissement dans ces fonds de travailleurs génère sans doute des retombées économiques supérieures au coût fiscal.

Pour justifier sa décision d'abolir la limite de 30 % de biens étrangers, le ministre des Finances, Ralph Goodale, évoque dans le plan budgétaire 2005 l'argument suivant : « La limite sur les biens étrangers restreint également la capacité des caisses de retraite de bâtir un portefeuille d'investissement de capital de risque qui soit diversifié à l'échelle internationale, alors que cette approche constitue la façon prudente d'investir dans cette catégorie d'actifs. »

En théorie, il a raison. En pratique, une chance que l'abolition de la limite de 30 % n'est pas survenue en l'an 2000. Les Canadiens qui auraient misé davantage sur les marchés étrangers en 2000, 2001 et 2002 se seraient retrouvés grandement perdants à cause de l'effondrement des grandes bourses étrangères.

Et que dire de l'année 2004 ? C'est la Bourse canadienne qui a offert l'une des meilleures performances... Une chance que la limite de 30 % existait encore !

Le plafond REER grimpe

Bonne nouvelle pour les contribuables à revenus élevés. Le gouvernement Martin augmente les plafonds annuels de cotisation aux régimes de retraite.

Regardons le REER. Le plafond actuel est de 16 500 $. L'an prochain, il passera à 18 000 $. À partir de 2007, il augmentera de 1000 $ par année, pour atteindre 22 000 $ en 2010.

Concernant les employés qui bénéficient d'un régime de pension agréé à cotisations déterminées, le plafond de cotisations (basé sur un facteur d'équivalence) s'élève cette année à 18 000 $. Le gouvernement fédéral bonifiera ledit plafond de 1000 $ pour chacune des quatre prochaines années, soit de 2006 à 2009. En 2009, le plafond annuel atteindra 22 000 $.

Cette augmentation du plafond des cotisations au REER et au régime de pension agréé permettra aux « riches » contribuables de bénéficier d'une économie d'impôt additionnelle de 610 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

En passant, la très grande majorité des contribuables canadiens ne gagnent pas assez d'argent pour utiliser tous leurs droits de cotisation au REER...

Protection accrue

Dans le cadre de son budget, le ministre Ralph Goodale a causé une surprise en augmentant la limite de la protection du système d'assurance dépôts. Cette limite de protection passe immédiatement de 60 000 $ à 100 000 $.

On sait que cette protection touche les divers dépôts (certificats garantis, dépôts à terme, liquidités, etc.) détenus dans les institutions bancaires qui ont pignon sur rue au Canada. On s'attend évidemment à ce que le système d'assurance dépôts du Québec emboîte le pas.

Notez que les fonds communs sont exclus de cette protection.

La protection de l'assurance dépôts touche séparément les dépôts enregistrés au nom d'une personne, ceux que cette même personne détient dans un compte conjoint et ceux détenus dans un REER.

La protection de 100 000 $ vaut pour les dépôts que l'on détient dans chacune des institutions bancaires.

Du côté du Mouvement Desjardins, la protection d'assurance dépôts vise séparément chacune des caisses.

ÇA DONNE ENVIE DE SE LANCER EN AFFAIRES



RABAIS DE 80$
SAMSUNG E316
Sans-fil photo
Pour un temps limité
99,99 $[1]
Après remise dans le cadre d'un abonnement de trois ans.
Prix courant – 179,99 $



RABAIS DE 100$
TREO[MC] 600 de palmOne[MC]
Téléphone et courriel intégrés
Pour un temps limité
199,99 $[1]
Après remise dans le cadre d'un abonnement de trois ans.
Prix courant – 299,99 $



RABAIS DE 200$
BLACKBERRY 7280
Écran couleur, téléphone et courriel intégrés
Pour un temps limité
199,99 $[1]
Après remise dans le cadre d'un abonnement de trois ans.
Prix courant – 399,99 $

ÉCONOMISEZ ENCORE PLUS AVEC CES FORFAITS

FORFAIT VOIX
40 $/mois[2]
• 350 minutes en tout temps
En prime : six mois d'appels locaux et trois mois de messages illimités[4]

FORFAIT VOIX ET COURRIEL
45 $/mois[3]
• 150 minutes en tout temps
• Jusqu'à 75 courriels par jour compris[5]
En prime : six mois d'appels locaux et trois mois de courriel et d'accès Internet illimités[6]

POUR COMMANDER OU POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,
COMPOSEZ LE 1 866 215-9672.

SANS-FIL

ROGERS[MC]
Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

[1] Offre en vigueur jusqu'au 31 mars 2005 dans le cadre d'un abonnement de trois ans à un forfait Voix ou Voix et courriel, après remise postale. L'offre peut changer sans préavis. [2] Forfaits Voix offerts dans le cadre d'un abonnement de un an, de deux ans ou de trois ans. [3] Forfaits Voix et courriel offerts dans le cadre d'un abonnement de deux ans ou de trois ans. Des frais uniques de mise en service s'appliquent. Les frais mensuels d'accès au système de 6,95 $ et au service d'urgence 911, les frais d'interurbain et de déplacement, la messagerie texte et la messagerie photo facturées à l'utilisation, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes s'appliquent et seront facturés mensuellement. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. [4] La prime s'applique aux nouveaux abonnements de deux ans ou de trois ans et comprend six mois d'appels locaux et trois mois de messagerie texte (à l'exception des messages texte en déplacement et internationaux, des alertes MSN[MD] et des messages relatifs aux concours et aux promotions) et de messagerie photo illimités. [5] Le nombre de courriels compris dépend du forfait choisi et se veut approximatif. Les forfaits Voix et courriel BlackBerry comprennent 0,5 Mo de données, ce qui représente entre 10 et 15 courriels par jour. Les forfaits Voix et courriel pour appareils autres que le BlackBerry comprennent 3 Mo de données, ce qui représente environ 75 courriels par jour. Obtenez tous les détails en magasin. [6] La prime s'applique aux nouveaux abonnements de deux ans ou de trois ans et comprend six mois d'appels locaux et trois mois de courriel et d'accès Internet illimités. Les appareils illustrés peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. Certaines conditions s'appliquent. Demandez tous les détails en magasin. ©2005 Research In Motion Limited. Tous droits réservés. Les marques, images et symboles associés aux familles RIM et BlackBerry sont la propriété exclusive et des marques de commerce de Research In Motion Limited utilisées sous permission. ©2005 palmOne, Inc. Tous droits réservés. palmOne, Treo, les logos palmOne et Treo ainsi que Blazer font partie des marques de commerce ou des marques déposées appartenant à ou sous licence exclusive de palmOne, Inc. ou de ses filiales. Palm, Palm OS, HotSync et le logo Palm Powered sont des marques de commerce ou des marques déposées autorisées de palmOne, Inc. ©2005 Rogers Sans-fil inc. Tous droits réservés. [MC]Rogers, Rogers Sans-fil, le ruban de Möbius et « VOTRE MONDE. MAINTENANT. » sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. Utilisé sous licence.

3293415A

POLITIQUE

Marois se distancie de Landry

DENIS LESSARD

JOLIETTE – Déterminée à remplacer Bernard Landry à la tête du Parti québécois, Pauline Marois prend désormais ses distances de la stratégie du chef du PQ quant à la démarche référendaire.

Mme Marois juge trop contraignant tout engagement qui forcerait le Parti québécois, une fois élu, à tenir un référendum dans son premier mandat.

Encore hier, en marge du caucus de ses députés précédant la rentrée parlementaire, Bernard Landry prédisait qu'en juin, les délégués au congrès du PQ se rallieraient à une formule commune. Une fois élu, le gouvernement du PQ s'engagera, selon lui, à tenir un « référendum le plus tôt possible dans le mandat ».

« On doit dire que l'on souhaite la tenue d'un référendum le plus tôt possible, mais je le laisserais plus ouvert. Je souhaite que ce soit dans le mandat, mais il faut se garder une marge de manoeuvre », a observé aussitôt Pauline Marois, avant d'aller rejoindre ses collègues réunis pendant deux jours pour préparer la session parlementaire qui débute le 8 mars.

À l'inverse, le député dissident de L'Assomption, Jean-Claude Saint-André, jugeait trop ambiguë la formule choisie par M. Landry. Pour lui, la position qu'envisage l'exécutif national « reste de l'étapisme ». « Or il faut mettre à mort l'étapisme si on veut réaliser l'indépendance du Québec », a-t-il lancé.

Pour Mme Marois, la proposition de quelques jeunes députés « sur un référendum d'initiative populaire est intéressante ». Elle a rappelé qu'elle avait déjà lancé cette idée.

Cette stratégie suppose qu'une fois élu, le PQ adopte une loi qui prévoit qu'un référendum sur la souveraineté sera tenu si cette démarche obtient l'appui d'un certain pourcentage de la population dans un délai déterminé — la signature de registres en fera foi. Déjà au niveau municipal, on doit avoir l'adhésion de 10 % des électeurs pour organiser un référendum.

Coïncidence, les principaux avocats de cette stratégie, sont Jonathan Valois, député très sympathique à Mme Marois, et Nicolas Girard, nouvel élu dans Gouin qui fut un moment l'un des rares recrutés par l'organisation Marois.

Hier, Bernard Landry a voulu clairement mettre les querelles derrière lui. Et il y a réussi : Mme Marois et Jean-Pierre Charbonneau ont refusé de répéter leurs attaques publiques à l'endroit du chef péquiste. « On va vers un congrès en juin qui va ramener la paix », a dit M. Landry, indiquant se consoler des critiques à son endroit quand on observe les difficultés de Jean Charest avec les ministres Séguin et Hamad, laissés sur le carreau au dernier remaniement.

Ceci n'est pas un visage inconnu

RENÉE BLIER

30% IMAGINATIVE
40% DYNAMIQUE
30% INTUITIVE

C'est une stratégie REER qui correspond exactement à votre profil.

Parce qu'il existe autant de rêves pour la retraite qu'il y a de gens, Desjardins met à votre disposition un vaste éventail de solutions REER. Quels que soient vos besoins, votre conseiller saura vous proposer un portefeuille de placements personnalisé afin que vous n'ayez jamais à vivre la retraite… de quelqu'un d'autre.

ÉPARGNE À TERME À RENDEMENT BOURSIER
indice international

POTENTIEL DE RENDEMENT
ILLIMITÉ
SUR UN TERME DE 7 ANS.
OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE.

Afin de bien diversifier votre REER, voilà un placement sans risque pour votre capital vous permettant de profiter du **potentiel de rendement des marchés boursiers** tant canadien qu'étrangers.

- Rendement[1] basé sur la performance d'indices boursiers canadien, américain et outre-mer.
- Diversification géographique optimale en un seul placement.
- Placement non soumis aux fluctuations des devises étrangères ni à la limite du 30 % en contenu étranger.
- Possibilité de protéger jusqu'à l'échéance le rendement accumulé grâce à l'option de gel offerte à partir de la 4e année.
- Admissible aux ristournes versées par la caisse.

Pour cotiser à votre REER, consultez votre conseiller, faites le 1 800 CAISSES ou visitez le www.desjardins.com/reer

Desjardins
Conjuguer avoirs et êtres

[1] Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

3290411A

2005 L'ANNÉE DE L'ACURA

MDX

Location à partir de
568 $* par mois 36 mois
0 $* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Incluant :
- moteur V6 SACT de 265 chevaux
- chaîne sonore AM/FM/CD à 8 haut-parleurs
- toit ouvrant électrique
- de l'espace pour 7 passagers
- garnitures intérieures en cuir
- assistance de la stabilité du véhicule (VSA)
- 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4)
- ordinateur de route
- climatisation automatique et tellement plus…

Taux de location * 4,8 %

TL

Location à partir de
438 $* par mois 36 mois
0 $* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Si le temps, c'est de l'argent, … c'est le temps !

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(450) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 696-7777
www.acuragabriel.com

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

ACURA

3292059A

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 36 mois établis pour l'Acura MDX (modèle YD1865JN) 2005 neuf et l'Acura TL (modèle UA6625J) 2005 neuve. Pour l'Acura MDX, un acompte de 6 998 $ vous donne un versement mensuel de 568 $ et un total des paiements de 27 446 $. Pour l'Acura TL, un acompte de 6 998 $ vous donne un versement mensuel de 438 $ et un total des paiements de 22 766 $. Taux de location annuel de 4,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 $ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation (1 200 $), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1er au 28 février 2005.

RIMA ELKOURI › LA VIE LA VILLE
rima.elkouri@lapresse.ca

Le confessionnal du Mile End

Que savons-nous de nos voisins? Quels secrets cachent-ils? Dans une société aussi permissive que la nôtre, quels sont les nouveaux tabous?

Scott Huot et GW Brazier, colocataires anglos du Mile End se posaient ces questions, autour d'une bière, un jour d'été. Et ils ont fini par trouver une façon plutôt originale d'y répondre. Pourquoi ne pas créer un confessionnal virtuel où tous les voisins du monde pourraient avouer l'inavouable de façon anonyme?

C'est ainsi qu'en septembre 2000, le site **www.notproud.com** vit le jour. À l'ère du je-me-moi et du voyeurisme extrême, le succès fut bien sûr instantané. Par centaines, les gens ont commencé à s'y confesser. Puis par milliers. Jamais n'avait-on vu autant de monde au confessionnal. Jamais n'avait-on surpris non plus autant de voyeurs squattant la place du curé au guichet. Il y eut près de 5 millions de clics en quatre ans...

On trouve de tout dans ce confessionnal, des histoires salées et des sales histoires, des trucs anodins, d'autres plus tragiques. Un parent qui dit avoir honte d'avoir vidé la tirelire de sa fille pour acheter un paquet de cigarettes. Un médecin avouant que son orgueil l'a amené à poser un mauvais diagnostic qui a finalement rendu son patient aveugle. Un gars qui raconte avoir tué le chien de sa copine pour se venger d'avoir été mordu. « Elle pleurait parce qu'elle croyait qu'une voiture l'avait frappé... et c'est exact... c'était ma voiture. »

Trois ans plus tard, le site **Notproud.com** ployant sous les péchés des uns et des autres, Scott Huot et GW Brazier ont décidé de publier à compte d'auteurs un recueil de leurs meilleures confessions. De bouche à oreille, de péché en péché, le confessionnal du Mile End devint si populaire qu'il a finalement séduit la maison d'édition new-yorkaise Simon & Schuster. Le projet né autour d'une bière se transforma en très sérieux (et parfois aussi très drôle) recueil de confessions intitulé *Not Proud: A Smorgasbord of Shame* offert par le même éditeur que celui de Bob Dylan, Michael Moore et Hillary Clinton.

J'ai donné rendez-vous aux deux fiers auteurs de *Not Proud* au café au coin de ma rue. J'ai ensuite réalisé que le coin de ma rue était aussi le coin de leur rue. Nous étions presque voisins, mais ne le savions pas. Ce qui nous ramenait à la question du début, celle qui a donné naissance à ce projet: que savons-nous vraiment de nos voisins?

Ainsi ai-je appris à ma grande surprise que ces curieux voisins que sont Scott Huot et GW Brazier mènent une double vie. Le jour, ils sont d'honnêtes travailleurs du multimédia, la trentaine avancée et joyeuse, artistes et écrivains à leurs heures. Le soir et le week-end, ils se transforment en curés nouveau genre, passant des heures à lire et à trier les petites confessions qu'on leur envoie sur leur site. Ils censurent les histoires qui leur semblent inventées et classent les autres dans des catégories correspondant aux sept péchés capitaux: orgueil, envie, paresse, gourmandise, avarice, luxure, colère. Sauf que contrairement aux vrais curés, ils ne jugent pas, ni n'exigent des confessés qu'ils expient leurs crimes. « C'est comme un long roman, explique Scott Huot. Mais nous ne nous sommes occupés que de la page couverture. Et laissons les gens nous fournir les pages intérieures. »

Avec son mélange d'héritage catholique et de culture hédoniste, avec ses rues « saintes » qui s'acco-mmodent très bien du « vice », Montréal semble être une ville taillée sur mesure pour ce genre de projet, constatent nos deux confesseurs. En même temps, il y a là quelque chose d'universel. Nous partageons tous les mêmes secrets, disent-ils. Tout le monde triche, trompe, se met en colère... Seule l'intensité peut varier.



F. LÉVEILLÉE

Comment se sentent-ils après avoir lu autant de confessions? Qu'ont-ils vraiment appris sur leurs voisins? Perçoivent-ils l'humanité différemment? En fait, l'exercice a quelque chose d'un peu tordu, reconnaissent-ils. C'est un peu comme si on écoutait sans cesse les nouvelles en boucle. Un meurtre sordide ici, un tremblement de terre là, une guerre là-bas. Cela devient un peu aliénant. En fin de compte, plus rien ne nous étonne vraiment. « Quand on demande aux gens de nous dire les pires actes qu'ils ont commis, on a là une bien mauvaise plateforme pour les juger. Au départ, le filtre n'est pas très bon », souligne Scott Huot.

Cela dit, même s'il en a vu de toutes les couleurs, il arrive parfois à Scott Huot d'être encore troublé par ce qu'il lit. Comme lorsqu'il est tombé sur cette confession venant d'une personne qui dit envier l'innocence des bébés. « Une fois, quand j'avais sept ans, écrit-elle, je regardais mon frère de huit mois dormir tranquillement et je l'ai giflé, juste pour qu'il ait besoin de moi. »

Sont-ils eux-mêmes des confesseurs mal confessés? Bien que quelques-uns de leurs secrets se retrouvent sur leur site, ils croient ne pas être « d'assez bons pécheurs » pour que leurs confessions soient retenues parmi les meilleures. « Nous nous pratiquons, dit GW Brazier, sourire en coin. Peut-être un jour... Mais pour le moment nous ne sommes pas des pécheurs professionnels. Juste des amateurs. »



APARTÉ

« J'ai commencé à travailler dans une maison pour personnes âgées dans le seul but d'avoir mon nom inscrit dans leur testament. Je suis une personne horrible, mais je ne peux m'en empêcher. »

— (Avarice)

(Extrait traduit de *Not Proud. A Smorgasbord of Shame*. Scott Huot et GW Brazier, Simon & Schuster, New York, 2005)

DÉCOUVREZ VOS OPTIONS LA PRESSE AFFAIRES.com


Envolez-vous à deux!
www.airfrance.ca
au départ de Montréal
Offre compagnon valable jusqu'au 26/02/05
Partez entre le 9 mai et le 9 juin
Toute la France
450 $* par billet aller-retour
AIR FRANCE
Pour réserver, contacter votre agent de voyage ou Air France au 1 800 667.2747.
Offre compagnon en vigueur jusqu'au 26 février 2005, pour des départs entre le 9 mai et le 9 juin 2005.
*Taxes et surcharges en sus. Tarif applicable aux nouvelles réservations seulement. Valable pour des départs entre le 9 mai et le 9 juin 2005. Réservation, paiement et émission de billets simultanés. Les deux passagers doivent voyager ensemble à l'aller et au retour. Minimum de séjour : 7 jours, maximum : 1 mois. Modification et/ou remboursement avant ou après départ non autorisés. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Tarif soumis à disponibilité et peut changer sans préavis.
3292305A
3292336

ACTUALITÉS

Trop cher, trop risqué, trop loin, selon Johnson

CHUM suite de la page A1

« Le site Outremont ne nous apparaît pas approprié en raison des difficultés liées à son éloignement relatif des patients desservis par le CHUM et des aspects liés à la sécurité des lieux et à leur accessibilité, de même que des dépassements considérables des budgets connus », concluent Daniel Johnson et Marcel Villeneuve, ancien président de la régie de la santé à Montréal. Ce rapport, qui doit être rendu public aujourd'hui, alimentera les discussions à la commission parlementaire convoquée par Québec pour étudier les deux projets lundi prochain.

Dans leur « avis », obtenu par *La Presse*, ils soulignent que pour avoir les retombées promises, il faudrait que le projet d'Outremont puisse être assuré de « l'exécution parfaite, sans anicroche d'un ensemble de décisions complexes et dispendieuses ».

Comme les éléments du projet de technopole sont étroitement imbriqués, « cette option exige des sommes considérables et la certitude qu'on ira rapidement jusqu'au bout ».

À cause de « la pénurie éventuelle de moyens qui laisserait en plan un grand ouvrage », les contribuables se retrouveraient avec « un grand hôpital esseulé dans un champ vague où les infrastructures ne desservent qu'une fraction des bâtiments prévus ». « On doit remettre en cause la capacité d'attrait et de rétention des effectifs de haut calibre qu'un tel projet vise à assurer », poursuit-on dans les conclusions de l'avis qui doit être rendu public aujourd'hui par le ministère de Philippe Couillard.

En revanche, le projet du 1000, Saint-Denis, « est conforme aux recommandations (...) et offre aussi des possibilités de développement d'une technopole ».

Du point de vue financier, le projet d'Outremont ne tient pas la route si on le compare à Saint-Luc. D'abord, on rappelle que les coûts d'un CHUM au 6000, Saint-Denis, projet défendu par le gouvernement péquiste et abandonné le printemps dernier, dépassaient de 434 millions de dollars le cadre financier de Québec — qui ne veut pas donner plus que 800 millions pour chacun des deux hôpitaux universitaires (francophone et anglophone) qui coûteront environ 1,2 milliard pièce.

Les coûts de décontamination, des infrastructures et de l'aménagement de la gare de triage d'Outremont seront énormes sur ce terrain de 3 millions de pieds carrés. « Selon les estimations du ministère des Transports, il en coûterait plus de 200 millions de dollars pour acquérir et préparer le site à recevoir le projet. » « Il faut bien saisir que tout le réseau routier actuel de cette région vise à contourner le site et non à y donner accès. On voit l'ampleur des travaux requis », poursuit l'avis qui reprend des observation du rapport interministériel que refuse de rendre public le gouvernement Charest.

Pour MM. Johnson et Villeneuve, le « projet d'Outremont dépasse les sommes envisagées en 2003 de plus de un demi-milliard », sans compter « des centaines de millions » pour adapter les lignes de métro et de train de banlieue.

En outre, l'emplacement du CHUM est trop éloigné de son bassin de clientèle ; des études observent que la gare de triage est « excentrique par rapport aux besoins de la clientèle ».

L'ancien premier ministre Johnson démolit aussi, systématiquement, bien de arguments de l'Université de Montréal en faveur du projet d'Outremont. La « mission d'enseignement facilité » grâce à la proximité du CHUM et de la faculté de médecine reste à être prouvée ; cela « ne reflète pas très bien le profil d'apprentissage des étudiants » car dès la deuxième année de formation, ils passent déjà 30 % de leur temps en dehors de la faculté et cela va jusqu'à 100 % dès la troisième année.

L'Université de Montréal promet des économies grâce à la mise en commun de certains locaux, ce qui suppose qu'on reconstruise à neuf les facultés dans la gare de triage. Or, « les documents disponibles ne démontrent pas cette nécessité et sont plutôt contradictoires ».



Moins de petits génies et plus d'humanistes

Le Collège des médecins souhaite démocratiser l'accès aux études en médecine

KARIM BENESSAIEH

L'admission en médecine ne devrait plus être d'abord une question de bonnes notes, estime le Collège des médecins, mais devrait également mieux tenir compte des qualités « humanistes » des candidats.

C'est une des sept solutions qu'a présentées hier l'ordre professionnel pour pallier la pénurie de médecins de famille. Il s'agit globalement de valoriser ce choix de carrière pour que plus d'étudiants le choisissent.

Or, analyse le Collège des médecins, en utilisant la performance scolaire comme principal critère de sélection, on pourrait favoriser un profil d'étudiants plus enclins à devenir des spécialistes.

« Il va falloir avoir d'autres critères que la performance académique pour choisir les étudiants, estime le Dr Jean-Marc Lepage, membre du bureau du Collège des médecins. Actuellement, dès les études secondaires ou collégiales, les élèves s'efforcent d'améliorer leurs résultats scolaires, car c'est ça qui va faire foi de tout. Lorsqu'ils arrivent en médecine, ils continuent d'avoir cette espèce d'obsession de la performance *académique*. »

En variant les critères de sélection, estime-t-il, on pourrait « démocratiser un petit peu plus » l'admission en médecine.

Qualités recherchées

Selon le président du Collège des médecins, Yves Lamontagne, « il faut développer plus de critères au niveau de l'humanisme ».

Dans ses recommandations, l'ordre mentionne également l'« engagement » comme une des qualités à rechercher chez les futurs médecins.

Comment détecter ces aptitudes chez les candidats ?

Le Dr Lamontagne donne notamment en exemple les tests utilisés en psychologie industrielle auxquels se soumettent les cadres.

« On devrait avoir le même test. Ça, t'as beau essayer de mentir à ces tests-là, ils te reprennent quelque part. »

Le président du Collège s'est défendu de vouloir faire baisser la proportion de femmes dans les facultés, dont les notes sont globalement meilleures que celles des hommes et qui représentent 70 % des admissions.

« Ce n'est pas une question de sexe, c'est une question de savoir. Dans les facultés de médecine, il va falloir qu'on descende dans la rue et qu'on s'aperçoive c'est quoi la vraie vie. »

Les six autres recommandations du Collège des médecins visent essentiellement à faciliter le travail des omnipraticiens, grâce entre autres à l'informatisation, la mise sur pied de groupes de médecins de famille et la possibilité de mieux suivre les patients.

Selon les fédérations, il manquerait quelque 800 omnipraticiens et un millier de spécialistes au Québec, résultat des baisses d'admissions dans les facultés de 1989 à 1998. En 2003-2004, on a admis 734 nouveaux étudiants, soit 282 de plus qu'en 1997-1998.

La pénurie serait plus douloureuse dans le cas des médecins de famille puisque ce sont eux qui sont aux premières lignes en matière de soins de santé. « Le problème, c'est de rentrer dans le système de santé, dit le Dr Lamontagne. Or, l'accessibilité dans le système de santé se doit de passer par l'accès à son médecin de famille. »



PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, LA PRESSE ©

L'audiologiste Hannah Ayukawa examine Hélène Caron à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

NOMBRE D'OMNIPRATICIENS ACTIFS

SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1976 À 2003

Année	Hommes	Femmes	% femmes
1976	3860	444	10,3
1980	4545	960	17,4
1985	4945	1605	24,5
1990	4959	2134	30,1
1995	4706	2537	35,0
2000	4266	2969	41,0
2003	4274	3276	43,4

Sources : MSSS. SDI. septembre 2004

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE ADMIS AU QUÉBEC

Années	Effectifs
1991 - 1992	559
1992 - 1993	527
1993 - 1994	517
1994 - 1995	536
1995 - 1996	497
1996 - 1997	453
1997 - 1998	452
1998 - 1999	459
1999 - 2000	522
2000 - 2001	560
2001 - 2002	605
2002 - 2003	668
2003 - 2004	734

Source : Groupe de réflexion sur les conditions de la formation médicale, Rapport final

Des enfants mieux traités

PRESSE CANADIENNE

Les parents du Québec avaient moins souvent recours à des conduites à caractère violent pour discipliner leurs enfants, en 2004, par rapport à 1999, d'après une enquête de l'Institut de la statistique du Québec.

Plus précisément, taper les fesses à main nue, donner une tape sur le bras ou la jambe au moins une fois, sont des méthodes dont l'usage est passé de 48 à 43 % en cinq ans.

En contrepartie, 52 % des enfants subissent des agressions psychologiques répétées de la part des adultes de la famille, telles que crier après l'enfant, le traiter de stupide, etc. C'est quatre pour cent de plus qu'il y a cinq ans.

Le sondage a été mené au téléphone auprès de 3148 mères et 953 pères d'enfants d'âge mineur.

Appelez pour être sûr :

1 800 463-5229

REER Obligations boursières
Rendement selon l'Indice Québec-30MC*. Capital garanti.

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 70 %	Sans limite de rendement

BONI DE 1 % du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

www.epq.gouv.qc.ca

* Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30MC, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne Placements Québec

3284422A 3295991

Divan en cuir
3055 $ 2295 $

JUSQU'À 60% DE RÉDUCTION
SUR LA PLUS GRANDE COLLECTION DE MANTEAUX EN MOUTON RENVERSÉ

Arte Pelle®

NOUS PAYONS LA TPS

1950 Pierre-Péladeau, Centropolis Laval, Autoroute 15, sortie St-Martin Ouest Tél.: (450) 978-3030

3296513

MOBILART
Meubles & décor

VENTE DE LIQUIDATION

RABAIS JUSQU'À 50%
sur tous nos mobiliers de salle à manger, chambre à coucher, lampes, miroirs, tables d'appoint et articles de décoration

Tout doit être vendu à notre centre de liquidation au 6529, boul. Décarie

5805 Transcanadienne, Ville St-Laurent
(Rond-point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h, dim. 12 h à 17 h

6529, boul. Décarie Montréal
(coin Plamondon)
(514) 344-1400
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h

3294449

4 jours seulement

Bovet

Pour hommes de tailles
Fortes & Élancées
LIQUIDATION
Pré-inventaire

-50% sur une sélection de parkas et blousons
-40% sur TOUS les pantalons sport en velours côtelé
de nos collections automne/hiver

Seulement à notre magasin
4475 Métropolitain Est, Montréal, Sortie 76, entre Pie IX et Viau

Et pour les hommes de tailles moyennes, ce solde est en vigueur dans tous nos magasins.
Le solde se termine dimanche le 27 février à 17h

3296708A

La gardienne Kathy Matteau : coupable et en prison

CHRISTIANE DESJARDINS

La gardienne Kathy Matteau a été déclarée coupable de voies de fait graves sur deux poupons de moins d'un an hier, au palais de justice de Montréal. Comme une peine de prison ferme pourrait être donnée, la juge Isabelle Rheault a envoyé la femme de 24 ans derrière les barreaux d'ici à ce qu'elle fixe sa peine.

Au prononcé du verdict, Matteau n'a pas bronché, tandis que les parents des petites victimes lançaient des cris de soulagement et éclataient en sanglots. Pour eux, ce jugement est une étape importante dans ce long cauchemar qui a commencé il y a deux ans. Les deux couples avaient confié leur enfant — l'un avait 10 mois, l'autre 7 — à Matteau, fin février et début mars 2003, après avoir vu son annonce de gardienne dans un journal. Ils ont vécu ce que tous les parents redoutent : ils sont tombés sur une marâtre qui a causé des fractures du crâne aux deux bébés, dès les premiers jours de gardiennage.

La fillette de 10 mois aurait de plus été secouée et a eu des vertèbres écrasées. Selon un expert qui a témoigné au procès, ces dernières blessures ont été causées parce que l'enfant a été assise très rudement. Cette fillette garde malheureusement des séquelles des mauvais traitements et doit se soumettre chaque semaine à des séances de réadaptation. Malgré les consultations désespérées et répétées de ses parents, les médecins avaient mis deux semaines avant de trouver l'origine de ses maux. Ils croyaient d'abord à une gastroentérite, puis à une constipation.

En ce qui concerne la fillette de sept mois, qui a eu deux fractures du crâne, elle n'en garderait heureusement pas de séquelles. Les sévices lui ont été infligés dès le deuxième jour où elle se faisait garder par Matteau. Le soir même, les parents l'amenaient à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où on lui faisait des radiographies. Une fracture du crâne de 13 cm apparaissait, ainsi qu'une deuxième plus petite.

CONDAMNATION DE KATHY MATTEAU

ÉVÉNEMENT
Procès de Kathy Matteau, accusée de voies de fait graves sur deux bébés. Hier, elle a été déclarée coupable.

SYMPTÔMES DES VICTIMES
Vomissements fréquents, mollesse, pleurs, refus de se nourrir, et incapacité à s'asseoir pour celle de 10 mois.

PARTICULARITÉ
Les sévices extrêmement graves ont été infligés dans les premiers jours de gardiennage. L'enfant de 10 mois s'est fait garder quatre jours, celle de 7 mois, deux jours seulement.

À VENIR
Les plaidoiries sur la peine à imposer à l'accusée auront lieu le 28 avril.

Matteau est elle-même mère d'un petit garçon, qui avait 2 ans au moment des incidents. En plus de son propre enfant, elle gardait jusqu'à six bébés chez elle à la fois. Hormis un cours de gardienne avertie, qu'elle a suivi au cours de son adolescence, elle n'avait aucune formation en la matière. Elle gardait les enfants dans son logement de la rue Beaubien.

Au procès, elle a soutenu qu'il ne s'était rien passé de spécial avec les petites, et a nié tout mauvais traitement. La juge ne l'a pas crue.

Les plaidoiries sur la peine qui lui sera imposée ont été fixées au 28 avril. La procureure de la Couronne, Nathalie Fafard, a indiqué qu'elle demanderait une peine exemplaire de pénitencier, ce qui signifie plus de deux ans de prison.

HELLS ANGELS

Joli coup de filet

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
LE SOLEIL

QUÉBEC — Une vaste opération impliquant 450 policiers, et principalement menée dans la région de Québec, a permis de démanteler un imposant réseau de trafiquants de drogue dirigé de la capitale et associé aux Hells Angels. La police a appréhendé une trentaine de personnes en plus de saisir des millions de dollars en argent et en biens reliés à des infractions. Des accusations ont été portées contre 41 personnes, dont 31 ont comparu hier après-midi.

Le réveil a été brutal hier matin pour Michel « Doune » Guérin, désigné comme la tête dirigeante du réseau, et ses acolytes, tous des gens considérés comme des proches du groupe de motards.

En 2003, une opération policière avait permis de démanteler un réseau de trafic de drogue exploité par les Hells, laissant le territoire libre pour la création d'un nouveau réseau. Guérin et son groupe l'ont repris avec l'accord des Hells, a expliqué Richard Gagné, porte-parole de l'Escouade régionale mixte d'enquête.

Baptisée opération Despote, la descente s'est déroulée dans une vingtaine de villes du Québec, de la région nord de Montréal jusqu'à Inverness dans la région de l'Amiante. Domiciles et commerces ont été visités.

Le réseau vendait principalement de la cocaïne et de l'ecstasy.

L'enquête commencée il y a 15 mois permettra à Revenu Québec de récupérer 10 millions en TPS et en TVQ impayées. Depuis les années 90, le Ministère peut récupérer les taxes sur la vente de biens acquis illégalement.

En après-midi, le ministère public s'est opposé à la mise en liberté des 31 prévenus qui ont tous comparu par vidéoconférence.

L'agent-source qui a collaboré avec la police dans le dossier Despote et dont la tête a été mise à prix dans l'entourage des Hells a pu bénéficier d'une ordonnance interdisant aux médias de publier son nom.

Complexe sportif à L'Île-Bizard : un gouffre financier

SARA CHAMPAGNE

Une dette de 3,8 millions de dollars, un fonds de roulement déficitaire de 886 000 $, une marge de crédit de 170 000 $ à rembourser, un toit qui coule, de l'air vicié et un plafond de salle d'exercice trop bas. Voilà le résultat des travaux d'agrandissement du Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard amorcés en 2002.

L'étude diagnostique du complexe, menée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton que *La Presse* a obtenue, se poursuit ainsi : Hydro-Québec a envoyé un avis de suspension de service au complexe le 19 janvier dernier pour un paiement en retard. Le Complexe doit 79 000 $ à la société d'État, dont 38 360 $ en dépôt de garantie sous peine de voir l'électricité coupée.

Et si le complexe sportif est dans le « trou » financièrement, sa condition « physique » n'est guère meilleure. En visitant les lieux, *La Presse* a notamment constaté que des portes ont été installées à l'envers.

La firme comptable révèle pour sa part que les revenus de la salle d'entraînement ont chuté de 40 000 $ en un an, principalement à cause des bris d'équipement. Pour une raison inconnue, la direction du Complexe avait choisi d'installer des appareils d'exercice maison au lieu d'un équipement commercial, plus solide.

On y apprend également que la direction a omis d'installer l'air climatisé dans ses salles et qu'elle a dû changer un plancher de 150 000 $ jugé trop glissant.

« C'est désastreux », a lancé le maire d'arrondissement de L'Île-Bizard, Jacques Cardinal, en parcourant les pages du rapport dévoilant d'autres anomalies. Il réclamait depuis neuf mois une étude menée par une firme indépendante.

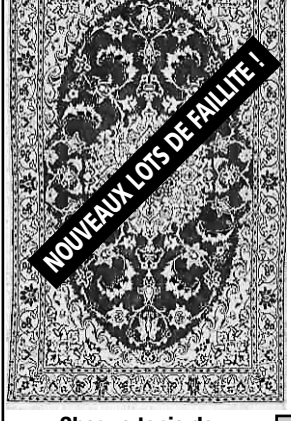
Incompétence, fraude ou manque de suivi de la part du conseil d'administration ? Selon le maire, le conseiller Richard Bélanger — également de l'équipe de Gérald Tremblay — et qui siégeait au conseil d'administration du Complexe, est à blâmer pour son manque de transparence. M. Cardinal entend réclamer sa démission.

Le maire continue aussi de réclamer une enquête sur les agissements de l'ancien directeur général du Complexe, Michel Pilon, qui a empoché 266 000 $ avant d'être congédié.

Lundi soir, lors de la première assemblée annuelle du Complexe en deux ans, les membres du conseil d'administration ont démissionné en bloc à l'exception du conseiller Bélanger qui a expliqué à *La Presse* que son départ était prévu.

La caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds, qui a consenti le prêt au complexe (un centre à but non lucratif), attend pour sa part l'analyse de ses experts-comptables. Elle n'a pas encore fixé une date limite pour le dépôt d'un plan de redressement. La Ville verse environ 400 000 $ par année pour l'utilisation du centre.

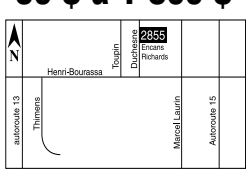
LIQUIDATION DE FAILLITE
PRIX PLUS BAS QUE FAILLITE
(CECI N'EST PAS UN ENCAN.)



JUSQU'À 80 % DE RABAIS
DES MILLIERS DE TAPIS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS.
Les encans Richard ont été mandatés par différents syndics à liquider, par voie de vente publique, différentes faillites de magasins de tapis persans et orientaux à des prix plus bas que faillite. Une énorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques d'une variété de couleurs et de grandeurs (2 pi x 3 pi à 15 pi x 20 pi, tapis de couloir jusqu'à 22 pied de long, ainsi que des tapis ronds et carrés).

Bidjar, Kazak, Qum soie pure, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavés au thé, Obusson, Savonnerie et plusieurs pièces tribales.

Chaque tapis de
50 $ à 1 800 $



25, 26 et 27 fév. 2005
vend. sam. et dim.
3 jours seulement
vend. au dim. 10 h à 20 h

Organisé par: Encans Richard
2855, rue Duchesne, Saint-Laurent QC
(Angle Henri-Bourassa)
Rens. : (514) 832-0009

3282086

Tapis persan et oriental

Nous avons reçu ordre de la cour de liquider complètement notre inventaire de tapis persan et oriental aux prix les plus bas possible pour éviter la

FAILLITE



Du jamais vu dans une liquidation
Jusqu'à **80%** *de réduction sur l'une des plus belles collections de tapis persan et oriental de la plus grande qualité, tissée à la main.*

Plusieurs formats de tapis de différentes couleurs se doivent d'être vendus : Qum en soie pure, Tabriz en laine et soie, Nain, Kashan, Bidjar, Jaipur, Chubi, Zigler et plusieurs pièces tribales. Dimensions : de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi. Chemin de couloir ou d'escalier jusqu'à 22 pi de long.

Tapis à partir de
100 $-1 500 $
Visa, MC, Amex, chèque et argent comptant accepté

3295346

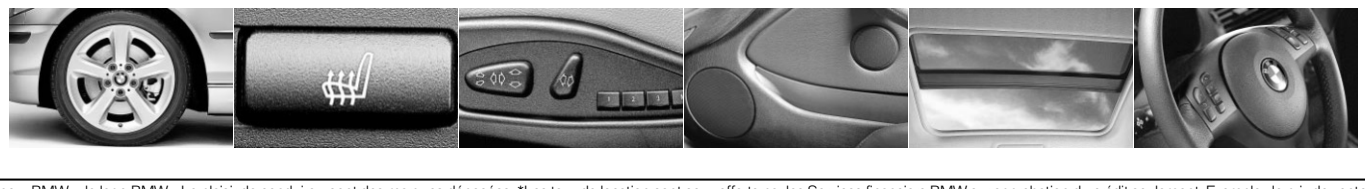
Hôtel Ruby Foo's, 7655, boul. Décarie, Montréal (Québec)
Tél. : (514) 731-7701
Heures d'ouverture :
Vendredi 25 février 2005 11 h à 19 h
Samedi 26 février 2005 11 h à 19 h
Dimanche 27 février 2005 11 h à 19 h

« La BMW de Série 3 brille au palmarès des 10 meilleures voitures pour une 14e année consécutive. »
Car and Driver, janvier 2005



La liste de ses caractéristiques n'a d'égal que le nombre d'éloges dont elle fait l'objet.

En lançant la BMW de Série 3 édition Exécutive, nous avons amené la meilleure voiture au monde à se surpasser. Offerte en location à partir de **395 $ à un taux de 3,5 %**, l'édition Exécutive comprend roues en alliage de 17 po à rayons en étoile, sièges électriques chauffants à mémoire côté conducteur, chaîne haute fidélité à 10 haut-parleurs, toit ouvrant, volant sport en cuir et traction arrière ou intégrale au choix. Rendez-vous dès aujourd'hui chez un concessionnaire BMW et constatez par vous-même la longueur d'avance qu'a pris la référence.



BMW de Série 3
Édition Exécutive
325i/xi

bmw.ca
1 800 667-6679

Le plaisir de conduire.MC

3290595A

3290597

© 2005 BMW Canada Inc. « BMW », le logo BMW « Le plaisir de conduire » sont des marques déposées. *Les taux de location sont ceux offerts par les Services financiers BMW sur approbation du crédit seulement. Exemple : le prix de vente conseillé par le fabricant pour une BMW 325i édition Exécutive 2005 est de 43 100 $ et de 46 800 $ pour une 325xi; à un taux de location de 3,5 % et selon un terme de 39 mois, les mensualités sont de 395 $ pour la 325i et de 450 $ pour la 325xi. Un acompte de 3 950 $ est exigé. La première mensualité, un dépôt de sécurité, la valeur d'environ une mensualité, les frais de transport et de préparation (1 595 $), les frais d'enregistrement des sûretés mobilières (jusqu'à 90 $), les frais d'administration du détaillant (s'il y a lieu) ainsi que toutes les taxes sont en sus et exigés à la signature du bail. Le coût total de la 325i est de 20 950 $ plus taxes et de 23 095 $ plus taxes pour la 325xi. Options, taxes et assurances en sus. La valeur résiduelle de chaque modèle à la fin du terme est de 26 722 $ et de 28 548 $ respectivement. Limite de 20 000 kilomètres par année; 0,15 $ par kilomètre supplémentaire. Des frais d'usure excessive peuvent s'appliquer. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 31 mars 2005. Cette offre est sujette à la disponibilité et peut être annulée ou modifiée sans préavis. Tous les détails chez votre concessionnaire BMW.

Juppé dénonce une «polémique politicienne»

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS – L'ancien premier ministre Alain Juppé est « scandalisé » par « la polémique politicienne » déclenchée au Québec à la suite de la proposition de contrat de professeur invité de l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour la rentrée universitaire de septembre prochain.

Il dénonce les « mensonges » qui ont accompagné cette polémique. Et il a l'intention, de venir « s'expliquer devant les étudiants dans les prochaines semaines ».

À la condition, bien sûr, que la proposition de l'ENAP soit « confirmée dans de bonnes conditions ». Dans le cas contraire, M. Juppé dit qu'il « avisera » : « Si mon séjour doit provoquer un trouble majeur ou déclencher une guerre franco-québécoise, je n'insisterai pas. »

Au cours d'un entretien téléphonique avec le correspondant de *La Presse*, M. Juppé, qui a été condamné le 1er décembre dernier à 14 mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité dans l'affaire des « emplois fictifs » à la mairie de Paris, a expliqué qu'il était non seulement « abasourdi », mais aussi « blessé » par la campagne de presse entourant l'invitation de l'ENAP. « On a beau avoir le cuir épais, dit-il, on a quand même des sentiments... Je suis d'autant plus choqué que cette polémique a été lancée par des universitaires. Et je croyais que la première qualité qu'on leur demandait était la rigueur intellectuelle. Or, il y a au moins deux mensonges graves qui sont actuellement colportés et répétés.

« Le premier : il n'est pas vrai que j'aurais choisi le Québec par défaut, après avoir essuyé le refus d'universités américaines. C'est absolument faux. Il y a deux ans, j'avais pris contact avec l'Université Columbia de New York, qui manifestait son intérêt. Nous avons convenu de reprendre contact après le verdict en appel fixé au 1er décembre 2004. Je ne l'ai pas fait, simplement parce que, en juillet dernier, nous avions conclu un accord de principe avec l'Université du Québec, et que cet accord me convenait parfaitement. Il n'y a donc pas eu de *refus américain*. »

« Le second : il a été écrit noir sur blanc, dans des journaux québécois, que j'avais commis *un acte criminel grave*. Il y a en France une distinction capitale entre crime et délit : j'ai été condamné pour un *acte délictueux lié au financement politique illégal* et non pas pour un *acte criminel.* On a écrit que j'avais été condamné pour *corruption*, ce qui également faux. D'ailleurs les attendus du verdict précisent que, dans cette affaire, jamais mon intégrité personnelle n'a été mise en cause, et qu'il n'y avait pas eu non plus le moindre enrichissement personnel. »

D'abord condamné, en janvier 2004, à 10 ans d'inéligibilité, un verdict qui mettait fin à sa carrière politique, Alain Juppé, aujourd'hui âgé de 59 ans, a vu sa peine ramenée à une seule année de privation de ses droits politiques. Bien que les faits reprochés aient été importants — sept « emplois fictifs » de la mairie de Paris qui profitaient au Rassemblement pour la République, le parti de Jacques Chirac —, il était clair que M. Juppé était poursuivi « ès qualités », c'est à dire en tant qu'adjoint aux Finances de la mairie et en tant que numéro 2 du RPR, soit en tant que maillon d'un système de financement illégal que l'on a appelé « le système Chirac ».

Un système de « racket » des entreprises pour du détournement de fonds qui concernait, non seulement l'ensemble du RPR, mais aussi, à des degrés divers, tous les grands partis politiques français, de gauche comme de droite, jusqu'au début ou au milieu des années 90. Du côté du Parti socialiste (PS), l'ancien trésorier Henri Emmanuelli avait lui aussi été condamné à une peine de prison avec sursis et deux ans de privation de droits pour avoir couvert le financement illégal du PS. Sans que personne ait jamais mis en doute son intégrité personnelle. On a pu reprocher à Alain Juppé d'avoir profité — comme beaucoup d'autres — des appartements de la Ville de Paris, mais c'est une faute morale qui n'était pas passible de poursuites. Sur le fond, l'ancien premier ministre — et dauphin quasi officiel de Chirac — était accusé d'avoir activement couvert un système. Pas d'en avoir personnellement profité.

« Les remous créés par cette polémique politicienne, dit encore M. Juppé, ont causé un certains scandale en France. Car on y voit l'application de ce qu'on appelle ici la *double peine*, qui consiste à ajouter de nouvelles sanctions au verdict du tribunal. J'ai en effet été sanctionné, et je suis en train de payer. Mais dois-je vraiment jusqu'à la fin traîner cette affaire dans laquelle à aucun moment mon honnêteté personnelle n'a été mise en cause ? »

Toutes les universités ne portent pas le même jugement sur le cas Juppé. Celui-ci devait entamer un séminaire de quelques mois sur « l'avenir de la France » à l'École de science politique, l'une des plus prestigieuses de Paris.

L'AFFAIRE JUPPÉ

LE POINT DE DÉPART
l'invitation lancée par l'ENAP à l'ex-premier ministre français de venir enseigner en septembre.

L'OBJET DE LA CONTROVERSE
la condamnation de M. Juppé à 14 mois de prison avec sursis suscite de l'opposition chez certains universitaires québécois.



PHOTO JACK GUEZ, AFP ©

L'ancien premier ministre français Alain Juppé : « Si mon séjour doit déclencher une guerre franco-québécoise, je n'insisterai pas. »

Résultats

LOTO QUÉBEC — TVA, le réseau des tirages

La Boule aux Oeufs d'OR — Tirage du 2005-02-23

1er numéro	2e numéro	3e numéro
166713	145316	410945
25 000 $	50 000 $	100 000 $

décomposables

Numéros "Télé"

646267 613077 626957

non décomposables

NUMÉRO BONI 10

Lotto 6/49 — Tirage du 2005-02-23

05 08 10 32 48 49
Complémentaire : (29)

SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU LOTTO 6/49

Québec 49 — Tirage du 2005-02-23

05 07 19 23 26 34
Complémentaire : (28)

Banco — Tirage du 2005-02-23

04 06 16 21 23 24 28 30 37 42
45 48 52 54 59 63 65 66 68 69

La Quotidienne — Tirage du 2005-02-23

3 4
653 8130

Extra — Tirage du 2005-02-23

NUMÉRO
733825

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

CINÉMA
TOUS LES SCÉNARIOS...
Tous les samedis dans LA PRESSE

DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS
370 000 mots
LISE BEAUDRY
NOUVEAU
Noms propres et noms communs.
En vente dans les librairies.
Pour en savoir plus : www.quebecoreditions.com
LES ÉDITIONS Québecor
3268852 3290917

Évasion
au coeur du Vieux-Québec
Forfait évasion
• 2 nuits à l'hôtel pour 2 personnes
• Petits déjeuners américains pour 2 personnes les 2 jours
• 1 souper / table d'hôte à « La Table du Manoir »
• Frais de service
À partir de 299$ pour 2 personnes, pour 2 nuits, taxes en sus
Valide jusqu'au 30 avril 2005 www.manoir-victoria.com 1 800 463.6283
44, côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8
Tél. : 418.692.1030
Fax : 418.692.3822
HÔTEL MANOIR VICTORIA
Découvrez le nouveau Spa du Manoir!
3281994A 3282100

LIQUIDATION D'ÉCHANTILLONS
HAUSER co. stores
Des rabais mur à mur
pendant la liquidation d'échantillons
Articles en cuir
Jusqu'à 40 % de rabais !
PREND FIN LE 27 FÉVRIER
Commandez votre mobilier de patio maintenant ! Sélection d'échantillons en solde ! Jusqu'au 27 février.
4830, BOUL. SAINT-JEAN, PIERREFONDS
(514) 620-1310
WWW.HAUSERSTORES.COM
3294030 3294042

TOUT COMME L'HIVER, NOTRE SOLDE VA FINIR PAR FINIR.
C'EST LE GRAND SOLDE D'HIVER
DES RABAIS DE 20 À 50 %, SUR LA MARCHANDISE D'HIVER SÉLECTIONNÉE, DU 24 FÉVRIER AU 6 MARS.
LA CORDÉE www.lacordee.com
2159, rue Ste-Catherine E.
2777, boul. St-Martin O.
514.524.1106
GÉNÉREUX DE NATURE
3296420A

MONDE

LIBAN

Le cabinet pro-syrien prêt à démissionner

D'APRÈS AFP

BEYROUTH – Désavoué par la rue et la multiplication des appels à la démission, le gouvernement libanais pro-syrien s'est dit hier prêt à partir, sous condition, alors que l'opposition souhaite un « cabinet de transition » qui supervise le retrait syrien et prépare les élections.

« Je suis prêt à démissionner si un accord est trouvé sur un nouveau gouvernement, afin d'empêcher un vide politique », a dit le premier ministre Omar Karamé.

« Dans tous les cas, je demanderai un vote de confiance à l'issue du débat de politique générale qui commencera lundi au Parlement », a-t-il ajouté.

Les députés de l'opposition, qui disposent du tiers des sièges au Parlement, ont annoncé leur détermination à déposer lundi une motion de censure contre le gouvernement pro-syrien d'Omar Karamé.

Les députés ont insisté sur la nécessité d'une enquête sur l'assassinat de l'ex-premier ministre Rafic Hariri, conduite par une « commission internationale indépendante de l'État en lequel nous n'avons plus aucune confiance dans ce domaine ».

Dans une première réaction, l'un des ténors de l'opposition, Marouane Hamadé, a déclaré : « Il faut que ce gouvernement démissionne, nous ne pouvons pas continuer ainsi. »

« Nous voulons un gouvernement au-dessus de tout soupçon qui ne soit pas nommé par le chef des services de renseignement syriens et libanais », a-t-il dit, citant nommément le général Rustom Ghazalé, chef des services de renseignements syriens au Liban, et le directeur général de la sûreté générale libanaise, le général Jamil al-Sayyed

Il semble que c'est l'appel du patriarche maronite Nasrallah Sfeir, personnalité centrale autour de laquelle l'opposition chrétienne est rassemblée, qui a précipité les derniers évènements, selon les milieux politiques. Mgr Sfeir a plaidé mardi en faveur de la démission du gouvernement Karamé.

Dans les rangs de l'opposition, qui ne dispose pas pour l'instant d'un nombre suffisant de députés pour faire tomber le cabinet au Parlement, certains craignent que le départ de M. Karamé ne soit que « de la poudre aux yeux » ou au mieux une « porte de sortie pour le régime libanais pro-syrien qui jetterait en pâture M. Karamé à l'opinion publique afin d'éviter un changement profond », analyse Samir Kassir, éditorialiste du quotidien *An-Nahar*.

« Le départ du gouvernement ne peut être un développement positif que s'il est remplacé par un cabinet ayant la confiance de l'opinion et capable d'assister efficacement l'enquête internationale sur le meurtre de Rafic Hariri », a affirmé l'ancien ambassadeur du Liban à Washington, Simon Karam, membre de l'opposition chrétienne.

Résolution 1559

Le président américain George W. Bush a déclaré hier qu'il attendait la réponse de la Syrie à sa demande de retrait complet du Liban avant de réclamer à l'ONU de prendre des sanctions contre Damas.

La veille à Bruxelles, les États-Unis et l'Union européenne ont exigé « l'application immédiate » de la résolution 1559, adoptée par le Conseil de sécurité en septembre 2004 à l'instigation de Paris et de Washington.

Cette résolution demande le retrait des 14 000 soldats syriens stationnés au Liban mais également « la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises », c'est-à-dire le Hezbollah chiite appuyé par Beyrouth, Damas et Téhéran, et les Palestiniens du Liban.

Les présidents français et américain avaient appelé lundi à « la mise en oeuvre complète et immédiate de la résolution 1559 dans tous ses aspects, y compris son appel à un Liban souverain, indépendant et démocratique ».

BOUCLIER ANTIMISSILE

Réserve polie de Washington face aux tergiversations du Canada



ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON – Alors qu'on envoyait des signaux contradictoires hier à Ottawa quant aux intentions canadiennes face au projet de bouclier antimissile, les autorités américaines tentaient de minimiser l'impact que pourrait avoir, à Washington, la décision de ne pas y participer.

Le premier ministre canadien, Paul Martin, a affirmé qu'il n'a pas encore décidé si le Canada prendra part au programme américain. Interrogé à ce sujet à la Chambre des communes, il a indiqué qu'une « annonce sera faite en temps et lieu et lorsqu'il sera dans l'intérêt du Canada de le faire ».

Plusieurs ténors du Parti libéral, dont le ministre de la Défense, Bill Graham, ont tenu le même discours. Dan McTeague, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, a en revanche donné l'impression aux journalistes que son gouvernement a déjà tranché. C'est ce que certains médias avancent depuis mardi.

« La décision de ne pas participer aura été, plus ou moins, le résultat de ne pas avoir le soutien nécessaire à la Chambre des communes », a-t-il dit alors qu'on continuait de faire savoir, en coulisses, que le premier ministre annoncera le refus du Canada sous peu.

« Comme les conservateurs ne sont pas capables de tenir leurs promesses, la proposition (de participer au programme) aurait probablement été rejetée. C'est un risque que nous n'étions pas prêts à prendre », a précisé M. McTeague.

Pendant ce temps, à Washington, on réagissait avec l'attitude polie et diplomate qui caractérise l'administration de George W. Bush depuis que la relation entre le Canada et les États-Unis s'est réchauffée.

« Y participer est une décision qui revient au Canada », a indiqué à *La Presse* un porte-parole du département d'État, Edgar Vasquez. Tant la Maison-Blanche que la Missile Defense Agency, chargée de développer le système de défense antimissile, refusaient pour leur part de commenter les tergiversations canadiennes.

M. Vasquez n'a pas voulu se prononcer sur l'impact potentiel d'une décision négative du Canada sur ses relations avec Washington. Interrogé à ce sujet, un second porte-parole du département d'État, Richard Boucher, a préféré insister sur la « base solide de coopération dans de nombreux secteurs » entre les deux pays.

Lors de sa conférence de presse quotidienne, M. Boucher a par ailleurs précisé que l'adoption d'un amendement à l'accord sur le Commandement pour la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) dans ce dossier, l'an dernier, a été « un important pas en avant ». Cela représente selon lui « les fondations d'une coopération en matière de défense à l'avenir ».

Importance symbolique

Cela dit, des experts américains des questions canadiennes consultés hier à Washington ont dit croire qu'un non canadien pourrait fort bien desservir Ottawa à l'avenir.

« Au sein de l'administration Bush, on risque fort de se dire : « je ne sais pas jusqu'à quel point on peut compter sur les Canadiens, car ils ne semblent pas pouvoir se décider », a expliqué David Biette, directeur de l'Institut canadien du Woodrow Wilson International Center for Scholars.

M. Biette a expliqué que les tergiversations canadiennes, également manifestées avant la guerre en Irak, ne sont pas appréciées à Washington. Dans le cas d'initiatives futures, la Maison-Blanche sera tentée de ne pas attendre la réponse du Canada lorsqu'elle voudra aller de l'avant.

Il ne croit toutefois pas qu'un non canadien dans ce dossier aura un impact similaire à celui du refus de soutenir l'invasion irakienne. Car les États-Unis cherchaient alors à former une coalition avant d'attaquer le pays de Saddam Hussein. Or, ce n'est pas le cas pour le bouclier antimissile.

« Je pense que cela va légèrement modifier la façon dont on perçoit le Canada » à Washington, a aussi prédit Dwight Mason, spécialiste des questions de défense canado-américaine au Centre d'études stratégiques et internationales (CSIS).

« En pratique, ce n'est peut-être pas si important, mais symboliquement ça l'est. Ce serait la première fois depuis 1938 que le Canada refuse d'agir conjointement avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord », a expliqué ce spécialiste.

En somme, un non de la part du Canada « n'aidera pas » la relation entre Washington et Ottawa, a affirmé M. Mason. Le seul avantage, pense-t-il, « c'est que cela mettra peut-être au moins un point final à cette question pour qu'on puisse passer à autre chose ».



PHOTO FRANÇOIS MORI, AP

Un portrait d'Ingrid Betancourt, prise en otage il y a trois ans en Colombie, a été accroché à l'hôtel de ville de Paris. Un rassemblement de soutien a eu lieu en soirée hier devant la cathédrale Notre-Dame.

Paris plaide pour la libération d'Ingrid Betancourt en Colombie

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS – La France a appelé hier « les parties colombiennes » à « prendre des décisions concrètes » pour obtenir la libération d'Ingrid Betancourt, qui entame sa quatrième année de captivité aux mains des rebelles des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie).

« C'est aux parties colombiennes qu'il revient de prendre désormais les décisions concrètes pour progresser sur cette voie », a déclaré à la presse le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Hervé Ladsous.

La France est prête à « rechercher, avec elles, les conditions d'une solution humanitaire », a-t-il précisé, alors que des rumeurs font état de négociations secrètes entre Paris et la guérilla marxiste pour sa libération.

Le président Jacques Chirac a adressé un message de soutien et de solidarité à la famille d'Ingrid Betancourt.

Un rassemblement de soutien à Mme Betancourt a eu lieu devant la cathédrale Notre-Dame en soirée à Paris au cours duquel sa fille Mélanie a demandé l'aide du gouvernement français pour libérer sa mère. « Les FARC ne donnent aucune preuve de vie de maman et nous sommes très, très inquiets », a-t-elle dit.

L'ancienne candidate des verts à la présidence colombienne, pasionaria politique connue pour ses coups d'éclat contre la corruption, a été enlevée le 23 février 2002 près de Florencia, à 600 km au sud de Bogota.

Négociations secrètes

À l'occasion de cet anniversaire, l'existence de négociations secrètes déjà anciennes entre Paris et la guérilla a été rapportée mardi par le quotidien colombien *El Tiempo*.

Selon ce journal, le « ministre des Affaires étrangères » des FARC, Rodrigo Granda, arrêté le 13 décembre, « était en contact avec la France » pour libérer Mme Betancourt.

Le journal affirme que Granda aurait été reçu en avril 2004 par l'ambassadeur de France à Caracas, afin de négocier directement cette libération.

L'avocat de Granda a pour sa part indiqué à l'AFP que son client avait entrepris des négociations avec « divers gouvernements, dont la France », et que ces démarches « étaient alors en bonne voie ».

Alors que le gouvernement colombien a qualifié cette information de fausse et « sans fondement », à Paris, le ministère des Affaires étrangères s'est borné à réaffirmer mardi soir la nécessité de la « discrétion » dans toutes les affaires d'otages.

Au moment de sa capture, Ingrid Betancourt, qui possède la double nationalité française et colombienne, tentait de se rendre dans l'ancien fief des FARC, une zone démilitarisée grande comme la Suisse (42 000 km²) après la rupture du processus de paix de cette guérilla avec le pouvoir.

Depuis, la mobilisation et le soutien de ses proches, en France comme en Colombie, de même que les initiatives côté français, ne sont pas parvenues à faire recouvrer la liberté à cette femme de 43 ans qui a été l'élève du ministre français de l'Intérieur, Dominique de Villepin, à l'Institut d'études politiques de Paris, dont elle est diplômée.

La lutte antiterroriste se trompe de cible

Les « causes profondes » de l'insécurité grandissante sont ailleurs, selon le rapport du World Watch Institute

FRANÇOIS BERGER

L'obsession de la lutte contre le terrorisme et la priorité accordée aux moyens militaires détournent l'attention des principales causes de l'instabilité dans le monde, selon le World Watch Institute qui identifie la pauvreté, le déclin de l'environnement et la propagation de grandes maladies tel le sida comme les ressorts véritables de l'insécurité grandissante.

Dans un volumineux rapport intitulé *L'État de la planète 2005*, publié cette semaine, l'organisme non gouvernemental dont les bureaux sont situés à Washington fustige les États-Unis, qui entretiennent, selon lui, des relations « de plus en plus agitées et contentieuses avec le reste du monde ». Les orientations politiques futures de la seule superpuissance du globe seront « cruciales pour l'humanité », opine l'Institut.

Le recours à la seule riposte militaire pour endiguer le terrorisme occulte les problèmes de base générateurs de tensions qui alimentent à leur tour le terrorisme, selon World Watch, pour qui les moyens militaires risquent de déclencher une « spirale de violence et d'instabilité ». D'ailleurs, dit le rapport, la rhétorique de la lutte antiterroriste sert souvent de prétexte à certains gouvernements pour étouffer des opposants politiques, des insurgés ou des séparatistes, comme le font la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, Israël, les Philippines ou la Russie.

Facteurs d'instabilité

Avec seulement la moitié des 211 milliards de dollars US servant à financer la guerre en Irak, on pourrait fournir de l'eau propre et des systèmes d'égout à ceux qui n'en ont pas, réduire de moitié la faim dans le monde, prévenir l'érosion des sols, éradiquer l'illettrisme, vacciner tous les enfants, prodiguer des soins aux femmes enceintes des pays pauvres et sauver de la mort des millions de personnes atteintes du sida ou de la malaria.

Les « causes profondes de l'insécurité » planétaire seraient ainsi attaquées de front, selon les chercheurs du groupe de pression, pour qui le terrorisme est simplement un « symptôme » des problèmes socio-économiques et environnementaux.

Avec plus de 100 pays qui connaissent une « poussée de jeunesse », c'est-à-dire dont plus de 40 % de la population est âgée entre 15 et 29 ans, on se prépare des lendemains difficiles étant donné que le chômage touche particulièrement les jeunes (26 % au Moyen-Orient, 21 % en Afrique subsaharienne).

Des millions de jeunes hommes frustrés peuvent devenir une « force de déstabilisation », note le World Watch Institute en avertissant que « le terrorisme pourrait bien germer dans les bidonvilles ».

Le chômage atteindrait jusqu'à 70 % en Irak, où l'invasion des troupes américaines aurait « galvanisé » le mouvement terroriste Al-Qaeda qui en a fait un nouveau terrain de recrutement.

Militarisation

La militarisation de la planète tient toujours le haut du pavé, constate-t-on. L'aide au développement consenti annuellement par les pays riches est 10 fois plus faible que leurs dépenses militaires.

Ces dernières frôlent 1000 milliards de dollars US par an dans le monde, dont 220 milliards par les pays en voie de développement eux-mêmes. Au Burundi, en Érythrée et au Pakistan, le budget militaire dépasse celui de la santé et de l'éducation.

Le battage autour de la lutte contre le terrorisme vient accentuer ce déséquilibre, en détournant les ressources internationales, croient les porte-parole de l'Institut.

Si le nombre de conflits armés ayant cours a diminué à une quarantaine actuellement — comparativement à une soixantaine il y a 10 ans — tout semble en place pour une nouvelle flambée, à cause notamment de querelles autour du partage de ressources comme le pétrole et l'eau, les forêts et les terres arables, et même les pêches, signale le World Watch Institute.

Les guerres internationales ou entre États ne seront peut-être pas plus nombreuses, mais on assistera sans doute à la multiplication des « troubles locaux », comme on en a vu au Brésil, en Côte-d'Ivoire, en Haïti, au Mexique, au Nigeria, au Pakistan, aux Philippines et au Rwanda.

Le recours à la seule riposte militaire pour endiguer le terrorisme occulte les problèmes de base générateurs de tensions qui alimentent à leur tour le terrorisme, selon World Watch, pour qui les moyens militaires risquent de déclencher une « spirale de violence et d'instabilité ».

LE TOUR DU GLOBE

IRAK

Allaoui s'accroche

Le premier ministre irakien par intérim Iyad Allaoui a annoncé hier la formation d'une coalition laïque afin de tenter de conserver la direction du gouvernement. M. Allaoui n'a pas indiqué qui il comptait ainsi regrouper, se bornant à dire qu'il chercherait à mettre sur pied une « Coalition nationale démocratique », ainsi dénommée, qui « croit en l'Irak et en ses principes. » Le chef du gouvernement intérimaire s'est abstenu de critiquer l'autre candidat au poste de premier ministre, le chiite Ibrahim Jaafari, choisi mardi comme candidat de l'Alliance irakienne unifiée, un front chiite qui dispose de la majorité des sièges au Parlement. Pour accéder à la direction du gouvernement, M. Jaafari doit réussir à cimenter une coalition avec l'accord des Kurdes notamment sur les titulaires des portefeuilles ministériels avant de demander l'onction de l'assemblée nationale. D'après AP

PROCHE-ORIENT

Nouvelle proposition

Le premier ministre palestinien Ahmad Qoreï doit soumettre aujourd'hui à l'approbation du Parlement son nouveau cabinet de 24 membres après avoir enfin obtenu le feu vert du Fatah, le principal mouvement palestinien. « Le Comité central du Fatah et les membres du Fatah au Conseil législatif sont tombés d'accord sur la constitution d'un nouveau gouvernement dirigé par Abou Alaa (Ahmad Qoreï) comprenant 24 ministres », a déclaré hier le député Fatah, Mofid Abed Rabbo. M. Qoreï avait été contraint de remanier son cabinet après le refus lundi du CLP de lui accorder sa confiance dans sa composition initiale. Le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, est intervenu dans le dossier hier pour obtenir l'accord des députés du Fatah à la nouvelle mouture du cabinet. D'après AP

HAÏTI

Aristide veut rentrer

L'ancien président haïtien Jean-Bertrand Aristide, en exil en Afrique du Sud, se considère toujours chef de l'État et déclare vouloir retourner en Haïti avec le soutien des pays des Caraïbes et africains dans un entretien exclusif réalisé à Pretoria dont l'AFP a obtenue une copie. « Au moment opportun, je serai en Haïti (...) Si on reste dans la ligne constitutionnelle, je suis le président de la république d'Haïti, même si je ne suis pas en Haïti. Je termine mon mandat (fin 2005) », affirme-t-il dans un entretien filmé, réalisé par le journaliste-écrivain français Claude Ribbe, spécialiste d'Haïti, le 4 février dans un hôtel de Pretoria. Jean-Bertrand Aristide, forcé de quitter le pouvoir le 29 février 2004 à la suite d'une rébellion et de pressions de la France et des États-Unis, a d'abord été accueilli en Centrafrique puis en Jamaïque, avant d'arriver le 31 mai en Afrique du Sud. D'après AFP

Conseil de presse du Québec

Le Conseil de presse du Québec recrute des membres

Le Conseil de presse est à la recherche de candidatures, provenant de différents milieux culturels et de diverses régions, pour siéger à son conseil d'administration à titre de représentants du public. Le Conseil favorisera les candidates et candidats faisant preuve d'une bonne connaissance du phénomène de l'information journalistique et aptes à défendre le point de vue des utilisateurs des médias.

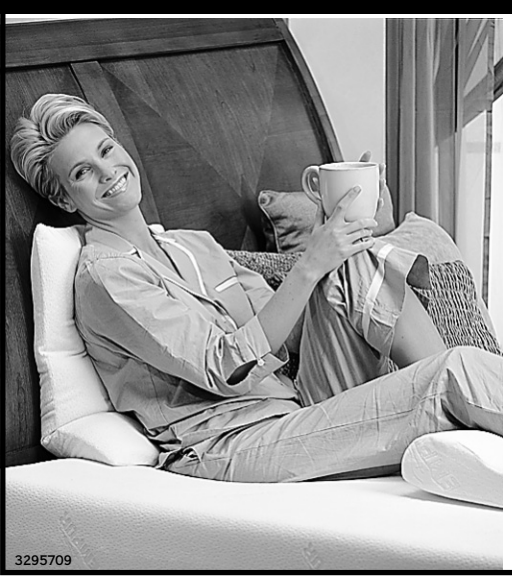
Depuis sa fondation en 1973, le Conseil de presse du Québec agit comme tribunal d'honneur de la presse québécoise, voué à la promotion d'une presse libre et de qualité ainsi qu'à la défense du droit du public à l'information. Le Conseil accueille des plaintes liées à ces questions et rend des décisions publiques à cet égard.

Vous êtes priés de soumettre votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le vendredi 18 mars 2005, aux bureaux du Conseil situés au :

1000, rue Fullum, bureau C.208
Montréal (Québec) H2K 3L7

3296638

MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS



- CONFECTIONNÉ À PARTIR D'UN MATÉRIAU UNIQUE, TEMPUR EST UN PRODUIT SUÉDOIS APPROUVÉ PAR LA NASA.
- L'UN DES 18 PRODUITS ADMIS AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE LA TECHNOLOGIE SPATIALE AMÉRICAINE
- PROCURE UN SOMMEIL PLUS PROFOND, PLUS RÉCUPÉRATEUR EN SOULAGEANT LES POINTS DE PRESSION.
- IDÉAL POUR PERSONNES STRESSÉES OU AYANT DES PROBLÈMES PHYSIQUES (MAUX, ARTICULAIRES, DOULEURS MUSCULAIRES, ETC.)

SPACE — TEMPUR MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

Comme si vous flottiez dans l'espace!

BOUTIQUE MULTI-MATELAS	Boutique Tout pour le dos	Expérience Sommeil
527 NOTRE-DAME REPENTIGNY TÉL. : (450) 582-0637 SANS FRAIS : 1-877-582-0637	7-8780, BOUL. SAINT-LAURENT MONTRÉAL QC TÉL.: (514) 383-1582 SANS FRAIS : 1 800 268-1582 WWW.TOUTPOURLEDOS.COM	8025, BOUL. TASCHEREAU BROSSARD QC TÉL. : (450) 445-1216 SANS FRAIS : 1 877 NAHTAJO

3295709

SOYEZ PRÊTS POUR LE PRINTEMPS, DE LA TÊTE AUX PNEUS.

LA SAISON DU VÉLO APPROCHE

À L'ACHAT DE N'IMPORTE QUEL VÉLO PARMI PLUS DE 1 000 EN MAGASIN, OBTENEZ **GRATUITEMENT** UN **CASQUE OREGON LOUIS GARNEAU** 2004.

LA CORDÉE www.lacordee.com

2159, rue Ste-Catherine E.
2777, boul. St-Martin O.
514.524.1106

GÉNÉREUX DE NATURE

Promotion en vigueur jusqu'au 6 mars où jusqu'à épuisement de la marchandise.

3296447A

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Le budget inachevé



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Le budget déposé hier par le ministre des Finances, Ralph Goodale, n'entraînera pas la chute du gouvernement. Le chef conservateur, Stephen Harper, a clairement indiqué hier que son parti ne voterait pas contre le budget. Cette décision est heureuse : il n'est pas dans l'intérêt du Canada que des élections générales aient lieu maintenant, moins d'un an après le scrutin précédent.

Dans les premiers mois d'un gouvernement minoritaire, l'opposition n'est justifiée de battre le parti au pouvoir que si le budget comporte des mesures allant carrément à l'encontre de l'intérêt public. On ne trouve rien de ce genre dans le présent budget.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, est furieux, et M. Goodale n'en sera pas surpris. Dans son discours, il n'a pas dit un mot des deux principales préoccupations des bloquistes, le déséquilibre fiscal et l'assurance-emploi. Une façon de narguer le Bloc ? Curieuse tactique de la part d'un gouvernement qui doit à tout prix séduire les Québécois !

Curieux budget de la part d'un gouvernement qui doit à tout prix séduire les Québécois.

Au-delà des considérations stratégiques, qu'en est-il du fond ? Sur le déséquilibre fiscal, il ne fait pas de doute que le gouvernement fédéral est en bien meilleure santé financière que celui de plusieurs provinces, notamment du Québec. Le gouvernement du Québec voudrait que le fédéral transfère aux provinces le gros de ses surplus. Ottawa a déjà fait plusieurs pas dans cette direction : sur les 53 milliards supplémentaires qu'il dépensera en 2009-2010 par rapport à 2003-2004, 18 milliards (le tiers) seront versés aux provinces.

Pourquoi le fédéral enverrait-il encore plus d'argent aux provinces, sachant fort bien que celles-ci s'empresseraient d'en accaparer tous les bénéfices politiques ? Le gouvernement Martin préfère évidemment décider lui-même quoi faire de l'argent qu'il recueille. Le problème n'est pas là ; le problème, c'est que le fédéral aurait dû diminuer les impôts plus substantiellement et plus rapidement que ce qu'il a annoncé hier, au lieu de saupoudrer les millions.

////////////////////////////

Pour ce qui est de l'assurance-emploi, le Bloc a raison de dénoncer le budget déposé hier. Il y a longtemps que des améliorations sont attendues aux normes régissant le versement des prestations ; le plan budgétaire (plutôt que le discours prononcé par le ministre) annonce des « rajustements », dont on ne connaît cependant ni la nature ni l'ampleur. Comme bien d'autres, le Bloc réclame que le gouvernement ne puisse plus piger à sa guise dans les revenus tirés de l'assurance-emploi ; le budget, s'il annonce un nouveau mécanisme de détermination des cotisations, ne crée pas la caisse autonome qui serait nécessaire.

M. Duceppe soutient que ce budget ignore les intérêts du Québec. Ce n'est pas le cas : le Québec profitera des nouvelles dépenses fédérales au même titre que les autres provinces. Cependant, du point de vue québécois, ce budget est inachevé. Par exemple, on aurait souhaité que M. Goodale débloque enfin l'investissement initial nécessaire à la mise sur pied du programme québécois de congés parentaux.

Comme les contribuables, les conservateurs auraient aimé voir des baisses d'impôt plus substantielles que celles, modestes et lointaines, contenues par le budget Goodale. Toutefois, on ne force pas la tenue d'élections générales parce que le gouvernement baisse les impôts... mais pas assez !

Le gouvernement Martin peut donc dormir en paix, il n'aura pas besoin d'amadouer le Bloc québécois. Cela ne le dispense toutefois pas de régler certains dossiers qui traînent depuis trop longtemps. S'il ne le fait pas, la plupart des Québécois continueront de le bouder.

Un sur l'échelle de Richter



kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

Après un an et demi de négociations infructueuses, les enseignants tapent du pied : ils ont enclenché cette semaine une série de moyens de pression qui vont du congé de devoirs à la récréation prolongée. Loin de prendre les enfants en otages, les enseignants visent, avec ces actions somme toute mesurées, à faire valoir des revendications légitimes, qui touchent des enjeux cruciaux pour la qualité de l'enseignement et donc, pour l'avenir de l'école publique.

Classes surchargées, alourdies par les élèves en difficulté qu'on y a intégrés, souvent désertées par les meilleurs éléments qui fuient vers le privé, les enseignants du public n'ont pas la tâche facile. Un chiffre suffit pour mesurer son ampleur : une recrue sur cinq abandonne l'enseignement après moins de cinq ans dans les classes.

On est à mille lieues de la grève sauvage déclenchée il y a trois ans par les enseignants de l'Alliance des professeurs de Montréal.

Les professeurs réclament donc, en substance, trois choses : qu'on abaisse le nombre d'élèves par classe dans les milieux défavorisés, qu'on limite à deux le nombre de cas très lourds dans une classe et qu'on fournisse des services accrus aux élèves en difficulté. On ne peut pas dire qu'il s'agisse là de demandes frivoles. Au seul chapitre des élèves en difficulté, des balises s'imposent si on veut freiner les effets pervers d'une intégration qui semble s'être faite, jusqu'à présent, dans le désordre le plus total.

Maintenant, soupesons les moyens de pression employés par les enseignants à l'aune de l'importance des enjeux qu'ils soulèvent. Port de vêtements noirs. Congé de devoirs pendant une semaine. Deux récréations allongées de dix minutes. Soyons réalistes : quel enfant en sera réellement affecté ? Sur l'échelle de Richter des moyens de pression, on est à mille lieues de la grève sauvage déclenchée il y a trois ans par l'Alliance des professeurs de Montréal. Manifestement, les enseignants ont appris de cette erreur. Ils ont choisi de doser leurs pressions plutôt que de se précipiter sur les piquets de grève. C'est sûrement une bonne chose dans l'optique de la réussite scolaire : il vaut certainement mieux pour les enfants être privés de devoirs que d'école tout court.

D'aucuns invoquent le message paradoxal envoyé aux enfants sur l'importance des devoirs. Mais ces derniers comprennent parfaitement le principe de la fenêtre d'exception : ils savent que s'ils ont l'autorisation d'engouffrer des tonnes de bonbons à l'Halloween et de se coucher très tard à Noël, ils doivent ensuite reprendre la discipline habituelle.

Mais les enseignants devront cependant être conséquents. S'ils estiment que leurs revendications sont importantes, ils seront prêts à faire des compromis pour que des changements se concrétisent. Car leurs demandes ont un coût : autour de 500 millions, avance le Conseil du trésor. Les profs accepteront-ils, pour avoir moins d'élèves par classe, pour mieux soutenir les cas lourds, de faire des concessions salariales ou de retarder l'équité salariale ? C'est là qu'on prendra la réelle mesure de leur sincérité.

MOYENS DE PRESSION



serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Faut-il pleurer ?

Si j'ai bien lu, le Syndicat des cols bleus de Montréal ajoute un million de dollars à son déficit. Offrez-moi une épaule pour que je pleure. Sûr que je ne doute pas que l'argent ait été dépensé mais de quelle façon ?
Est-ce que les membres du syndicat savent quoi ou qui a profité de leurs cotisations ? Je ne doute pas que le monument sur socle de Jean Lapierre qui fait la joie des pigeons du quartier a coûté quelques « tordages » de bras et bien des dollars des quotes-parts... Mais certes pas des centaines de milliers de dollars... à moins que. De toute façon, ce n'est pas mon problème. Les conflits syndicaux c'est malheureux pour les travailleurs mais le sont-ils autant pour les chefs et délégués qui poussent leur troupeau vers ces pâturages arides ! Si on ose prétendre qu'en bout de route une grève est avantageuse pour ceux qui la vivent, j'ai l'impression qu'elle l'est tout au long du parcours par ceux qui l'orchestrent.

Paul Gadoury
Île-des-Soeurs

Les limites dépassées

M. Paul Martin
Vous aimez citer la Charte canadienne des droits et libertés. La loi sur la sécurité telle qu'appliquée au cas de M. Adil Charkaoui dépasse les « limites qui soient raisonnables dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Qu'un citoyen canadien ignore la preuve que la Couronne détient contre lui et ne puisse se défendre contre le dossier monté par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ne respecte pas les droits fondamentaux dont un citoyen canadien devrait jouir.

André Landry

Une marge de manoeuvre ?

Notre ministre de la santé, M. Philippe Couillard, déclare maintenant qu'il ne rendra pas public le rapport interministériel sur le CHUM devant la commission parlementaire, de façon à se laisser une marge de manoeuvre. Ça veut dire quoi ça exactement, se donner une marge de manoeuvre ? Une marge de manoeuvre envers qui ? Envers les citoyens contribuables du Québec ? Pour faire quoi qu'il ne ferait pas si l'électeur moyen savait ce qu'il y a dedans ? Encore une chance que ce ministre a déjà reçu instruction de son « premier » Charest de privilégier la clarté dans ce dossier du CHUM qui devrait bien nous coûter près d'un milliard de dollars canadiens plus, à peu près la même chose pour le CHU anglophone. Un peu d'ignorance ici pourrait éviter de nous énerver pour si peu.

Gilles Bousquet
Saint-Hyacinthe

Il y a d'autres solutions

Je viens tout juste de recevoir un appel d'un ami qui fréquente l'UQAM et il vient de m'annoncer que les étudiants ont voté en faveur d'une grève générale. Moi-même étudiante, mais à une autre université (qui ne voterait pas pour la grève, enfin j'espère), je ne comprends pas à quoi ils pensent. Nous avons déjà payé nos droits de scolarité pour la session en cours, nous sommes en mi-session, pourquoi une grève maintenant ? Je suis d'accord avec les étudiants parce que le gouvernement n'aurait pas dû réduire le budget des prêts et bourses. Mais pourquoi nous pénaliser nous-mêmes avec une grève ? Il y aurait certainement d'autres solutions, soyons plus intelligents...

Marie-Joëlle Proulx
Montréal

Pour le recours collectif

Je suis fumeuse depuis l'âge de 20 ans et j'en ai maintenant 60. J'ai fait plusieurs tentatives pour arrêter de fumer et j'ai toujours fini par recommencer. Dernièrement, je me suis à nouveau inscrite au Défi j'arrête et j'espère que cette fois-ci sera la bonne pour arrêter définitivement. Je suis pour le recours collectif contre les compagnies de tabac et j'espère qu'on trouvera une solution pour les fumeurs qui désirent arrêter de fumer. Qu'on prenne cet argent et qu'on l'investisse dans la recherche pour trouver un remède pour que les gens arrêtent définitivement de fumer.

Rachel Bossé

Dites-nous la vérité !

Paul Martin nous dit qu'il fera part de la décision de son gouvernement au sujet du bouclier antimissile « quand ce sera dans l'intérêt du Canada ». Mais qu'est-ce que ça veut dire ? C'est dans l'intérêt du Canada depuis le début et les citoyens veulent savoir ce que leur gouvernement va leur répondre avec toute cette confusion autour du projet de Bush et de son élite de « space cow-boys ». Pourquoi Frank McKenna dirait que nous sommes impliqués si nous ne le sommes pas ? Paul Martin se doit de dire la vérité sur ce sujet délicat représentant l'avenir du pays au niveau militaire. Le Canada est-il en train de prendre une tangente militaire et de sécurité préventive paranoïaque à l'américaine ? Cela laisse sous-entendre que le Canada a quelque chose à se reprocher. Le Canada se doit de refuser ce projet dérisoire de militarisation de l'espace, peu importe si l'on fait partie du NORAD ou pas. La vérité est exigée, car si toute vérité n'est pas bonne à dire, celle-là, elle est cruciale.

Dany Richard
Québec

Avons-nous le choix ?

Le système de vie débridé des Nord-américains (dont nous sommes), porté sur l'hyper consommation et le gaspillage des ressources, horripile les extrémistes. Cela porte aux gestes terroristes. Cessons de jouer aux intouchables. Un missile lancé sur les États-Unis ne saura pas reconnaître une frontière pour s'y arrêter net. Il pourra facilement se tromper de cible et tomber sur la maison de l'un de nos intellectuels bien-pensants et sans péchés. Notre mode de vie capitaliste nous place sur le même pied que les Américains. Si nous voulons conserver notre bien-être douillet, nous n'aurons pas d'autre choix que d'être partie prenante du projet



PHOTO BILL MORSON, AP©

antimissile. Les Américains nous aiment bien, mais sont-ils intéressés à nous protéger gratuitement ?

Réal Gagnon

FORUM

La ou les religion(s) ?



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Faut-il éliminer l'enseignement religieux des écoles publiques dès l'automne prochain ou se donner un ou deux ans pour préparer une solution de remplacement ?

C'est ainsi que se pose la question. Une question qui se trouve sur le dessus de la pile de dossiers qui attendait, lundi matin, le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier.

Si l'on en en juge par un récent sondage de Léger Marketing, la population aurait déjà fait son choix : seulement 22 % des répondants préfèrent le statu quo ; 76 % souhaitent la fin de l'enseignement confessionnel dans les commissions scolaires ; 69 % préféreraient un « enseignement culturel » sur les différentes religions, « en tenant compte des traditions qui ont marqué le Québec ».

////////////////////////////

Cette dernière nuance, que le sondeur a judicieusement intégrée à la question, m'apparaît fort importante.

Ce serait mépriser notre propre histoire que de bâtir un cours d'introduction aux religions sur un relativisme complet, en plaçant par exemple le bouddhisme ou l'islam sur le même pied que le christianisme où a baigné la fondation de la Nouvelle-France, et qui a si profondément marqué le Québec ; on en trouve d'ailleurs chaque jour des traces, pour le meilleur et pour le pire, dans la mentalité populaire ; même si la majorité des Québécois ne pratiquent pas, le dernier recensement montre qu'ils se considèrent culturellement « catholiques ». On n'efface pas et l'on ne doit pas effacer 400 ans d'histoire. Même la France, ce château-fort de la laïcité, entretient soigneusement ses cathédrales.

Le futur cours devra certes contenir des informations sur toutes les grandes religions, mais il serait normal que l'accent soit mis sur la Bible. Il ne s'agit pas — surtout pas — de présenter la religion traditionnelle du Québec français comme meilleure que les autres, mais de lui accorder une certaine priorité, ne serait-ce que pour des raisons sociologiques.

C'est aussi une question de culture. La connaissance des grands mythes de l'Ancien et du Nouveau Testament s'impose à qui veut comprendre l'histoire de l'Occident, la littérature classique ou l'art du Moyen Âge et de la Renaissance, voire le sens d'expressions aussi répandues que le concept de la tour de Babel, le combat de David et Goliath, l'échange du « droit d'aînesse » contre « un plat de lentilles » ou le fait d'être « pauvre comme Job ».

Ces connaissances, qui n'ont rien à voir avec la foi, font partie du patrimoine intellectuel de l'humanité. Elles vous amènent en outre, tout naturellement, sur la voie d'autres cultures religieuses ; je me souviens de mon ravissement, lorsque, adolescente, en lisant un texte tiré de la Baghavad Ghita (le livre sacré des hindous), j'avais découvert que le mythe de Jonas avalé par la baleine s'y retrouvait tel quel, de même que le mythe du dieu se réincarnant dans un être humain. Et l'Ancien Testament n'est-il pas à la source du judaïsme et de l'islam, deux « religions du Livre » qui ont entre elles nombre de points communs ?

Il en faudra, du doigté et de l'intelligence, pour bâtir ce cours-là... Le ministère de l'Éducation n'a certainement pas les compétences pour s'en acquitter sans recourir à l'extérieur. Il devrait confier la tâche à une équipe multiconfessionnelle dirigée par un humaniste cultivé et cosmopolite — seule façon d'empêcher les prosélytes des diverses religions d'y aller de leur petit prêchi-prêcha et de résister aux sectes qui voudraient voir leurs croyances reconnues comme de grandes religions.

C'est pourquoi l'on comprend un peu les fonctionnaires du ministère de recommander la reconduction de la clause dérogatoire pour trois ans, histoire de se donner le temps de préparer l'alternative.

C'est en juin, rappelons-le, que la clause, invoquée en 2000 pour permettre l'enseignement religieux catholique et protestant malgré la déconfessionnalisation des commissions scolaires, vient à échéance. La reconduire serait fort embêtant car le système actuel est non seulement archaïque, mais discriminatoire envers les religions minoritaires. Par ailleurs, a-t-on le temps de bâtir un cours adéquat pour la rentrée de septembre ? Certainement pas. Mais trois ans, c'est long : un an ne suffirait-il pas ?

Par ailleurs, comment expliquer l'indolence du ministère, qui a attendu d'être acculé à l'échéance avant de réagir ? En cinq ans, on aurait eu amplement le temps de préparer un excellent cours d'histoire des religions !

////////////////////////////

Chose certaine, quel que soit le calendrier qu'il choisira, le nouveau ministre aura les coudées franches. Le sondage montre que la population est prête à accepter la laïcisation de l'école publique, et cela n'est pas nécessairement contradictoire avec le fait que 80 % des parents optent actuellement pour l'enseignement religieux, plutôt que pour l'alternative du fourre-tout insignifiant des cours de « morale ». Cela a probablement bien plus à voir avec le désir de donner une culture religieuse à leurs enfants que de les renvoyer sur les bancs de l'église.



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE©

Manifestation étudiante dans les rues de Montréal, en novembre dernier.

Raison et tort

Les étudiants sont en droit d'être mécontents, mais ils sont victimes de leur propre intransigeance

SIMON-PIERRE CÔTÉ
ET MATHIEU LABERGE
M. Côté est diplômé en science économique à l'Université de Montréal et a été vice-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) en 1997-1998. M. Laberge est diplômé en science économique à l'Université de Montréal et candidat à la maîtrise en économie à l'Université de Nottingham au Royaume-Uni ; il a été vice-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) en 1999-2000.

Les étudiants post-secondaires ont raison de manifester. La décision de convertir 103 millions de dollars de bourses en prêts est injuste et touche directement les étudiants les plus démunis. Ce faisant, ils sont toutefois réduits à réparer les pots qu'ils ont eux même cassés par leur intransigeance au sujet du dégel des droits de scolarité. En refusant tout compromis, les associations étudiantes ont contraint le gouvernement à prendre des décisions malhabiles pour assurer le financement des universités et des collèges, privées du revenu des droits de scolarité.

Qu'il faille annuler la conversion de 103 millions de dollars de bourses en prêts ne fait aucun doute. Malgré qu'on puisse douter de l'impact négatif de ces coupes à moyen terme, il n'en demeure pas moins que celles-ci forceront des étudiants à revoir leur parcours académique à court terme. Le régime d'aide financière aux étudiants doit être utilisé pour alléger le fardeau de ceux qui ont le potentiel de poursuivre des études supérieures avec succès, mais n'en ont pas les moyens. Sachant que 12 % des bénéficiaires de l'aide financière du gouvernement remboursent leur prêt le jour même de son échéance, il est sain de questionner la pratique actuelle d'offrir une aide financière à un si grand nombre d'étudiants. Un régime mieux ciblé serait d'autant plus efficace et rendrait l'éducation accessible à un plus grand nombre en permettant, par exemple, de mieux supporter les parents monoparentaux ou en facilitant les retours aux études. Bref, en aidant mieux ceux qui en ont vraiment besoin.

Les pressions des étudiants prendront de l'ampleur avec l'approche du budget provincial. Or, le contexte politique des derniers mois, ponctué des hésitations du gouvernement, ne laisse aucune place à un revirement de situation à la faveur des étudiants à court terme. Toute concession du gouvernement devra donc être faite au prix d'une concession des étudiants. L'arrivée d'un nouveau ministre de l'Éducation devrait aussi favoriser un dialogue ouvert de part et d'autre, mais sans changer drastiquement la situation. Le contexte politique est donc favorable à une prise en compte de solutions autrefois rejetées du revers de la main par des acteurs politiques trop campés sur leurs positions.

Le contexte politique est favorable à une prise en compte de solutions autrefois rejetées du revers de la main.

Financement à long terme

Notre solution ? Sortir l'éducation post-secondaire québécoise du marasme qu'elle connaît depuis 10 ans ! En contrepartie du réinvestissement des 103 millions de dollars en aide financière, le mouvement étudiant doit accepter de ne pas exiger le gel des droits de scolarité lors des prochaines élections. Il laisserait ainsi le temps et la légitimité au gouvernement pour préparer consciencieusement le dégel des droits de scolarité. Qui plus est, l'instauration récente du remboursement proportionnel au revenu rend un dégel progressif et contrôlé des droits de scolarité plus envisageable que jamais. Il est beaucoup plus justifié de corriger les inégalités par une subvention bien ciblée que par un interventionnisme mur-à-mur sur le prix des études, subventionnant à outrance l'ensemble des étudiants sans égard aux besoins réels.

En plus de favoriser une juste participation des étudiants aux coûts de leur éducation, le dégel permettra aux universités et collèges de retrouver une base de financement stable sans avoir recours à la multiplication des frais « afférents ». Ceci sans parler des autres avantages qu'il y a à récolter une partie du financement sous forme de droits, tel que l'incitatif pour les institutions à offrir une formation de qualité afin de s'approprier une part plus grande de la clientèle. De même, l'étudiant qui assume une plus grande part du coût de sa scolarité serait incité à mieux performer académiquement.

Bref, pour que tous en sortent gagnants, le gouvernement doit impérativement revenir sur sa décision de convertir des bourses en prêts contre l'assurance de ne pas être embêtés par des revendications concernant le gel au cours des prochaines élections. L'étape intermédiaire qui nous semble la plus valable est l'indexation des droits de scolarité pour les prochaines années du présent gouvernement, question de rendre le débat à venir plus pragmatique devant un processus déjà en évolution. À terme, les étudiants bénéficieront d'une éducation de qualité sans prendre en otage la société québécoise dans son ensemble par un mode de financement inadéquat. Reste à voir ce qui primera entre les corporatismes à court terme et l'intérêt de la société québécoise. Seul l'avenir nous le dira...

Les professeurs, des témoins épuisés, tristes et impuissants

SYLVIE DUMONT
L'auteure est enseignante sur la rive-sud de Montréal.

J'enseigne la 6e année dans un milieu à revenu familial moyen, je possède 30 ans d'expérience et la levée soudaine de boucliers de la part de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et la menace de faire appel aux services essentiels pour contrer les moyens de pression des professeurs me font bien rire... jaune.

D'abord, précisons que les moyens de pression des enseignants visent à diminuer le nombre d'élèves par classe dans le but de pouvoir offrir des services suffisants et adéquats aux élèves en difficulté. Ces moyens de pression sont en lien direct avec les problèmes vécus par les élèves, donc par nous.

On nous parle de services essentiels, mais savez-vous que, malgré notre insistance, les devoirs ne sont régulièrement faits que par à peine la moitié des élèves et les leçons étudiées que par environ le quart ? Que lorsqu'on en avise les parents par écrit, les billets reviennent signés, mais les devoirs restent non complétés et les leçons non apprises ? Que plusieurs parents sont dépassés par le rythme trépidant de leur vie et s'en remettent entièrement à l'école pour l'éducation de leurs enfants ? Que suite aux multiples difficultés rencontrées, de nombreux enseignants ont renoncé depuis longtemps à exiger du travail à la maison, à la grande satisfaction des parents ? Services essentiels ? Vraiment ?...

Dans mon groupe (régulier...), plusieurs enfants sont en détresse : affective (difficultés familiales), émotive (décès d'un parent, maladie, harcèlement provenant d'autres élèves, etc.), scolaire (retards importants d'apprentissage jusqu'à 4 ans, dyslexie importante, etc.).Tous sont intégrés dans le même groupe de 28 jeunes. Les intervenants spécialisés (psychologue, travailleuse sociale, orthopédagogue) sont débordés, ne disposant que de deux jours par semaine pour une école d'environ 700 adolescents.

Avec la réforme, depuis six ans, on a décidé que la reprise d'année n'était plus une mesure d'aide appropriée, mais on ne l'a remplacée par aucune autre mesure adéquate. Ainsi, on pousse les enfants d'année en année, peu importe leurs difficultés, leurs besoins ou leur détresse. Ils se retrouvent à la porte du secondaire sans l'aide nécessaire, sans les savoirs essentiels à chaque matière et avec une faible estime d'eux-mêmes. Imaginez la suite de leur parcours scolaire ! Ils sont là les services essentiels !

Malgré toute notre implication et nos efforts, nous sommes, comme enseignants, les témoins épuisés, tristes et impuissants de cet échec.

Cette situation est intenable. Voilà l'explication de nos revendications et des moyens utilisés pour nous faire entendre.

FORUM



Laïciser l'école?

> OUI : L'enseignement confessionnel doit revenir aux groupes religieux

LOUISE LAURIN



L'auteure est porte-parole de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire.

La société québécoise a procédé en quelques années à de profondes transformations des relations séculaires entre religion et école publique.

Nous avons la conviction que notre société est prête à compléter la laïcisation du système scolaire. L'école publique n'a pas pour mission de transmettre les valeurs et la foi propres à une confession religieuse. Cette responsabilité devrait relever des familles et des institutions religieuses.

Le gouvernement devrait donc annoncer dans les plus brefs délais qu'il n'entend plus recourir aux clauses dérogatoires.

Refléter l'égalité

Dans notre société, les chartes des droits et libertés sont des fondements des institutions démocratiques. La Charte canadienne est enchâssée dans la constitution et la Charte québécoise a un caractère quasi constitutionnel. Le gouvernement peut toutefois y déroger, à condition de le mentionner expressément, comme le spécifient les chartes. Mais de telles dérogations devraient avoir un caractère exceptionnel. Déroger aux chartes dans une loi n'est pas une décision politique comme une autre.

La protection des privilèges consentis historiquement aux catholiques et aux protestants en matière d'enseignement religieux n'est pas un motif valable pour que le législateur accepte de déroger au droit à l'égalité. Non seulement l'État contrevient-il, ce faisant, aux valeurs communes qu'il a lui-même proclamées, mais il compromet la démarche éducative visant à amener les élèves à voir dans les chartes un élément fondateur des normes sociales.

Plusieurs organismes-conseils du gouvernement ont récemment fait connaître leur point de vue. Le Conseil des relations interculturelles, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que le Comité sur les affaires religieuses ont tous recommandé au gouvernement de réviser les lois de l'éducation afin de ne plus recourir aux clauses dérogatoires. Tout récemment, le Conseil supérieur de l'éducation formulait la même recommandation. C'est également l'avis de notre large Coalition qui, depuis 1993, milite pour une éducation laïque respectueuse de la diversité québécoise.

Favoriser l'ouverture à la diversité

Nous sommes d'avis que tous les élèves devraient avoir accès à une formation commune en éthique et sur les religions. L'enseignement confessionnel doit être de la responsabilité des groupes religieux.

L'enseignement culturel des religions serait de loin plus favorable à l'apprentissage du vivre ensemble, à la compréhension mutuelle, au dialogue et à l'intégration scolaire et sociale qui sont justement des objectifs de l'éducation publique.

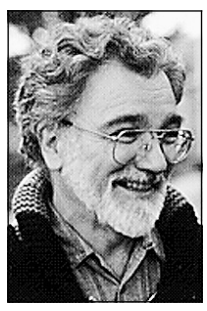
Certains se plaisent à affirmer que les parents seraient favorables à un enseignement religieux confessionnel puisque, disent-ils, 80 % d'entre eux choisissent d'y inscrire leur enfant. On oublie trop facilement que les parents n'expriment pas leur accord avec le régime d'option actuel, mais qu'ils doivent s'accommoder de ce que l'école leur offre. Il n'y a pas d'autres propositions relativement à l'éducation à la religion ! Or, lorsqu'on leur demande leur avis sur la question, tous les sondages, depuis 1996, révèlent qu'une forte majorité se dégage pour un enseignement culturel des religions.

De plus, toutes les enquêtes et recherches menées au cours des dernières années soit par le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école soit par des spécialistes de la question vont dans le même sens : une majorité de parents, d'enseignantes, d'enseignants et de directions d'établissements souhaitent un enseignement de la religion ouvert à tous les élèves, sans recours aux clauses dérogatoires.

Le gouvernement doit se montrer cohérent avec l'évolution de la société québécoise et veiller à ce que l'enseignement de la religion ne soit plus, à l'école publique, une question de privilèges confessionnels, mais un véritable lieu de compréhension et de respect de l'égalité.

> NON : Près de 80 % des parents choisissent l'enseignement religieux

GUY DURAND



M. Durand est l'auteur d'un livre publié récemment et intitulé « Le Québec et la laïcité — Avancées et dérives », Varia, 2004.

Dans une entrevue au *Toronto Star* il y a quelques années, le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, a déclaré que les législateurs pouvaient toujours contourner la Cour en utilisant l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés qui assure « que les élus ont le dernier mot, quand ils veulent l'avoir ». La juge Claire L'Heureux-Dubé reprend la même idée et déplore que parfois ce sont les politiciens qui ne prennent pas leurs responsabilités en renvoyant les dossiers chauds à la Cour.

Ces témoignages illustrent bien la conformité à l'idéal démocratique de la clause dite « nonobstant » de la Charte. Celle-ci limite le pouvoir judiciaire au profit du pouvoir législatif sur des sujets qui appellent une solution de sagesse politique plutôt que théorique. En même temps, le recours à cette disposition est suffisamment balisé pour éviter que les gouvernements n'y recourent sans raisons majeures. Une perspective analogue existe dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Bien plus, le recours à l'article 33 ne signifie pas, comme on l'affirme souvent, que la disposition législative controversée contrevient aux droits et libertés garantis par la Charte, compte tenu que ces droits ne sont pas des absolus, mais admettent des « limites raisonnables » (art. 1). Il s'agit plutôt de substituer une interprétation (celle du législateur) à une autre (celle des juges), comme le reconnaissent plusieurs juristes. Il s'agit pour le législateur d'affirmer comment il comprend les « limites raisonnables » dans un contexte particulier, en tenant compte de l'équilibre des droits des uns et des autres (de la majorité et des minorités), de la protection de la paix sociale et la poursuite du bien commun.

Cela ne dévalorise pas le travail des juges, mais le situe par rapport au rôle du législateur. Selon le politicologue Louis Bernard : « Il est clair que, dans une démocratie, le Tribunal est le forum le plus adapté à juger des litiges particuliers et le Parlement le plus apte à disposer des arbitrages généraux ». La récente déclaration de la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la marijuana va dans le même sens : « Les députés sont élus pour prendre de telles décisions et ils ont accès à un plus large éventail de données, à un plus grand nombre de points de vue et à des moyens d'enquête plus souples que les tribunaux ». Cela s'applique bien à la question de l'enseignement religieux.

Légitimité des options

Près de 80 % des parents qui ont des enfants au primaire et plus de 60 % au secondaire I et II choisissent l'option « enseignement moral et religieux catholique ». En démocratie, on ne devrait pas avoir besoin d'autres raisons pour accéder à ces attentes, à moins que cela n'enfreigne les droits de la personne ou le bien commun. Or il n'y a rien de tel ici. Les droits de la personne admettent toujours des « limites raisonnables » (art. 1 de la Charte fédérale). Le respect de la liberté de conscience et de religion n'est pas brimé par une option offerte à ceux qui la désirent.

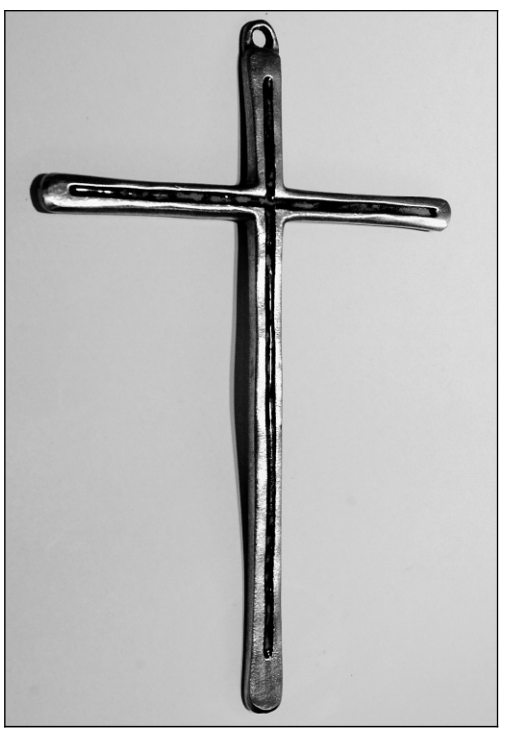
Si l'alternative de Formation morale est insatisfaisante, à qui la faute ? Rien n'empêche de l'améliorer en y incluant des éléments de culture religieuse ou d'éducation à la religion. Chacun aura son compte et on verra, avec le temps, l'évolution de la population. Pourquoi imposer une voie unique plutôt que de laisser évoluer la vie ? Éviter un psychodrame périodique ? Mais qui donc nourrit ce psychodrame ? Il faut quand même arrêter de tout mettre sur le dos des catholiques.

La notion de laïcité admet des modèles variés, comme en Belgique, en Hollande en Allemagne et une partie de la France, où il y a des options en enseignement religieux dans les écoles publiques conformément à leurs traditions.

En 1997, en demandant la modification de l'article 93 de la Constitution fédérale, le gouvernement québécois s'était engagé à garder des écoles confessionnelles et l'option d'enseignement religieux catholique et protestant. La loi 118 n'a maintenu que l'option. En quoi ce compromis ne serait-il pas honorable et légitime ? Pourquoi enlever ce petit reste après 4-5 ans ? Dépouille-t-on autant les autres groupes ?

APPEL À TOUS

Finie, la religion à l'école ?



Le gouvernement devra bientôt décider s'il reconduit la clause nonobstant sur l'enseignement religieux à l'école. Croyez-vous que notre société est désormais prête à compléter le processus de laïcisation des écoles ? Selon vous, l'enseignement confessionnel devrait-il uniquement relever des familles et des institutions religieuses ? Si oui, par quoi remplacer l'enseignement religieux ? Une telle décision, à votre avis, est-elle nécessaire à une plus grande cohésion de la société québécoise multiculturelle et multiethnique ?

À l'opposé, êtes-vous d'avis que ce choix équivaudrait à abandonner un vaste pan de notre héritage religieux et culturel ?

Écrivez-nous en grand nombre. Une sélection des meilleurs textes, idéalement moins de 300 mots, sera publiée au cours des prochains jours.

Notre adresse :
forum@lapresse.ca

ACTUALITÉS

« Tanya Buschman n'a pas été étranglée »

— La défense

CHRISTIANE DESJARDINS

Le Dr Claude Pothel, l'expert pathologiste amené par la défense, hier, au procès de Michel Bérubé, soutient que Tanya Buschman n'a été ni battue ni étranglée, et qu'elle est morte pendue, manifestement par suicide.

Selon lui, ni la scène ni l'état du cadavre, ne révèlent d'homicide par pendaison.

L'expert contredit ainsi les conclusions de la pathologiste Michelle Houde, qui a témoigné pour la Couronne. La Dre Houde concluait que Buschman avait été battue, étranglée et sans doute pendue par quelqu'un, bien qu'elle n'excluait pas complètement la possibilité d'un suicide.

Selon elle, il était impossible que Buschman se soit fait les nombreuses blessures qu'on a trouvées sur son cadavre en se pendant elle-même.

Hier, le Dr Pothel, qui a travaillé plus de 25 ans comme pathologiste au Laboratoire des sciences judiciaires, a affirmé que la plupart des blessures constatées sur le cadavre étaient soit des marques post-mortem, ou des conséquences de la pendaison.

Il croit aussi qu'elle a pu se faire des blessures en se frappant contre le mur, si elle était prise de convulsions dans son agonie, comme cela arrive souvent aux gens qui se pendent.

La pendaison de Buschman en est une appelée « pendaison incomplète », car la corde était trop longue et ses pieds touchaient le sol, dit-il. En fait, elle serait morte en position semi-assise, ce que le Dr Houde concluait aussi. L'expert doit poursuivre son témoignage aujourd'hui.

Un peu plus tôt, hier, Me Éric Downs, l'avocat de Bérubé, a appelé à la barre Mario Mambro, gérant d'une entreprise de déménagement de voitures. Mambro soutient qu'il a parlé à Tanya Buschman au téléphone le jour de sa mort entre 11h et 14h. Buschman voulait faire déménager sa voiture à Calgary, où elle devait s'installer avec son mari.

Mambro appelait pour confirmer la prise en charge de la voiture, qui devait avoir lieu le lendemain. Il ne se rappelle pas cette conversation, mais comme il n'a pas noté qu'il avait laissé un message sur le répondeur sur sa fiche, il en conclut qu'il lui a parlé de vive voix.

Tous les autres témoins, amies, clientes, et parents de Buschman, ont soutenu qu'il leur avait été impossible de la joindre ce jour-là.

LE PROCÈS DE MICHEL BÉRUBÉ

QUOI
Michel Bérubé, 38 ans, est accusé du meurtre prémédité de sa femme, Tanya Buschman, 35 ans.

CIRCONSTANCES DE LA MORT
Mme Buschman est morte le 20 novembre 2002, dans le domicile conjugal de Sainte- Anne-de-Bellevue, où elle tenait aussi un salon de coiffure.

ALERTE À TOUTES LES VICTIMES DU TUNNEL CARPIEN !

Il y a **7 erreurs** que la majorité des victimes du tunnel carpien font lorsqu'elles veulent se soulager. Des erreurs qui vous coûtent des journées de **douleur** et des pertes de **revenus**!

Ne prenez aucune décision avant de recevoir votre **bulletin sans frais** révélant les secrets que votre médecin ne vous dira peut-être jamais ! **Appelez sans frais** pour l'écoute du message au **1 888 521-1014, 24 h/24** ou **www.tunnelcarpien.ca**

3289237 3296574

Profitez d'un potentiel de croissance plus élevé que d'habitude pour un CPG



CPG Plus Finance

14,8 %[1]

Rendement annuel composé historique de cinq ans. À des fins d'exemple seulement.

CPG Croissance boursière : profitez du potentiel de la croissance des marchés boursiers jumelé au confort de la protection du capital qu'offre un CPG.

Assurez-vous un potentiel de revenu élevé et la protection de votre capital grâce aux CPG Croissance boursière de TD Canada Trust. À la différence des CPG ordinaires, le rendement des CPG Croissance boursière est lié à celui des indices boursiers. Vous pouvez donc vous attendre à des rendements plus élevés. Mais contrairement aux actions, votre capital est garanti peu importe le comportement des marchés.

Examinez le CPG Plus Finance, l'un de nos CPG Croissance boursière, dont le rendement est lié à celui de l'indice S&P/TSX[MD] pour les banques[2]. Par exemple, si vous aviez investi dans un tel CPG le 30 septembre 1999, à l'échéance, soit le 30 septembre 2004, vous auriez réalisé un rendement annuel composé remarquable de 14,8 %. Et si l'indice avait reculé ou demeurait inchangé pendant cette période, vous n'auriez dégagé aucun rendement, mais votre investissement initial aurait été protégé.

Nos CPG Croissance boursière font partie d'une vaste gamme d'options de placement. Nous pouvons vous aider à prendre une décision de placement éclairée qui convient à vos besoins. Il vous suffit de communiquer avec la succursale de TD Canada Trust la plus près de chez vous **avant le 1er mars 2005**. Vous découvrirez comment vous pourriez obtenir un rendement plus élevé que d'habitude pour un CPG, ce qui vous aiderait à atteindre vos objectifs de placement RÉR.



Appelez-nous dès aujourd'hui au 1 800 831-1171 ou visitez notre site Web à l'adresse www.tdcanadatrust.com

TD 150

TD Canada Trust
Des services bancaires confortables

3287153A

1. Le rendement, le cas échéant, du CPG Plus Finance dépend de la variation de l'indice S&P/TSX[MD] pour les banques pour la durée du CPG. Le rendement maximal est fixé à 100 % de la variation de l'indice pour une durée de cinq ans et à 23 % de la variation de l'indice pour une durée de trois ans. Le rendement maximal est assujetti en tout temps aux fluctuations, mais un tel rendement pour l'achat d'un CPG précis est fixé à la date de l'achat. La variation totale en pourcentage de l'indice du 30 septembre 1999 au 30 septembre 2004, qui aurait été applicable à un placement de ce type, s'est élevée à 102,96 %. Parce que le rendement maximal pour ce CPG est plafonné à 100 %, le rendement réel se serait élevé à 100 %. Ce rendement correspond à un taux annuel composé de 14,87 % pour cette période. Pour la période du 13 avril 1998 au 13 avril 2001, l'indice S&P/TSX pour les banques a enregistré une variation en pourcentage totale de -5 %. Par conséquent, un tel CPG acheté et détenu pendant cette période n'aurait généré aucun rendement. Le montant du capital du CPG Plus Finance sera remboursé en entier à l'échéance. Le montant du capital minimal est fixé à 1 000 $ pour les comptes non enregistrés et à 500 $ pour les comptes enregistrés. Ce produit n'est pas remboursable avant l'échéance. Vous pouvez vous procurer un document d'information contenant tous les détails sur les caractéristiques du CPG Plus Finance à votre succursale de TD Canada Trust. 2. Standard & Poor's et la Bourse de Toronto ne commanditent, n'appuient ni ne vendent le CPG Plus Finance et elles n'en font pas non plus la promotion. En outre, aucune d'elles ne fait de déclaration, ne donne de garantie ni ne pose de condition quant à la pertinence des placements dans ce CPG. « S&P » est une marque déposée de The McGrawHill Companies Inc. TSX est une marque déposée de la Bourse de Toronto. La Banque Toronto-Dominion est un utilisateur licencié.

PRENEZ LES DEVANTS !
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE SE RENOUVELLE

ENAP

Une formation en administration publique de 2e cycle
- Programmes courts *(15 crédits)*
- Diplômes d'études supérieures spécialisées *(24 crédits)*
- Maîtrises en administration publique pour gestionnaires et analystes *(45 crédits)*



> À Québec
555, boulevard Charest Est, salle 4114
Tél. : (418) 641-3000, poste 6563

> À Montréal
4750, avenue Henri-Julien, salle 5092
Tél. : (514) 849-3449

1 800 808-3627 | www.enap.ca

Université du Québec
École nationale d'administration publique

3290129A

ACTUALITÉS

LES CONCLUSIONS DE LA CSST

> L'employeur savait que les travailleurs étaient exposés au béryllium et en connaissait les dangers, mais n'a pas mis sur pied les mécanismes appropriés pour les protéger.

> Entre 1991 et l'an 2000, l'entreprise n'a pas vérifié si les métaux acheminés par ses fournisseurs respectaient la concentration maximale de béryllium prévue par la loi.

> Avant l'an 2000, l'employeur n'a pas informé adéquatement les travailleurs des risques liés à l'exposition au béryllium.

> Avant 1998, l'employeur ne s'est pas assuré que ses employés utilisaient l'équipement de protection approprié.

Bérylliose : Noranda savait mais n'a rien fait

TRISTAN PÉLOQUIN

Au terme d'une longue enquête, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) affirme que la compagnie Noranda savait « hors de tout doute » que ses employés de la Fonderie Gaspé, à Murdochville, étaient exposés à des concentrations dangereuses de béryllium, mais n'a pas pris les moyens nécessaires pour les protéger.

Aujourd'hui, neuf ex-employés de Noranda, licenciés en avril 2002 lors de la fermeture définitive de la fonderie, sont atteints de bérylliose chronique, une maladie pulmonaire incurable.

Dans le rapport d'enquête rendu public hier, la CSST affirme que des analyses environnementales menées par Noranda ont fait état, dès 1990, d'une présence de béryllium dépassant de 4 à 1000 fois les normes prévues par la loi. Peu après cette découverte, Noranda a informé ses fournisseurs ainsi que le comité de santé et sécurité de l'usine, composé d'employés et de représentants de l'entreprise, qu'elle n'accepterait plus de matière première contenant plus de 0,1 % de béryllium, un métal cancérigène.

Selon la CSST, après cette annonce, l'entreprise a toutefois continué à traiter des métaux contenant du béryllium, mais n'a à aucun moment analysé la concentration qui y était présente. Parallèlement, pendant sept ans, aucune étude environnementale visant à évaluer l'exposition de ses travailleurs au béryllium n'a été menée, et ce, malgré les inquiétudes soulevées par le comité de santé et sécurité.

Ce n'est finalement qu'en 1997, après qu'une plainte eut été déposée à la CSST par un employé se disant atteint de bérylliose, que l'entreprise a mené une nouvelle étude, qui a cette fois-ci révélé des concentrations dépassant de 3,7 fois la norme. Les résultats de cette analyse n'ont toutefois été transmis ni à la CSST ni au comité de santé et sécurité de la fonderie ni au médecin responsable.

Selon la CSST, entre 1990 et 1997, « quelques centaines de travailleurs » auraient ainsi été exposés à leur insu à des concentrations de béryllium supérieures aux normes.

Aucune accusation

Malgré la gravité des conclusions de la CSST, aucune amende ne sera imposée à Noranda, le délai de prescription d'un an prévu au Code pénal étant largement dépassé.

La SQ a cependant mené une enquête criminelle, dont les résultats demeurent confidentiels. « Les inspecteurs ont remis leur rapport autour du 15 février et le dossier se trouve entre les mains du procureur de la Couronne », s'est contenté d'indiquer l'agent Claude Ross, porte-parole de la SQ. Une poursuite civile a également été intentée par le groupe d'employés atteints de bérylliose.

En entrevue à *La Presse*, le porte-parole de Noranda, Denis Couture, s'est dit « extrêmement déçu des conclusions sans mise en contexte tirées par la CSST. C'est un rapport écrit avec les yeux d'experts qui se basent sur les connaissance scientifiques de 2005, alors que les faits remontent au début des années 90. À cette époque, la communauté scientifique en savait très peu sur la bérylliose, a-t-il souligné. Ça ne nous a pas empêché d'être proactifs et de mettre en branle un vaste programme de prévention. » Aux États-Unis, Noranda est même citée comme un modèle et un pionnier en matière de gestion du béryllium, souligne M. Couture.

La CSST ratisse large

La direction de Noranda n'est pas la seule à en prendre pour son rhume dans le rapport de la CSST. Selon les conclusions de l'enquête, le médecin responsable de la santé industrielle à la Fonderie Gaspé n'était pas souvent présent sur place.

Le chef de l'environnement de l'entreprise a quant à lui signé, à titre de chimiste, plusieurs documents liés aux analyses environnementales, alors qu'« il semble que cette personne n'aurait pas été membre de l'Ordre des chimistes », peut-on également lire dans le rapport.

Même la CSST accepte sa part du blâme, en reconnaissant que ses inspecteurs « faisaient peu de suivi » en ce qui a trait à l'application des programmes de prévention et au port de l'équipement de prévention.

Depuis 1998, l'ensemble des installations québécoises de Noranda respectent les normes légales de concentration de béryllium, affirme la CSST. « Nous n'avons cependant pas terminé de vérifier pour les années antérieures à 1998 », indique Marie Larue, directrice de la prévention et de l'inspection à la CSST.

En date du 1er janvier 2005, la CSST avait reçu 104 réclamations liées à la bérylliose pour l'ensemble des entreprises du Québec. Soixante-dix de ces demandes ont été acceptées. La CSST refuse toutefois d'indiquer combien sont reliées aux installations appartenant à Noranda.

Ghyslain Marin, un des neuf ex-employés de la Fonderie Gaspé atteint de bérylliose, s'est dit satisfait des conclusions du rapport. « La CSST révèle enfin au grand jour une histoire terrible que bien des gens tentaient de cacher depuis des années. C'est toutefois dommage qu'il ait fallu que nous tombions gravement malades pour que la vérité sorte. »



C'est la saison REER
et mon temps est précieux.

Côté efficacité, je peux
compter sur RBC®.

« Pas simple de faire les bons choix pour son REER. Surtout quand le temps presse. RBC m'a suggéré de mettre toutes les chances de mon côté en optant pour un portefeuille de fonds communs de placement géré par des professionnels. En un clin d'œil, la question était réglée ! »

Les portefeuilles sélect RBC et les portefeuilles choix sélect RBC : des solutions qui allient diversification et répartition stratégique de l'actif. Pour tirer profit de notre expertise en placements, **composez le 1-800-ROYAL® 1-1, rendez-vous en succursale ou consultez le www.rbcbanqueroyale.com/reer.**

2004 La société la plus respectée au Canada

Date limite pour cotiser : 1er mars.
RBC peut vous aider… dès maintenant.

JE CHOISIS RBC mc

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC est une marque déposée de la Banque Royale du Canada.
mc Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisée sous licence.

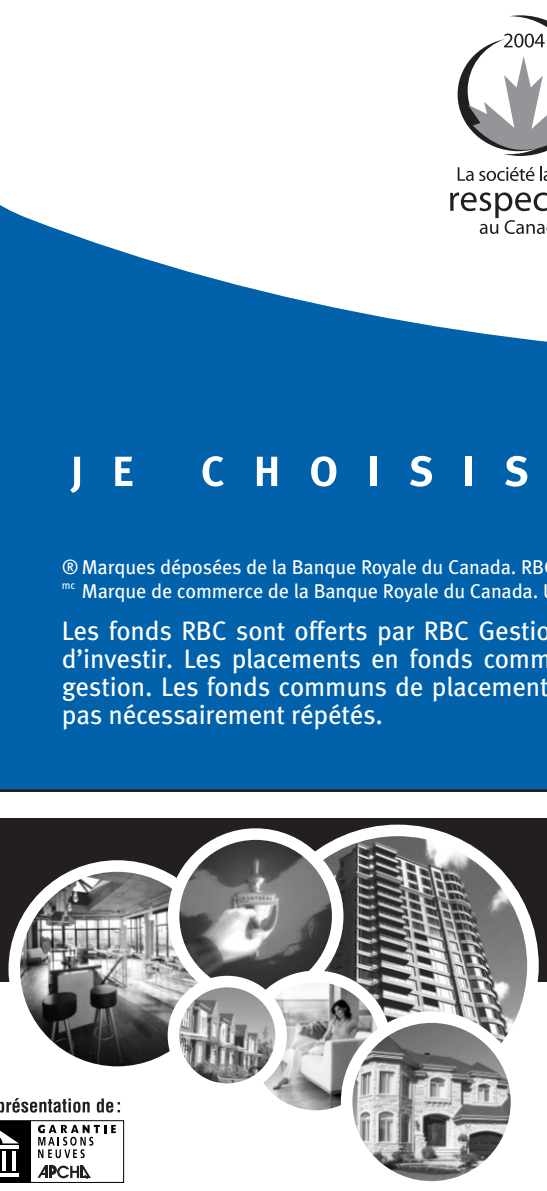
Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

3291730
3291717A

EN BREF

40 000 étudiants en grève

Le mouvement de grève dans les cégeps et universités de la province grossit. Deux autres associations facultaires de l'UQAM ont déclenché la grève hier. Au total, six cégeps, quatre associations étudiantes facultaires de l'UQAM et deux associations étudiantes modulaires de l'Université de Montréal seront en grève générale illimitée aujourd'hui. Cela représente environ 40 000 personnes. Les étudiants montréalais prévoient une manifestation aujourd'hui vers 16 h à la place Émilie-Gamelin pour protester notamment contre la coupe de 103 millions dans les bourses.
Caroline Touzin



53 projets résidentiels neufs à découvrir !

Trouvez une habitation neuve à votre goût et à votre prix !
Venez rêver dans de superbes unités modèles décorées…

Les Week-ends Visites libres à Montréal
26-27 février et 5-6 mars 2005

Obtenez la liste complète des projets sur
www.visiteslibresamontreal.com
ou dans l'édition de *La Presse* du samedi 26 février 2005.
Pour renseignements : (514) 526-4810

Une présentation de : GARANTIE MAISONS NEUVES APCHQ

3295693
3295689A

Oka expérimente l'autobus électrique

BRUNO BISSON

La population d'Oka et de Deux-Montagnes, dans les Basses-Laurentides, va devenir la première au Canada à expérimenter un service d'autobus entièrement électrique et sans émission polluante, dès juin, dans le cadre d'un projet de développement local axé sur le transport en commun.

Le projet Oka Express, qui durera trois ans, offrira à la population d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac un service de navette économique vers la gare de Deux-Montagnes et pourrait être au centre du développement d'une nouvelle industrie locale consacrée au développement et à la fabrication de véhicules écologiques, à moteur électrique ou hybride.

Des représentants de nombreux ministères et organismes publics et de plusieurs entreprises privées ont assisté hier, à Oka, à la première présentation publique de ce projet de transport collectif entièrement élaboré dans la région, où sont déjà implantés l'Institut du transport avancé du Québec, au cégep de Saint-Jérôme, et le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec, dans la même municipalité.

Depuis lundi, un rutilant véhicule bleu et blanc aux lignes effilées, construit en Ontario, et fabriqué en alliages d'acier légers et en fibre de verre, assure le transport des passagers entre Oka et Deux-Montagnes, un circuit rural-urbain d'environ 25 kilomètres, idéal pour tester le comportement d'un véhicule électrique dans des conditions hivernales, en raison des neiges abondantes que reçoit toujours la région et des pentes prononcées qui jalonnent le paysage valonneux, tout en forêts et en vergers.

L'expérience Oka Express est le résultat du travail d'André Lefebvre, président et directeur d'Oka Transport, une petite société privée de transport en commun. Depuis l'été dernier, elle offre trois navettes quotidiennes pour la gare et le train de banlieue de Deux-Montagnes, chaque matin, et trois départs de la gare vers Oka, en fin de journée.

Le passage coûte 1 $. Le trajet, qui passe par Saint-Joseph-du-Lac, dure une demi-heure. En quelques mois, dans ces petites municipalités rurales privées de tout service de transport collectif, le nombre des usagers a presque triplé, passant de 250 à environ 700 par mois.

Jusqu'au début de cette semaine, le service était assuré à l'aide d'autobus scolaires. Lundi matin, les clients d'Oka Transport ont toutefois vu arriver l'élégant véhicule, baptisé ELF Environmental (Electric Low Floor),

Son moteur hybride peut produire 120 kilowatts, soit une puissance électrique suffisante pour fournir 160 chevaux-vapeur de puissance de pointe au véhicule. Ses batteries au sodium ont une autonomie de 180 kilomètres et se rechargent en quatre ou six heures durant la nuit. Elles sont dotées d'un système de recharge rapide qui prolonge cette autonomie jusqu'à 400 kilomètres, avec trois arrêts de 15 à 40 minutes chacun. En mode hybride, l'autonomie du véhicule peut se prolonger jusqu'à 640 kilomètres.

Ce véhicule est présentement mis à l'essai pour tester le comportement d'un véhicule à propulsion électrique dans des conditions hivernales. Oka Express a été bien servi pour sa journée inaugurale, lundi, ou il neigeait, pour une deuxième journée consécutive. Il y a aussi eu du verglas. La route était glacée par endroits. L'autobus, semble-t-il, s'est bien comporté.

Les autobus strictement propulsés à l'électricité, à l'aide de six grosses batteries au sodium, sont attendus en juin prochain pour le début d'une expérience de trois ans, dont le suivi technique sera assuré par l'Institut du transport avancé.



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Le projet Oka Express, qui durera trois ans, pourrait être au centre du développement d'une nouvelle industrie locale consacrée au développement et à la fabrication de véhicules écologiques, à moteur électrique ou hybride.

OKA EXPRESS

BUDGET DU PROJET
1,2 million sur trois ans

PARTENAIRES CONFIRMÉS
Overdale Custom Coach (Ontario), fabricant des autobus
BET Services (Ontario), fournisseur des batteries
Genivar, ingénieurs-conseils (Montréal), études de préfaisabilité
Institut du transport avancé du Québec, suivi technique
Les consultants Progesco (Saint-Eustache), gestion et administration
Jean Mercier, Université Laval, consultant

PARTENAIRES SOLLICITÉS
six ministères fédéraux
deux ministères provinciaux
Agence métropolitaine de transport
MRC Deux-Montagnes
Municipalité d'Oka
CIT des Laurentides
Hydro-Québec
Électricité de France
Caisses populaires Desjardins
Bombardier

EN BREF

Bourque entend reconquérir Montréal

Sur le thème « Je reviens pour développer Montréal », Pierre Bourque a annoncé hier soir comment il entendait reconquérir son siège de maire de Montréal. Devant 800 personnes rassemblées lors d'un souper-bénéfice par son parti, M. Bourque a tout d'abord confirmé que son parti se nommerait de nouveau Vision Montréal. Il a qualifié l'administration de Gérald Tremblay comme étant « déconnectée et immobiliste ». M. Bourque a ensuite promis une réduction des taxes et des dépenses. Il veut également développer les six principaux pôles économiques de Montréal : le centre-ville, l'est de Montréal, le parc technologique de Saint-Laurent, le pôle de la Transcanadienne, le sud-ouest de Montréal, le Marché central et la Cité de l'innovation.

1 LG 6070 GRATUIT* (avec un contrat de 3 ans) 179,99$ (sans contrat)

2 vidéo/photothéléphone Nokia 3205 29,99$† (avec un contrat de 3 ans) 229,99$ (sans contrat)

3 Samsung A650 29,99$† (avec un contrat de 3 ans) 199,99$ (sans contrat)

4 LG 4600 49,99$† (avec un contrat de 3 ans) 199,99$ (sans contrat)

5 photothéléphone LG 6190 Fastap™ 79,99$* (avec un contrat de 3 ans) 279,99$ (sans contrat)

Trouvez votre couleur.

Jusqu'à 1 AN d'appels locaux ILLIMITÉS‡

a b c d e

TELUS mobilité MD

le futur est simple MD

Réponses : 1b, 2e, 3a, 4c, 5d.

3292940A

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Lasalle
Place Versailles
Place Vertu
Westmount Mall
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne, local 1470

Dollard-des-Ormeaux
La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent
D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Radiocommunication
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Digital Radiocommunication Inc.
2304, Desserte Ouest autoroute 13
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Mascouche
Terrasses Mascouche

Repentigny
Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère
Place Rosemère
Contact Com. D.L. Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme
Carrefour du Nord

Terrebonne
Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil
Cellulaire +
559, boul. Laurier

Candiac
D2 Technologie Inc.
1, rue Dufferin, local 3

Greenfield Park
Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie
Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

3293160

Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilite.com

FUTURE SHOP · BUREAU EN GROS · LA CABINE TÉLÉPHONIQUE · TelePlus · Dumoulin · Brault & Martineau · The real Canadian Superstore · Home Hardware · Zellers

Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Le prix des téléphones peut varier. Offres valables avec nouvelles mises en service seulement. *Offre valable jusqu'au 28 février 2005 au Québec seulement. Prix net en vigueur avec un contrat de 3 ans après rabais obtenu en magasin ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. †Offre valable jusqu'au 31 mars 2005. Prix net en vigueur avec un contrat de 3 ans après rabais obtenu en magasin ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. ‡Le tarif mensuel de base des clients qui signent un contrat de 1, 2 ou 3 ans avant le 28 février 2005, au Québec seulement, comprend les appels locaux illimités pendant 2, 4 ou 12 mois respectivement. Tous les détails à telusmobilite.com. © 2005 TELUS Mobilité.

3296041A

dès aujourd'hui !

liquidation finale

Obtenez un rabais additionnel de 40 % sur la marchandise d'hiver pour femmes, hommes et enfants déjà offerte à prix avantageux.

Le prix réduit apparaît sur l'étiquette.

WINNERS

on gagne à y aller souvent MC

©2005 Winners

Maintenant avec plus de 160 magasins au Canada. Pour savoir où se trouve le plus proche, visitez **www.winners.ca** ou composez 1 877 946-6877. Soyez au fait - inscrivez-vous dès aujourd'hui pour recevoir le courriel de Winners!